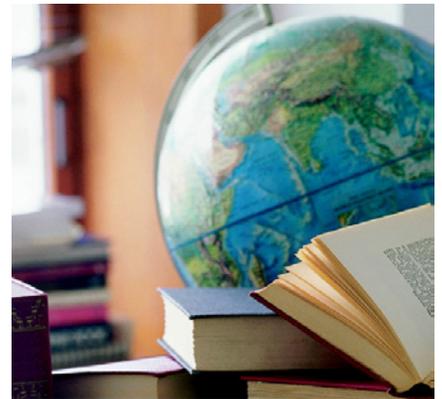


N° 81-582-G au catalogue
ISSN 1927-6265

**Indicateurs de l'éducation au Canada :
manuel pour le rapport du Programme
d'indicateurs pancanadiens de l'éducation
Avril 2014**



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2014

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.



Indicateurs de l'éducation au Canada

▲ Information archivée dans le Web

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, [veuillez communiquer avec nous](#).

Manuel pour le Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation Avril 2014



Introduction

Le présent manuel met à jour la description générale des indicateurs du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (PIPCE) lorsque de nouveaux tableaux sont publiés. Ce manuel constitue un document de référence permettant aux lecteurs de comprendre globalement chaque indicateur. Ils n'y trouveront donc pas les descriptions méthodologiques très précises qui s'imposeraient si nous voulions établir les indicateurs à l'aide des données brutes.

Les tableaux du PIPCE (Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation) mettent en évidence les plus récentes données disponibles pour cinq grands ensembles d'indicateurs :

1. Portrait de la population d'âge scolaire
2. Le financement des systèmes d'éducation
3. Études primaires et secondaires
4. Études postsecondaires
5. Transitions et résultats

Les renseignements suivants constituent l'essentiel du Manuel. Ils sont présentés pour chaque indicateur :

- une brève description générale;
- les principales définitions et les principaux concepts utilisés;
- un aperçu de la méthodologie;
- un court examen des principales limites des données, y compris des comparaisons entre les provinces et territoires, au besoin;



Acronymes et abréviations

ACPAU – Association canadienne du personnel administratif universitaire
CANSIM – Système canadien d'information socio-économique
Cégep – Collège d'enseignement général et professionnel
CITE – Classification internationale type de l'éducation
CMEC – Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
CPE – Classification des programmes d'enseignement
CPFP – cours préparatoire à la formation professionnelle
CPO – Cours préuniversitaire de l'Ontario
CRSH – Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
CRSNG – Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada
CSCE – Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation
CSE – Centre de la statistique de l'éducation
CV – coefficient de variation
DEG – diplôme d'éducation générale
DIRD – dépenses intérieures brutes au titre de la recherche et du développement
ECI – Enquête sur les collèges et les instituts
EDES – Enquête sur les diplômés des écoles secondaires
EDM – Enquête sur les dépenses des ménages
EDTR – Enquête sur la dynamique du travail et du revenu
EEPS – Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (anciennement PSEPS - Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire)
EFC – Enquête sur les finances des consommateurs
EIACA – Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes
EJET – Enquête auprès des jeunes en transition
ELNEJ – Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes
END – Enquête nationale auprès des diplômés
EPA – Enquête sur la population active
ÉPT – équivalence plein temps
ESD – Enquête de suivi auprès des diplômés
EVIP-R – Échelle de vocabulaire en images Peabody-Révisé
FCl – Fondation canadienne pour l'innovation
FINCOL – Statistiques financières des collèges communautaires et des écoles de formation professionnelle
FPE – Formation préparatoire à l'emploi
FSSUC – Frais de scolarité et de subsistance des étudiants à temps plein dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades
IFUC – Enquête sur l'information financière des universités et collèges
INES – Indicateurs de l'éducation de l'OCDE
IPC – Indice des prix à la consommation
IRSC – Instituts de recherche en santé du Canada
OCDE – Organisation de coopération et de développement économiques
OIT – Organisation internationale du travail
PEICA – Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes
PIB – Produit intérieur brut
PIPCE – Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation
PIRS – Programme d'indicateurs du rendement scolaire
PISA – Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PPCE – Programme pancanadien d'évaluation
R.-D. – recherche et développement
RHDCC – Ressources humaines et Développement des compétences Canada
RMR – Région métropolitaine de recensement
RSE – Regards sur l'éducation
SFR – Seuil de faible revenu
SIAI – Système d'information sur les apprentis inscrits
SISCCC – Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires
SISCU – Système d'information statistique sur la clientèle universitaire
SPEUC – Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges
TIC – technologies de l'information et des communications



Section A : Portrait de la population d'âge scolaire

A1 Taille de la population

Ensemble de la population canadienne

Tableau A.1.1

De façon globale, l'indicateur **A1**, Taille de la population, fournit des renseignements sur la population d'âge scolaire au Canada. Ce sous-indicateur examine l'évolution observée et projetée de la taille de la population d'âge préscolaire et scolaire au Canada ainsi que de la population âgée de 25 à 29 ans ([tableau A.1.1](#)).

Concepts et définitions

- Pour l'indicateur au sujet de la taille de la population, la **population d'âge scolaire** englobe toutes les personnes âgées de 5 à 24 ans, qu'elles fréquentent l'école ou non. Des estimations et des projections sont également établies pour la population d'âge préscolaire (de 0 à 4 ans) et la population âgée de 25 à 29 ans. Les **groupes d'âge** suivants, qui correspondent à la norme retenue par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Statistique Canada, ont été adoptés pour le Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (PIPCE) : 5 à 14 ans, 15 à 19 ans, 20 à 24 ans et 25 à 29 ans.

- Le **scénario** utilisé pour la projection de l'ensemble de la population canadienne est le **scénario de croissance moyenne et tendances migratoires historiques** dont les hypothèses sont les suivantes: un indice synthétique de fécondité (Canada) constant de 1,7 enfant par femme; une espérance de vie qui atteint 84,0 ans chez les hommes et 87,3 ans chez les femmes en 2036 (Canada); un effectif national constant de 252 500 immigrants pour les trois premières années de projection, puis un taux national d'immigration de 0,75 %; des migrations interprovinciales basées sur les tendances observées entre 1981 et 2008.
- La **migration entre les provinces et territoires** est le mouvement de population d'une province ou d'un territoire à l'autre, entraînant un changement permanent de résidence. Une personne qui élit domicile dans une autre province ou un autre territoire est un émigrant interne par rapport à la province ou le territoire d'origine, et un immigrant interne à l'égard de la province ou du territoire de destination. La migration nette est la différence entre le nombre d'immigrants internes et le nombre d'émigrants internes.

Méthodologie

- Les chiffres de population de 1991 à 2006 proviennent du programme des estimations démographiques de Statistique Canada; plus précisément, des estimations intercensitaires définitives pour les années 1991 à 2001 et des estimations postcensitaires définitives pour 2006. Les estimations postcensitaires sont établies à partir des comptes du dernier recensement, rajustées pour le sous-dénombrement net, les réserves indiennes partiellement dénombrées et l'estimation de l'accroissement démographique survenu depuis ce recensement. Les estimations intercensitaires sont établies à partir des estimations postcensitaires et des comptes du recensement rajustés précédant et suivant l'année considérée.
- Les chiffres de population pour les années 2011 et plus proviennent des projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2009 à 2036. La population de départ de ces projections provient des estimations postcensitaires de population du Canada, des provinces et des territoires au 1^{er} juillet 2009.

Limites

- Même si on utilise couramment les projections démographiques à des fins de planification, il faut les interpréter avec prudence, car elles reposent sur des hypothèses sur l'évolution des composantes démographiques. Par exemple, la fécondité, principal déterminant de la population d'âge scolaire, ne restera pas nécessairement stable au cours des 25 prochaines années.
- L'interprétation des résultats de projections au niveau des provinces et territoires exige une prudence supplémentaire, car ils sont sensibles à la migration interne, une composante démographique généralement volatile.

Sources des données

- Estimations de la population, Division de la démographie, Statistique Canada. Pour plus d'information, consultez « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada enquête numéro [3601](#).
- Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires, 2009 à 2036, Division de la démographie, Statistique Canada. Pour plus d'information consultez « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada enquête numéro [3602](#).

Population avec l'identité autochtone

Tableaux A.1.2.1 et A.1.2.2

De façon globale, l'indicateur **A1**, Taille de la population, donne des renseignements sur la population d'âge scolaire au Canada. Ce sous-indicateur donne les estimations et les projections de la population âgée de 0 à 29 ans avec l'identité autochtone, ainsi que la proportion de personnes avec l'identité autochtone dans la population canadienne, selon le groupe d'âge, pour le Canada et pour les provinces et territoires ([tableau A.1.2.1](#) et [tableau A.1.2.2](#)).

Concepts et définitions

- Pour l'indicateur au sujet de la taille de la population, la **population d'âge scolaire** englobe toutes les personnes âgées de 5 à 24 ans, qu'elles fréquentent l'école ou non. Les estimations et les projections présentées pour la population avec l'identité autochtone incluent également la population d'âge préscolaire (de 0 à 4 ans) et la population âgée de 25 à 29 ans. Les données sont présentées pour les groupes d'âge suivants : l'ensemble des 0 à 29 ans ; 0 à 4 ans ; 5 à 14 ans, 15 à 15 ans ; 20 à 24 ans, et 25 à 29 ans.
- La **population avec l'identité autochtone** désigne une personne ayant déclaré, dans le cadre du Recensement de la population, appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit et/ou personne ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la *Loi sur les Indiens* du Canada et/ou personne ayant déclaré appartenir à une bande indienne et/ou à une Première nation lors du recensement¹.
- Les **estimations** de la population représentent le nombre de personnes ayant déclaré avoir une identité autochtone, ajusté pour le sous-dénombrement net au recensement et les réserves indiennes partiellement dénombrées.
- Une **projection de population** reflète l'effectif futur de population résultant d'un ensemble d'hypothèses relatives aux composantes démographiques et non démographiques de l'accroissement. Ces hypothèses considèrent qu'autant les populations au départ des projections que l'évolution des composantes sont susceptibles d'affecter l'effectif et la composition des populations. Pour la population autochtone, les hypothèses ont été assemblées en un nombre limité de scénarios dont l'objectif est de montrer ce qu'il adviendrait au cours des années à venir si les hypothèses les composant devaient s'avérer.
- Les projections sont présentées pour les années 2011, 2016, 2021, 2026 et 2031, pour les quatre scénarios (voir la section « Méthodologie »).
- La **fécondité** désigne le « Phénomène en rapport avec les naissances vivantes considérées du point de vue de la femme, du couple et très exceptionnellement de l'homme ».

- La **mobilité ethnique** est « le phénomène en vertu duquel les personnes et les familles changent d'appartenance ethnique »². La mobilité ethnique se divise en deux volets : la mobilité ethnique intragénérationnelle et intergénérationnelle³.
- La mobilité ethnique **intergénérationnelle** résulte d'un changement d'appartenance ethnique entre les parents et les enfants, le ou les parents n'ayant pas la même appartenance ethnique que leur enfant.
- La mobilité ethnique **intragénérationnelle** résulte d'un changement dans l'appartenance ethnique d'une personne au cours du temps.
- **Sous-dénombrement net** représente la différence entre le nombre de personnes qui étaient visées par le recensement mais qui n'ont pas été recensées (sous-dénombrement) et le nombre de personnes qui ont été recensées alors qu'elles n'auraient pas dû l'être ou qui l'ont été plus d'une fois (sur-dénombrement).
- **Microsimulation**, par opposition aux modèles d'estimations et de projections par composantes, la microsimulation simule le destin démographique d'individus un à la fois. Elle constitue une méthode qui s'appuie sur des expériences aléatoires répétées au niveau individuel plutôt que sur des proportions moyennes appliquées au niveau d'un groupe.

Méthodologie

- Les projections pour ce sous-indicateur sont fournies par l'équipe Demosim dans la Section de l'analyse et des projections, Division de la Démographie de Statistique Canada. Les estimations pour la population présentées pour 2006 représentent le nombre de personnes ayant déclaré l'identité autochtone dans l'échantillon de 20 % du Recensement de la population du Canada de 2006. Cette base de données a été l'objet d'ajustements pour tenir compte du sous-dénombrement net au recensement selon l'âge, le sexe et la province/territoire et les réserves partiellement dénombrées.
- Le fichier de microdonnées du Recensement de 2006 est également celui qui sert de population de base aux projections des populations selon l'identité autochtone jusqu'en 2031.
- Le modèle de projections démographiques par microsimulation Demosim a servi au développement des projections tant pour les Autochtones que les non-Autochtones présentées dans les [Tableau A.1.2.1](#) et [A.1.2.2](#). Les hypothèses pour la population autochtone proviennent des Scénarios 1, 2, 3 et 4 des [Projections de la population selon l'identité autochtone au Canada, 2006 à 2031, no \(numéro\) 91-552](#) au catalogue de Statistique Canada. Pour la population non-autochtone, il s'agit des hypothèses qui constituent le scénario de référence des [Projections de la diversité de la population canadienne, 2006 à 2031, no \(numéro\) 91-551](#) au catalogue de Statistique Canada

Projections pour les quatre scénarios

Hypothèses relatives aux Autochtones	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Fécondité	Aucune mobilité ethnique et fécondité constante.	Aucune mobilité ethnique et fécondité convergente.	Mobilité ethnique et fécondité constantes.	Fécondité convergente et mobilité ethnique constante.
Mobilité ethnique intragénérationnelle	Aucune mobilité ethnique intragénérationnelle. ²		Mobilité ethnique constante au niveau estimé de 1996 à 2006	
Mobilité ethnique intergénérationnelle	Constante, au niveau estimé en 2006.			
Transmission du statut d'Indien inscrit	Constante, au niveau estimé en 2006.			
Mortalité	Constante, au niveau estimé en 2006.			
Migration internationale	Aucune migration internationale pour les Autochtones.			
Migration interne	Telle qu'estimée en 1995-1996, 2000-2001 et 2005-2006.			
Inscription C-3 (reliée au statut d'Indien inscrit)	Aucune inscription C-3.			
Scolarité	Un ralentissement progressif des tendances, et maintien des écarts entre Autochtones et non Autochtones.			
Participation au marché du travail	Tendances 1999-2008, et maintien des écarts entre Autochtones et non Autochtones.			
Hypothèses relatives aux non Autochtones	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Fécondité	Aucune mobilité ethnique et fécondité constante.	Aucune mobilité ethnique et fécondité convergente.	Mobilité ethnique et fécondité constantes.	Fécondité convergente et mobilité ethnique constante.
Mortalité	Une fécondité moyenne, à environ 1,7 enfant par femme au niveau national au départ, et des écarts de fécondité constants entre les sous-groupes qui composent la population.			
Immigration	Un accroissement modéré de l'espérance de vie, et des écarts constants de mortalité entre les sous-groupes qui composent la population.			
	Un taux d'immigration constant à 7,5 pour mille, et une composition de l'immigration représentative par pays de naissance de l'immigration au cours de la période 2001 à 2006.			

Émigration	Un taux d'émigration totale constant à 1,6 pour mille au départ, et des écarts constants d'émigration entre les sous-groupes qui composent la population.
Migration interne	Telle qu'estimée en 1995-1996, 2000-2001 et 2005-2006.
Notes:	
1. En 2005-2006, le taux de fécondité total a été estimé à environ 2,7 enfants pour les femmes d'identité inuite, 2,4 pour celles d'identité indienne de l'Amérique du Nord et 1,8 pour les femmes d'identité métisse, comparativement à 1,6 pour les femmes non autochtones.	
2. Autrement dit, dans la population non autochtone née au Canada, toute personne susceptible de se déclarer d'identité autochtone l'a déjà fait avant 2006.	

Limites

- Il ne faut pas confondre la population déclarant avoir une identité autochtone et celle déclarant une ascendance autochtone. L'ascendance autochtone fait référence au groupe ethnique ou culturel des ancêtres d'une personne, mais ne signifie pas pour autant que cette personne s'identifie au groupe autochtone dont faisaient partie ses ancêtres⁴.
- Même si on utilise couramment les projections démographiques à des fins de planification, il faut les interpréter avec prudence, car elles reposent sur des hypothèses sur l'évolution des composantes démographiques.

Sources des données

- Recensement de la population, 2006, Statistique Canada.
- Tabulations spéciales proviennent de l'équipe Demosim, Section de l'analyse et des projections, Division de la Démographie de Statistique Canada.,
- *Projections de la population selon l'identité autochtone au Canada, 2006 à 2031*, no. (numéro) 91-552 au catalogue de Statistique Canada.
- *Projections de la diversité de la population canadienne, 2006 à 2031*, no. (numéro) 91-551 au catalogue de Statistique Canada.

A3 Faible revenu

Tableaux A.3.1.1 à A.3.1.3 et tableau A.3.2

L'indicateur **A3** nous renseigne sur la proportion de la population âgée de 0 à 24 ans vivant dans un contexte de faible revenu. La proportion des 0 à 24 ans vivant dans une situation de faible revenu est présentée par groupe d'âge et mode de vie ([tableau A.3.1.1](#), [tableau A.3.1.2](#) et [tableau A.3.1.3](#)). La durée des périodes pendant lesquelles les individus âgés de 5 à 24 ans ont vécu dans ces situations est présentée au [tableau A.3.2](#). L'information est présentée pour le Canada et les provinces.

Concepts et définitions

- Cet indicateur fait référence au pré-élémentaire ainsi qu'à la **population d'âge scolaire** et englobe toutes les personnes âgées de 0 à 24 ans, qu'elles fréquentent l'école ou non. Les **groupes d'âge** suivants ont été adoptés pour le [PIPCE \(Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation\)](#) : 0 à 4 ans, 5 à 19 ans et 20 à 24 ans.
- Deux **modes de vie** sont présentés pour la population âgée de 0 à 4 ans vivant dans un contexte de faible revenu : personnes demeurant avec deux parents ou personnes demeurant avec un parent seul. Pour la population âgée de 5 à 24 ans, trois modes de vie sont présentés : personnes demeurant avec deux parents, personnes demeurant avec un parent seul et personnes ne demeurant avec aucun parent.
- La répartition de la population des 5 à 24 ans selon le **nombre d'années en situation de faible revenu** est présentée dans les catégories suivantes : jamais en situation de faible revenu, un an ou moins en situation de faible revenu, et plus d'un an en situation de faible revenu.
- Les **parents** renvoient aux parents biologiques, aux beaux-parents et aux parents adoptifs. L'expression **parent seul** est utilisée pour désigner un tuteur ou adulte, sans égard à l'état matrimonial, sans conjoint mais qui a la garde d'enfants.
- Le **faible revenu** est déterminé à l'aide des **seuils de faible revenu (SFR)** produits par Statistique Canada, et indique le niveau auquel une famille est susceptible de se trouver dans une « situation financière difficile ». Cela signifie que la famille consacre 20 % de plus que la famille moyenne à des besoins fondamentaux comme la nourriture, le logement et l'habillement, ce qui réduit son revenu disponible pour d'autres dépenses telles que la santé, l'éducation, le transport et les loisirs. Les [SFR \(seuils de faible revenu\)](#) sont calculés pour des familles et des collectivités de tailles différentes.

Méthodologie

- Les données pour cet indicateur proviennent de l'**Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)**, une source importante de données sur le revenu des familles, des ménages et des personnes canadiennes. Réalisée pour la première fois en 1993, l'[EDTR \(Enquête sur la dynamique du travail et du revenu\)](#) fournit une dimension de plus comparativement aux enquêtes traditionnelles traitant de l'activité sur le marché du travail et du revenu : les changements touchant des personnes ou des familles à travers le temps. Au cœur des objectifs visés par l'enquête, on trouve le désir de comprendre le bien-être économique des Canadiens. À partir de l'année de référence 1998, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) a remplacé officiellement l'**Enquête sur les finances des consommateurs (EFC)** en tant que principale source d'information sur le revenu des familles.
- Les seuils de faible revenu (SFR) après impôts, qui correspondent davantage au revenu dont une famille dispose pour acheter des biens de première nécessité, ont été utilisés pour établir le pourcentage d'enfants vivant dans des familles à faible revenu et la répartition selon le nombre d'années dans une situation de faible revenu. Les [SFR \(seuils de faible revenu\)](#) font l'objet d'une mise à jour annuelle en fonction de l'augmentation du coût de la vie. Ils sont aussi mis à jour périodiquement afin de tenir compte des changements dans les habitudes de dépense des familles.
- Les taux de faible revenu sont calculés pour les familles économiques dont tous les membres sont dans la même situation de faible revenu. Une famille économique est un groupe de deux personnes ou plus vivant dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption.

Limites

- Il n'existe pas de norme internationalement reconnue pour mesurer la pauvreté, ni de définition officielle de la pauvreté au Canada. Les SFR (seuils de faible revenu) constituent l'une des nombreuses mesures possibles pour suivre l'évolution du mieux-être économique relatif des familles canadiennes.
- L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) a été conçue pour suivre des personnes sur une période de six ans. Ces six années représentent donc le nombre maximal d'années consécutives pour lesquelles le revenu d'une famille donnée peut être estimé d'après l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu).
- La possibilité d'élaborer des indicateurs de faible revenu pour la population autochtone à l'aide des données de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) a été étudiée. Cependant, la variable permettant d'identifier les Autochtones dans l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) ne peut pas être comparée avec celle utilisée dans le recensement ou dans l'Enquête sur la population active (EPA). La variable utilisée dans l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) repose sur l'existence d'ancêtres autochtones ainsi que sur le statut d'Indien des traités ou d'Indien inscrit, tandis que l'identificateur utilisé dans le recensement et l'EPA (Enquête sur la population active) est fondé sur la déclaration volontaire. En outre, la taille de l'échantillon d'enfants autochtones âgés de 5 à 24 ans vivant en situation de faible revenu au Canada est trop petite pour autoriser une ventilation selon les caractéristiques familiales et la province. Plus important encore, les spécialistes de la Division de la statistique sociale et autochtone de Statistique Canada ne recommandent pas l'utilisation de l'EDTR (Enquête sur la dynamique du travail et du revenu) comme source de données fiable sur la population autochtone.

Sources des données

- Enquête sur les finances des consommateurs, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro 3502.
- Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro 3889.

Notes

1. Les « Concepts et définitions » utilisés dans cette section du manuel sur la population ayant une identité autochtone sont cités ou adaptés à partir des entrées du glossaire du rapport de 2011 de Statistique Canada, Projections de la population selon l'identité autochtone au Canada, 2006 à 2031 (Numéro de catalogue 91-552), préparé par Éric Caron Malenfant et Jean-Dominique Morency
2. Guimond, Éric. 2003. « Définitions floues et explosions démographiques : identités mouvantes des groupes autochtones au Canada », dans Newhouse, D. et Peters, E. J., éditeurs, *Not strangers in these parts: Urban Aboriginal peoples*, Policy Research Initiative, Government of Canada.
3. Boucher, Alexandre, Norbert Robitaille et Éric Guimond. 2009. « La mobilité ethnique intergénérationnelle des enfants de moins de 5 ans chez les populations autochtones, Canada, 1996 et 2001 », dans *Cahiers québécois de démographie*, Volume 38, no (numéro) 2.
4. Comme indiqué dans « Encadré 1: Quelques concepts » dans la section Méthodes et concepts, Projections de la diversité de la population canadienne, 2006 à 2031 (Numéro 91-552 au catalogue de Statistique Canada).



Section B : Le financement des systèmes d'éducation

B2 Dépenses publiques et privées au titre de l'éducation

Dépenses moyennes par ménage

Tableau B.2.7

Ce sous-ensemble de l'indicateur **B2** (dépenses totales au titre de l'éducation au Canada) présente le pourcentage des ménages ayant déclaré des dépenses au titre de l'éducation ([tableau B.2.7](#)) et les dépenses moyennes au titre de l'éducation par ménage déclarant, en dollars courants. Les données sont extraites de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM).

Concepts et définitions

- Le terme **ménage** indique une personne ou un groupe de personnes occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.
- Le **pourcentage des ménages ayant déclaré des dépenses au titre de l'éducation** a été calculé en divisant le nombre de ménages ayant déclaré des dépenses au titre de l'éducation par le nombre total de ménages privés, puis en multipliant le quotient par 100.

- Les **dépenses des ménages au titre de l'éducation** englobent les quatre catégories suivantes: les fournitures (tous les niveaux), les manuels (tous les niveaux), les frais de scolarité (préscolaire et primaire-secondaire) et les frais de scolarité (postsecondaire).
- En ce qui concerne les frais de scolarité, les manuels et les fournitures, les répondants à l'EDM (l'Enquête sur les dépenses des ménages) doivent préciser combien ils ont dépensé pour la prématernelle, la maternelle, l'école primaire et l'école secondaire ainsi que pour les établissements d'enseignement postsecondaire (p. ex. (par exemple), université, école de métiers, cours professionnels). Les ménages doivent également préciser combien ils ont dépensé pour d'autres cours et leçons (p. ex. (par exemple), musique, danse, sport, artisanat) ainsi que pour d'autres services éducatifs (p. ex., tutorat, location de livres, matériel scolaire). Les cours de conduite ne comptent pas. Les écoles spécialisées et privées sont prises en compte, mais non les frais de garderie et les frais d'hébergement.
- Les **dépenses moyennes par ménage au titre de l'éducation** ont été calculées en divisant le montant total des dépenses des ménages au titre de l'éducation par le nombre total de ménages privés ayant des dépenses dans une ou plusieurs des quatre catégories de dépenses dans une année civile donnée. En d'autres mots, cette mesure reflète les dépenses moyennes au titre de l'éducation uniquement pour les ménages ayant véritablement de telles dépenses.
- Toutes les dépenses en éducation sont présentées en **dollars courants**. Pour convertir ces données en dollars courants en des montants en dollars constants afin de permettre la comparaison dans le temps, il est recommandé d'utiliser l'Indice des prix à la consommation pour le Canada, et ce tant au niveau national que provincial. Voir le tableau F.1.3 pour plus de détails sur l'Indice et le processus de conversion.

Méthodologie

- L'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) est une enquête annuelle menée auprès des ménages privés des 10 provinces. Les données pour les territoires sont disponibles pour 2001 et tous les deux ans par la suite. L'enquête couvre environ 98 % de la population dans les 10 provinces. L'objet principal de l'enquête est d'obtenir des renseignements détaillés sur les dépenses des ménages pendant l'année de référence (l'année civile précédente).
- Les groupes suivants sont exclus de l'EDM (l'Enquête sur les dépenses des ménages) : 1) les personnes qui vivent dans les réserves indiennes et sur des terres publiques; 2) les représentants officiels de pays étrangers qui vivent au Canada et leur famille; 3) les membres d'ordres religieux et d'autres groupes vivant en communauté; 4) les membres des Forces canadiennes vivant dans des camps militaires; 5) les personnes vivant dans des résidences pour personnes âgées; et 6) les personnes qui vivent à plein temps dans les institutions, par exemple, les détenus des pénitenciers et les malades chroniques qui vivent dans des hôpitaux et dans des établissements de soins de longue durée.
- En 2008, l'échantillon était plus petit que celui de 2007, de l'ordre de 28 %. La réduction de la taille de l'échantillon comparativement aux années précédentes a eu des répercussions sur la qualité des données et, plus particulièrement sur la variance qui est dans la plupart des cas plus importante qu'auparavant.
- En 2007, afin de réduire le fardeau de réponse, de nouvelles questions de sélection ont été ajoutées à certaines catégories du questionnaire de l'EDM (l'Enquête sur les dépenses des ménages). Un pourcentage de déclaration plus bas que prévu a été noté pour quelques catégories, y compris l'éducation, et cela pourrait avoir des conséquences sur les dépenses moyennes relatives à certains éléments de ces catégories.
- Depuis l'année de référence 2006, l'Enquête sur les dépenses des ménages ne fait plus la distinction entre occupant « toute l'année » et occupant une « partie de l'année ». L'information sur les dépenses est recueillie pour tous les membres du ménage au moment de l'interview. Par souci de comparabilité, comme les tableaux standards produits avant 2006 étaient basés seulement sur les membres qui occupaient le ménage l'année entière, les données de 1997 à 2005 ont été révisées de façon à inclure les membres du ménage présents pendant « l'année entière » et ceux présents pendant une « partie de l'année ».
- L'échantillon de l'EDM (l'Enquête sur les dépenses des ménages) est stratifié à plusieurs degrés et choisi à partir de la base de sondage de l'Enquête sur la population active (EPA). La sélection de l'échantillon s'est faite en deux étapes : la sélection de grappes (petites aires géographiques) de la base de sondage de l'EPA (l'Enquête sur la population active) et la sélection de logements dans les grappes choisies. L'échantillon de l'EDM (l'Enquête sur les dépenses des ménages) couvre maintenant de 16 000 à 17 000 ménages selon l'année de collecte (l'échantillon est supérieur aux années impaires lorsqu'il y a collecte dans les territoires).

Limites

- Depuis 2001, les données de l'EDM (l'Enquête sur les dépenses des ménages) pour le Canada incluent les territoires à tous les deux ans. Pour les autres années, les statistiques pour le Canada incluent les 10 provinces seulement.
- Il faut faire preuve de prudence lorsque les données sont comparées d'une année à l'autre puisque les changements pourraient ne pas être significatifs du point de vue statistique. Les estimations provenant de petits sous-groupes doivent être utilisées avec grande prudence. Pour plus de renseignements sur la qualité des données, voir Statistique Canada, Guide de l'utilisateur, Enquête sur les dépenses des ménages, 2009, numéro 62F0026MIF au catalogue, no (numéro) 6.

Source des données

- Enquête sur les dépenses des ménages, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro 3508.

Moyenne des frais de scolarité universitaire

Tableaux B.2.9 et B.2.11

Ce sous-ensemble de l'indicateur **B2** présente des données sur les montants moyens des frais de scolarité des étudiants de niveau universitaire de premier cycle et de cycles supérieurs, au fil du temps, en dollars courants ([tableau B.2.9](#)), au niveau du Canada et des provinces, et par domaine d'études ([tableau B.2.11](#)). Toutes les données des tableaux du présent sous-ensemble sont extraites de l'Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance des étudiants à temps plein dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades (FSSUC). Cette enquête couvre l'année académique.

Concepts et définitions

- Les **frais de scolarité moyens** concernent les frais payables par les étudiants canadiens à temps plein au cours de l'année scolaire, soit de septembre à avril. Les étudiants étrangers ne sont pas inclus. Les frais de scolarité moyens aux cycles supérieurs (maîtrise et doctorat) sont également présentés. Sont exclus de tous les tableaux les frais supplémentaires obligatoires exigés pour les activités sportives, les services de santé, les associations d'étudiants, [etc.](#) (et ainsi de suite).
- La classification des **domaines d'études** pour les **programmes de premiers cycles et de cycles supérieurs** est adaptée de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) de Statistique Canada. Les frais de scolarité moyens pour les deux types de programmes sont ordonnés des plus dispendieux aux moins dispendieux selon les données de l'année la plus récente.
- L'information est présentée selon les 17 domaines d'études suivants et ce autant pour les programmes de premier cycle que pour les programmes de cycles supérieurs : agriculture, ressources naturelles et conservation; architecture et services connexes; commerce, gestion et administration publique; dentisterie; éducation; génie; sciences humaines; droit, professions connexes et études du droit; mathématiques, informatique et sciences de l'information; médecine; sciences infirmières; santé autre, parc, récréation et conditionnement physique; pharmacie; sciences physiques et de la vie, et technologies; sciences sociales et de comportements; médecine vétérinaire; et arts visuels et d'interprétation et technologies des communications.
- Les programmes de cycles supérieurs incluent également les programmes réguliers de maîtrise en administration des affaires et les programmes de maîtrise en administration des affaires pour cadres.
- Tous les montants des frais de scolarité sont présentés en **dollars courants**. Pour convertir les données en dollars courants en des montants en dollars constants afin de permettre la comparaison dans le temps, il est suggéré d'utiliser l'Indice des prix à la consommation du mois de septembre qui correspond avec le début de l'année universitaire (septembre à août). Voir le [tableau F.1.4](#) pour plus de détails sur l'Indice et le processus de conversion.

Méthodologie

- L'enquête sur les frais de scolarité et de subsistance des étudiants à temps plein dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades (FSSUC) est une enquête annuelle dont l'objectif est de recueillir des renseignements d'ordre financier (frais de scolarité, frais supplémentaires et de subsistance) concernant les étudiants fréquentant les universités et les collèges du Canada qui confèrent des grades.
- La population cible se compose de tous les établissements conférant des diplômes (universités et collèges) au Canada. Il s'agit d'un recensement avec plan transversal. Aucun échantillonnage n'est fait, les données étant recueillies pour toutes les unités de la population cible.
- Le questionnaire de l'Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance des étudiants à temps plein dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades (FSSUC) a subi d'importantes modifications en 2007-2008, quand les nouveaux domaines d'études basés sur la Classification des programmes d'enseignement (CPE) ont été utilisés. Le Programme de maîtrise en administration des affaires pour cadres et le Programme régulier de maîtrise en administration des affaires, auparavant inclus dans la catégorie "Commerce, gestion et administration publique" ont été présentés de façon indépendante dans les programmes de deuxième et troisième cycle. Ce changement a eu un impact important. En 2010-2011, les programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) ont été exclus du calcul des moyennes provinciales et nationales de façon à éliminer les répercussions des coûts plus élevés de ces programmes sur la pondération globale des frais de scolarité.
- Les moyennes des frais de scolarité ont été pondérées selon le nombre d'étudiants inscrits par établissement et par domaine d'études à l'aide des données les plus actuelles sur les inscriptions dont on disposait.
- Pour la Nouvelle-Écosse et le Québec, pour certaines années, les moyennes pondérées tiennent compte de la différence entre les frais de scolarité exigés pour les étudiants de la province et ceux exigés pour les étudiants de l'extérieur de la province. Pour l'Ontario, les calculs des moyennes pondérées tiennent compte des frais qui varient selon l'année d'études. Pour la Saskatchewan, les moyennes pondérées ont été calculées en utilisant le nombre d'étudiants inscrits en 2004.
- Toute enquête peut donner lieu à des erreurs. La présente enquête donne lieu à des erreurs non dues à l'échantillonnage, car aucun processus d'échantillonnage n'a été utilisé pour produire les résultats finaux. Chaque année, la comparabilité des données fait l'objet d'un examen pour chaque université et collège, et tout écart important est analysé avec le répondant. Les frais de scolarité par programme sont disponibles publiquement au niveau institutionnel.

Limites

- Comme la répartition des étudiants selon les différents programmes varie d'une période à l'autre, il faut être prudent lorsqu'on fait des comparaisons historiques.

Source des données

- Frais de scolarité et de subsistance des étudiants à temps plein dans les universités et collèges du Canada qui confèrent des grades (FSSUC), Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [3123](#).

Revenus des universités

Tableau B.2.12

Ce sous-ensemble de l'indicateur **B2** présente les revenus des universités par source de revenus, en pourcentage des revenus totaux, au niveau du Canada et des provinces (tableau B.2.12). Les montants sont présentés en dollars courants, pour l'année scolaire.

Concepts et définitions

- Les **revenus gouvernementaux** des universités désignent les subventions et contrats provenant de ministères et d'organismes publics fédéraux, provinciaux, municipaux et internationaux.
- La portion **fédérale** des revenus provient principalement de six grands ministères ou organismes : le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), Santé Canada (SC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), les Instituts de recherche en santé du Canada (ISRC), la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), ainsi que les Chaires de recherche du Canada. Les subventions et les contrats de tous les autres ministères et organismes fédéraux sont également inclus.
- À l'échelon **provincial**, les subventions et les contrats comprennent : les recettes provenant de ministères et d'organismes provinciaux, notamment les subventions provinciales de contrepartie relativement à la FCL (Fondation canadienne pour l'innovation); et les revenus provinciaux de contrepartie relativement à la FCL (Fondation canadienne pour l'innovation) provenant du ministère responsable de l'établissement. Les « revenus des autres provinces », qui comprennent les subventions des provinces autres que la province de laquelle relève l'établissement et les contrats passés avec ces provinces, sont aussi inclus.
- Les subventions des autorités compétentes en matière de transport urbain, de communication et de stationnement sont les exemples de revenus provenant des administrations **municipales**.
- La dernière catégorie est celle des revenus provenant de **pays étrangers**. Elle comprend les subventions des organismes suivants : National Endowment for Humanities, National Institutes of Health et National Science Foundation.
- Les **revenus de sources privés** des universités sont les revenus provenant d'autres sources que l'administration publique et répartis comme suit :
 - **Droits de scolarité** : paiements provenant directement des étudiants sous forme de frais de scolarité (pour tous les cours, menant à des crédits ou non) et d'autres frais.
 - **Subventions et contrats non gouvernementaux, dons et legs** : Soutien financier que les collèges et universités reçoivent de donateurs, par testament ou sous forme de subventions et de contrats provenant d'autres sources que l'administration publique, lesquelles stipulent des conditions précises.
 - **Ventes** : Revenus provenant de la vente de services et de produits par l'établissement.
 - **Placements** : Revenus provenant de dividendes, d'obligations, de prêts hypothécaires, de billets à court terme et d'intérêts bancaires. Inclut le « fond de dotation », un fond affecté (provenant principalement de dons) qui ne peut pas être dépensé. Les revenus d'investissement générés par ce fond peuvent être utilisés à différentes fins, souvent imposées par le donateur.
 - Revenus **divers** : Commissions, redevances et droits d'utilisation de droits ou de biens appartenant à l'établissement, droits de prestation de services, amendes de bibliothèque et autres amendes semblables, frais de location, bénéfice net ou perte nette sur la vente d'immobilisations et autres revenus non précisés ailleurs.

Méthodologie

- Les données sont extraites de l'**Enquête sur l'information financière des universités et collèges (IFUC)**, qui vise à recueillir des renseignements financiers (revenus et dépenses) au sujet des universités et des établissements affiliés au Canada (le terme « établissement » désigne les universités, collèges universitaires, collèges, instituts et hôpitaux). Il s'agit d'un recensement avec plan transversal, et la population cible se compose de tous les établissements conférant des diplômes (universités et collèges) au Canada. Aucun échantillonnage n'est fait, les données étant recueillies pour toutes les unités de la population cible.
- La collecte des données de l'IFUC (Enquête sur l'information financière des universités et collèges) est effectuée à l'aide de deux questionnaires distincts :
 - a) Un questionnaire développé avec l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU), conçu et mis en œuvre par le Comité des finances de l'ACPAU (Association canadienne du personnel administratif universitaire), qui regroupe des administrateurs financiers de six universités. Ces administrateurs se rencontrent deux fois l'an, discutent et mettent en œuvre tout changement proposé au questionnaire et à la brochure explicative.
 - b) Un questionnaire destiné aux non-membres de l'ACPAU (Association canadienne du personnel administratif universitaire) qui est le même que celui destiné aux membres de l'ACPAU (Association canadienne du personnel administratif universitaire). Toute modification apportée au questionnaire des membres de l'ACPAU (Association canadienne du personnel administratif universitaire) (et à la brochure explicative) l'est également à celui-ci.
- Les universités de l'Ontario membres de l'ACPAU (Association canadienne du personnel administratif universitaire) font leur déclaration à leur propre organe de collecte (le Council of Finance Officers – Universities of Ontario [COFO]). Cette information est envoyée à Statistique Canada dans un gros fichier non hiérarchique. Les données obtenues du COFO (Council of Finance Officers – Universities of Ontario) sont ensuite mises en correspondance et intégrées pour être converties au format de la base de données de l'ACPAU (Association canadienne du personnel administratif universitaire).
- En 1999-2000, il y a eu une interruption dans la série parce que d'importants changements ont été apportés au questionnaire et aux lignes directrices de l'ACPAU (Association canadienne du personnel administratif universitaire), ce qui a influé sur la comparabilité chronologique des données. À partir de 1999-2000, les données sont comparables puisque les mêmes définitions ont été utilisées.
- Les collèges universitaires font partie de l'univers de l'IFUC (Enquête sur l'information financière des universités et collèges), réalisée par l'ACPAU (Association canadienne du personnel administratif universitaire). À ce titre, ils sont considérés comme des universités.
- Chaque université (et collège universitaire) retourne son questionnaire accompagné d'états financiers vérifiés, garantissant ainsi l'exactitude des données. Il n'empêche que chaque année, la comparabilité des données fait l'objet d'un examen pour chaque établissement et tout écart important est analysé avec le répondant et entraîne des modifications, s'il y a lieu.

Limites

- Les données provenant des établissements non-membres de l'[ACPAU \(Association canadienne du personnel administratif universitaire\)](#) sont amalgamées au niveau provincial aux données provenant des établissements membres de l'ACPAU. Les données des établissements non-membres de l'[ACPAU \(Association canadienne du personnel administratif universitaire\)](#) ne sont pas diffusées publiquement au niveau institutionnel. Elles ne peuvent l'être qu'au niveau provincial.

Source des données

- Enquête sur l'information financière des universités et collèges, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [3121](#).

Dépenses des universités

Tableaux B.2.13 et B.2.14

Ce sous-ensemble de l'indicateur **B2** porte sur les dépenses des universités, selon le type de dépenses, pour le Canada et les provinces. Les montants sont présentés en dollars courants ([tableau B.2.13](#)) et selon les répartitions en pourcentage ([tableau B.2.14](#)). Les montants de dépenses proviennent de plusieurs sources, incluant des enquêtes financières et des rapports financiers. Certaines données sont estimées afin de permettre l'obtention d'un portrait financier plus complet et cohérent.

Concepts et définitions

- La catégorie des **dépenses d'immobilisation** tient compte de toutes les dépenses d'immobilisation des universités et ne se limite plus uniquement à celles provenant des fonds pour immobilisations. Les dépenses d'immobilisations comprennent : l'acquisition d'immeubles, de terrains, de matériel et de meubles ; les rénovations et transformations majeures, la location de locaux ; etc.
- Les **dépenses de fonctionnement** comprennent les fonds suivants : fonctionnement général, objectif spécifique et fiducie, recherche subventionnée et entreprises auxiliaires, et représentent les dépenses engagées par un établissement au cours d'une année et sur une base permanente. Elles comprennent, entre autres choses, les coûts directement liés à l'enseignement, dont les salaires, le matériel didactique, le soutien administratif et le perfectionnement des enseignants ainsi que les coûts liés aux autres éducateurs, notamment les conseillers. Les dépenses de fonctionnement désignent :
 - La **rémunération**, qui comprend les salaires bruts des éducateurs et autres membres du personnel (avant les déductions fiscales, les contributions aux régimes de soins de santé ou de retraite et autres contributions ou primes d'assurance sociale ou autres), les dépenses pour les retraites (dépenses courantes ou encourues par les employeurs ou des tiers partis pour le financement des retraites du personnel enseignant présent) et les autres indemnités non salariales (avantages sociaux). Les statistiques sur la rémunération du personnel des universités comprennent les catégories suivantes :
 - Les **salaires des enseignants** – les salaires versés aux membres du personnel effectuant à temps plein et à temps partiel des activités d'enseignement et de recherche (comprend les doyens, les professeurs agrégés, les professeurs adjoints et les chargés de cours; sont également inclus les paiements versés aux membres du personnel enseignant pour différents types de congés : congé administratif, congé de perfectionnement ou congé sabbatique).
 - Les **autres salaires et traitements** - les paiements versés à tous les membres du personnel de soutien travaillant à temps plein et à temps partiel, notamment les techniciens de laboratoire, d'enseignement et de recherche, le personnel de bureau et de secrétariat, les spécialistes et les gestionnaires, les employés chargés du nettoyage et de l'entretien et les gens de métier. Cela inclut aussi les montants versés aux membres du personnel qui ont le titre de professeur (ou l'équivalent), mais qui participent à des activités autres que l'enseignement et la recherche.
 - Les **avantages sociaux** - comprennent les contributions de l'établissement (au titre des traitements) au régime de retraite (y compris les paiements concernant les insuffisances actuarielles et les obligations au titre de services passés), au régime d'assurance vie collective, au régime d'assurance de maintien du salaire, au régime de soins dentaires, au régime d'indemnisation des accidents du travail, aux programmes de santé, à un programme de remise des droits de scolarité et au régime d'assurance emploi ainsi que les autres coûts liés aux avantages sociaux des employés. Le coût des avantages sociaux payés pendant les périodes de retraite anticipée ainsi que les prestations versées après la retraite doivent être inclus.
- La catégorie **autres dépenses de fonctionnement** comprend toutes les dépenses non salariales, notamment les dépenses liées aux droits de scolarité et aux manuels, à la recherche et au développement, les cotisations payées par l'établissement à des organisations comme l'AUCC et l'[ACPAU \(Association canadienne du personnel administratif universitaire\)](#), aux services publics, aux services scolaires dispensés en vertu d'un contrat et au personnel chargé du fonctionnement et de l'entretien des édifices. Les autres coûts non salariaux comprennent les coûts liés à l'entretien des bâtiments ainsi que les coûts supplémentaires, notamment ceux qui sont liés à la garde parascolaire et au transport.

Méthodologie

- Les données sont extraites de l'**Enquête sur l'information financière des universités et collèges (IFUC)**, qui vise à recueillir des renseignements financiers (revenus et dépenses) au sujet des universités et des établissements affiliés au Canada (le terme « établissement » désigne les universités, collèges universitaires, collèges, instituts et hôpitaux). Il s'agit d'un recensement avec plan transversal, et la population cible se compose de tous les établissements conférant des diplômes (universités et collèges) au Canada. Aucun échantillonnage n'est fait, les données étant recueillies pour toutes les unités de la population cible.
- La collecte des données de l'**IFUC (Enquête sur l'information financière des universités et collèges)** est effectuée à l'aide de deux questionnaires distincts :

- o a) Un questionnaire développé avec l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU), conçu et mis en œuvre par le Comité des finances de l'ACPAU (Association canadienne du personnel administratif universitaire), qui regroupe des administrateurs financiers de six universités. Ces administrateurs se rencontrent deux fois l'an, discutent et mettent en œuvre tout changement proposé au questionnaire et à la brochure explicative.
 - o b) Un questionnaire destiné aux non-membres de l'ACPAU (Association canadienne du personnel administratif universitaire) qui est le même que celui destiné aux membres de l'ACPAU (Association canadienne du personnel administratif universitaire). Toute modification apportée au questionnaire des membres de l'ACPAU (Association canadienne du personnel administratif universitaire) (et à la brochure explicative) l'est également à celui-ci.
- Les universités de l'Ontario membres de l'ACPAU (Association canadienne du personnel administratif universitaire) font leur déclaration à leur propre organe de collecte (le Council of Finance Officers – Universities of Ontario [COFO]). Cette information est envoyée à Statistique Canada dans un gros fichier non hiérarchique. Les données obtenues du COFO (Council of Finance Officers – Universities of Ontario) sont ensuite mises en correspondance et intégrées pour être converties au format de la base de données de l'ACPAU (Association canadienne du personnel administratif universitaire).
 - En 1999-2000, il y a eu une interruption dans la série parce que d'importants changements ont été apportés au questionnaire et aux lignes directrices de l'ACPAU (Association canadienne du personnel administratif universitaire), ce qui a influé sur la comparabilité chronologique des données. À partir de 1999-2000, les données sont comparables puisque les mêmes définitions ont été utilisées.
 - Les collèges universitaires font partie de l'univers de l'IFUC (Enquête sur l'information financière des universités et collèges), réalisée par l'ACPAU (Association canadienne du personnel administratif universitaire). À ce titre, ils sont considérés comme des universités.
 - Chaque université (et collège universitaire) retourne son questionnaire accompagné d'états financiers vérifiés, garantissant ainsi l'exactitude des données. Il n'empêche que chaque année, la comparabilité des données fait l'objet d'un examen pour chaque établissement et tout écart important est analysé avec le répondant et entraîne des modifications, s'il y a lieu.
 - Les pourcentages présentés au [tableau B.2.14](#) sont calculés en utilisant les valeurs en dollars courants du [tableau B.2.13](#).

Limites

- Bien que des efforts considérables soient déployés pour veiller à ce que les universités et collèges préparent l'information conformément à la brochure explicative fournie, des limites existent quant à la comparabilité des données. Ces limites peuvent trouver leur origine dans les différences entre les méthodes comptables des établissements. Les comparaisons doivent être interprétées et clarifiées à cause des différences au regard de la taille, des programmes d'études, de la structure, du milieu physique, de la philosophie de gestion ainsi que des pratiques budgétaires et comptables des établissements. On doit donc faire preuve de prudence en comparant les données financières sur plusieurs années.
- Les comparaisons entre les régions doivent tenir compte de certains facteurs comme les diverses sources de financement, les dates de clôture de l'exercice financier, qui varient du 31 mars au 30 juin, ainsi que les diverses politiques et responsabilités provinciales en matière de financement.

Source des données

- Enquête sur l'information financière des universités et collèges (IFUC), Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [3121](#).



Section C : Études primaires et secondaires

C1 La maturité scolaire au cours des premières années

Tableaux C.1.1 et C.1.2

L'indicateur **C1** porte sur les jeunes enfants et sur la maturité scolaire de ceux qui sont âgés de 4 et 5 ans. On examine dans cette partie leur état de santé (y compris les limitations à cet égard, le cas échéant), leur participation à des activités, les contacts qu'ils ont avec des documents à lire et la lecture ([tableau C.1.1](#)) ainsi que leurs scores linguistiques/habilités en matière de vocabulaire ([tableau C.1.2](#)).

Concepts et définitions

- La **santé générale** de l'enfant a été classée dans les catégories suivantes : excellente; très bonne; bonne; ou passable ou médiocre. Les catégories étaient lues aux adultes qui répondaient au nom des enfants dans l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ).
- Cette indicateur examine également certaines **limitations physiques** affectant l'enfant. Une série de questions porte sur la santé de l'enfant au quotidien et se concentre sur ses capacités par rapport à d'autres enfants du même âge. Les répondants adultes étaient informés que ces questions étaient posées

à tout le monde. Cet indicateur porte sur les limitations suivantes : difficulté à voir; difficulté à entendre; difficulté à se faire comprendre; difficulté à marcher; et douleur ou gêne physique. L'élément douleur ou gêne physique tient compte des réponses négatives à la question par laquelle on cherche à savoir si l'enfant éprouve habituellement des douleurs ou des malaises. Ces questions font partie d'un indice qui s'appelle l'Indice de l'état de santé.

- Avant qu'il réponde aux questions sur les conditions chroniques, le répondant adulte était informé qu'on faisait référence à « un problème qui persiste ou qui devrait persister pendant six mois ou plus identifié par un professionnel de la santé ». Il était aussi informé d'indiquer toutes les situations applicables à l'enfant. Cet indicateur présente des renseignements sur les allergies chroniques, la bronchite chronique et l'asthme. Les questions sur l'asthme ont été posées séparément, et les renseignements présentés reflètent le pourcentage d'enfants âgés de 4 ou 5 ans pour lesquels un spécialiste de la santé a posé à un moment donné un diagnostic d'asthme, et non simplement le pourcentage d'enfants qui ont eu une crise d'asthme dans les 12 mois précédant l'enquête.
- Les **activités physiques hebdomadaires en dehors des heures de classe** (entre la plupart des journées et environ une fois par semaine) signifient la participation aux activités suivantes : sports avec un entraîneur ou un instructeur; leçons ou cours d'activités physiques organisés avec un entraîneur ou un instructeur tels que la danse, la gymnastique ou les arts martiaux; leçons ou cours de musique, d'art ou participation à d'autres activités non sportives; et clubs, groupes ou programmes communautaires animés par des adultes. Les adultes qui avaient répondu au nom de ces jeunes enfants ont été invités à fournir des informations sur les activités physiques des enfants pour la période de 12 mois qui a précédé l'entrevue de l'enquête.
- Les données concernant les **activités de lecture quotidienne en dehors des heures de classe** proviennent des réponses à certaines questions sur la littératie, notamment sur la fréquence à laquelle un parent lit un texte à haute voix à l'enfant ou écoute l'enfant lire (ou essayer de lire). On a également demandé au répondant à quelle fréquence l'enfant regarde spontanément des livres, des revues, des bandes dessinées, etc. (et ainsi de suite), ou essaie de lire spontanément (chez lui).
- L'**Échelle de vocabulaire en images Peabody-(EVIP)** évalue le vocabulaire réceptif de l'enfant, soit le vocabulaire qu'il comprend quand on s'adresse à lui au moyen de la parole. Comme il s'agit d'un test normatif, le rendement des participants est noté par rapport à celui d'une population globale d'enfants du même âge. On considère qu'une large fourchette de notes correspond à un niveau d'aptitude moyen, compte tenu de l'âge de l'enfant. Les notes se situant sous le seuil inférieur de cette fourchette dénotent un retard dans le développement des capacités de compréhension, tandis que les notes supérieures à ce seuil révèlent des capacités de compréhension avancées.
- L'**EVIP (L'Échelle de vocabulaire en images Peabody)-R** est graduée en fonction d'une moyenne de 100. La fourchette des capacités de compréhension moyennes du vocabulaire passif mesurées par l'**EVIP (L'Échelle de vocabulaire en images Peabody)-R** comprend les notes de 85 à 115. On considère qu'une note inférieure à 85 correspond à un retard dans le développement des capacités de compréhension du vocabulaire passif et qu'une note supérieure à 115 correspond à des capacités avancées. La notation est rajustée en fonction des différentes capacités des enfants âgés de 4 et 5 ans. Les normes pour les notes des tests en anglais et en français sont appliquées séparément; les notes ne sont donc pas directement comparables.

Méthodologie

- L'**Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)** est une étude à long terme sur les enfants canadiens qui permet de suivre leur croissance et leur bien-être de la naissance au début de l'âge adulte. L'enquête a été conçue pour recueillir des renseignements sur les facteurs qui influent sur le développement social et émotionnel ainsi que sur le comportement des enfants et des jeunes. Elle permet en outre de suivre les conséquences de ces facteurs sur leur développement au fil du temps.
- L'indicateur est fondé sur des données nationales représentatives concernant des enfants âgés de 4 et 5 ans et extraites du cycle 8 de l'**ELNEJ (L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes)**, mené en 2008-2009.
- L'information présentée provient de la composante de l'enfant de l'**ELNEJ (L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes)**, et plus particulièrement, des questions sur l'état de santé, les activités (sports, cours, clubs, etc. (et ainsi de suite)) et le degré de littératie de l'enfant. Les réponses ont été fournies par la personne la mieux renseignée au sujet de l'enfant (PMR), habituellement la mère.

Limites

- L'**ELNEJ (L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes)** se fie sur les perceptions de l'adulte qui connaît le mieux l'enfant au regard de l'état de santé générale et du développement de celui-ci. Or, ces déclarations peuvent ne pas toujours être complètement objectives ou exactes.
- Voici quelques raisons possibles d'erreurs non dues à l'échantillonnage dans l'**ELNEJ (L'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes)** : erreurs de réponse attribuables à des questions de nature délicate, à une mauvaise mémoire, aux erreurs de traduction dans les questionnaires, aux réponses vagues et au biais dû au conditionnement; erreurs dues à la non-réponse; et erreurs de couverture.

Source des données

- Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [4450](#).

C2 Écoles primaires et secondaires : effectifs et éducateurs

Tableaux C.2.2 et C.2.4 à C.2.7

L'indicateur C2 présente le nombre d'éducateurs à temps plein ([tableau C.2.2](#)), ainsi que certaines caractéristiques représentatives des éducateurs ([tableau C.2.4](#), [tableau C.2.5](#), [tableau C.2.6](#) et [tableau C.2.7](#)).

Concepts et définitions

- **Écoles publiques** : Écoles élémentaires et secondaires publiques exploitées par des commissions scolaires ou la province ou territoire. Sont incluses toutes les écoles publiques ordinaires (cloisonnées ou décloisonnées), les établissements d'éducation surveillée ou les établissements de garde, tout comme les autres établissements que finance une province ou un territoire. Toutes les données relatives à cet indicateur concernent uniquement les écoles primaires et secondaires publiques et non les écoles privées, l'enseignement à domicile par les parents, les écoles fédérales ou les écoles pour les malvoyants et les malentendants.
- Les **éducateurs** comprennent le personnel directement impliqué dans l'enseignement aux élèves, soit en groupe ou dans une approche individuelle. Sont inclus les enseignants en salle de classe, les enseignants en éducation spécialisée, les enseignants spécialistes (musique, éducation physique, etc.) et les autres enseignants qui travaillent avec les élèves dans une salle de classe, avec des petits groupes dans une salle de ressource, ou de façon individualisée à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle de classe régulière, y compris les enseignants suppléants. Les chefs de département qui consacrent la majeure partie de leur temps de travail à l'enseignement doivent également être inclus dans cette catégorie, ainsi que le personnel temporairement absent du travail (p. ex., pour des raisons de santé ou de blessures, en congé de maternité ou en congé parental, ou en vacances). Les aides-enseignants ou les étudiants-maîtres ainsi que les autres personnes qui ne sont pas payées pour leur emploi sont exclus.
- Le *personnel de direction* comprend le personnel responsable de l'administration et de la gestion d'une école, c'est-à-dire les directeurs, les directeurs adjoints et les autres employés de la gestion qui assurent des responsabilités semblables, seulement si ceux-ci ne consacrent pas la majorité de leur temps à l'enseignement. Sont exclus les cadres supérieurs, les réceptionnistes, secrétaires, commis et autres employés qui soutiennent les tâches administratives de l'école et les employés déclarés sous « autres qu'éducateurs ».
- Le *personnel de soutien pédagogique* comprend les employés professionnels non enseignants qui fournissent des services aux élèves afin de les aider dans leur programme d'enseignement. Sont inclus les assistants en éducation, les aides-enseignants rémunérés, les conseillers en orientation scolaire et les bibliothécaires. Sont exclus les spécialistes de la santé et des services sociaux, lesquels doivent être déclarés sous « autres qu'éducateurs ».
- Les **éducateurs à temps plein (nombre d'individus)** sont les éducateurs qui, au 30 septembre (ou à la date ultérieure la plus rapprochée) de l'année scolaire ont la responsabilité de fournir des services aux élèves faisant partie de l'effectif inscrit.

Méthodologie

- L'**Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire** (EEPS, anciennement le Projet statistique sur l'enseignement primaire et secondaire) est une enquête nationale qui permet à Statistique Canada de recueillir des données sur les effectifs (y compris les programmes d'enseignement dans une langue minoritaire et seconde, les programmes de langue autochtone, et les programmes d'enseignement pour les enfants ayant des besoins spéciaux), les diplômés, les éducateurs et le financement des écoles publiques primaires et secondaires du Canada. Le ministère de l'Éducation des 10 provinces et des 3 territoires envoie chaque année à Statistique Canada des données sur les effectifs, les diplômés, les éducateurs et le financement des écoles publiques primaires et secondaires relevant de sa compétence.

Limites

- En raison de la nature de la collecte de données de l'Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (EEPS), ces données sont mises à jour régulièrement et sont donc susceptibles de d'autres révisions.
- Il faut exercer de la prudence lorsqu'on fait des comparaisons entre les provinces et les territoires. La proportion d'éducateurs (et la composition d'enseignants, de personnel de direction et de support pédagogique) est différents selon les provinces et territoires.

Source des données

- Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [5102](#).

C4 Rendement des élèves

Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)

Tableaux C.4.2, C.4.4, C.4.5, C.4.10 et C.4.17

L'indicateur **C4** présente le rendement des élèves en ce qui concerne trois compétences fondamentales — lecture, mathématiques et sciences — et analyse l'évolution de ces résultats de rendement au fil du temps. Le rendement a été examiné à l'aide des résultats obtenus du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), une initiative internationale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Ce sous-indicateur donne des renseignements détaillés sur le rendement des élèves canadiens âgés de 15 ans en lecture, le domaine majeur du [PISA \(Programme international pour le suivi des acquis des élèves\)](#) en 2009, en examinant les scores moyens et la répartition des élèves par niveau de compétence sur l'échelle globale de la lecture ([tableau C.4.2](#)) et les scores moyens sur les sous-échelles de la lecture ([tableau C.4.17](#)). Il permet aussi de comparer le rendement au fil du temps en lecture ([tableau C.4.4](#)), en sciences ([tableau C.4.5](#)) et en mathématiques ([tableau C.4.10](#)).

Concepts et définitions

- Le **Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)** représente un effort collectif des pays membres de [l'OCDE \(l'Organisation de coopération et de développement économiques\)](#) en concert avec des pays partenaires pour évaluer régulièrement, au moyen de tests internationaux communs, les résultats des jeunes dans trois grands domaines : la **lecture**, les **mathématiques**, et les **sciences**. Le [PISA \(Programme international pour le suivi des acquis des élèves\)](#) définit la lecture, les mathématiques et les sciences non seulement en termes de maîtrise de disciplines scolaires, mais aussi en termes des connaissances et des compétences requises pour participer pleinement à la société.

- La **lecture** : Capacité de comprendre et d'utiliser des textes ainsi que d'y réfléchir et y réagir afin de réaliser ses objectifs personnels, de développer ses connaissances et son potentiel et de prendre une part active dans la société.
- Les **mathématiques** : Capacité d'identifier et de comprendre le rôle joué par les mathématiques dans le monde, de porter des jugements fondés à leur propos, et de s'engager dans des activités mathématiques, en fonction des exigences de sa vie en tant que citoyen constructif, impliqué et réfléchi.
- Les **sciences** : Capacité d'utiliser des connaissances scientifiques pour identifier les questions auxquelles la recherche scientifique peut apporter une réponse et pour tirer des conclusions fondées sur des faits, en vue de comprendre le monde naturel et les changements qui y sont apportés par l'activité humaine et de prendre des décisions à ce propos.

Méthodologie

- Au niveau international, près de 470 000 étudiants de 65 pays et économies participantes ont pris part au PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) 2009. La population comprenait les personnes âgées de 15 ans qui fréquentaient l'école dans une des dix provinces du Canada. À ce jour, les territoires ne participent pas au PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves). L'évaluation du PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) a été menée à l'école, pendant les heures normales de cours, au printemps. Les élèves des écoles situées dans des réserves indiennes étaient exclus de même que ceux des écoles pour élèves ayant de graves troubles d'apprentissage et des écoles pour malvoyants et malentendants, ainsi que les élèves qui étudiaient à domicile. Le PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) en 2009 a pris la forme d'un test papier-crayon d'une durée totale de deux heures. Il a été administré en anglais ou en français, selon le système scolaire.
- Bien que les trois domaines du PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) soient évalués à chaque cycle, un seul constitue le principal domaine d'un cycle, et englobe un nombre plus important d'items d'évaluation que les deux autres domaines. Pour chaque cycle, les deux tiers du temps de l'évaluation sont alloués au domaine principal. En 2000, le domaine principal était la lecture, en 2003, les mathématiques et en 2006, les sciences. Le cycle se répétant, le domaine principal de l'évaluation de 2009 était de nouveau la lecture.
- Les résultats obtenus sont présentés pour les domaines principaux sur une échelle globale (représentant le rendement global des élèves à toutes les questions de l'évaluation dans ce domaine) ainsi que pour les sous-domaines formant chaque échelle globale. Comme un moins grand nombre d'éléments sont évalués dans le contexte des domaines mineurs, seuls les résultats globaux sont disponibles.
- En 2009, les sous-échelles de la lecture concernent trois aspects de la lecture — accès et repérage, intégration et interprétation, et réflexion et évaluation — et deux types de textes — textes continus et non continus.
 - **Sous-échelle des aspects de la lecture** :
 - Accès et repérage** comprend le fait de se rendre dans l'espace d'information fourni et de naviguer dans cet espace pour localiser et extraire un ou plusieurs éléments d'information distincts.
 - Intégration et interprétation** comprend le traitement du texte lu pour en comprendre le sens.
 - Réflexion et évaluation** comprend le fait de s'appuyer sur des connaissances, des idées ou des attitudes extérieures au texte afin de relier l'information fournie dans le texte à ses propres cadres de référence conceptuels et expérientiels.
 - **Sous-échelle des formats de textes** :
 - Les **textes continus** se composent de phrases organisées en paragraphes. Il s'agit entre autres d'articles de journal, de dissertations, de nouvelles, de critiques ou de lettres.
 - Les **textes non continus** sont des documents qui combinent plusieurs éléments textuels comme des listes, des tableaux, des graphiques, des diagrammes, des textes publicitaires, des horaires, des catalogues, des répertoires ou des formulaires.
- Dans le contexte du PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), on a quantifié le rendement des élèves en attribuant un certain nombre de points sur une échelle établie de telle sorte que la note moyenne des élèves de tous les pays participants pour les domaines principaux était de 500 et l'écart-type, de 100. Cela signifie qu'environ les deux tiers des élèves se situaient entre 400 et 600 sur l'échelle. Cette moyenne a été établie pendant l'année au cours de laquelle l'évaluation ciblait le domaine principal. En raison de l'évolution du rendement au fil du temps, les scores moyens des élèves des pays de l'OCDE (l'Organisation de coopération et de développement économiques) s'écartent légèrement de 500 dans le PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) 2009.
- Les résultats du PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) peuvent également être présentés sous forme de répartition du rendement des élèves pour tous les niveaux de rendement. Dans le PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) 2009, le rendement en lecture a été réparti en sept niveaux. Ces niveaux représentent essentiellement les éléments les plus difficiles du test auxquels un élève est capable de répondre. On peut donc supposer qu'un élève qui se situe à un certain niveau pourrait répondre aux questions de tous les niveaux inférieurs. Pour faciliter l'interprétation, on a lié ces niveaux à des tranches de notes bien définies sur l'échelle initiale. Les sept niveaux sont les suivants :
 - Au-dessous du niveau 1b (scores inférieurs ou égal à 262);
 - niveau 1b (scores supérieurs à 262 mais inférieurs ou égaux à 335 points);
 - niveau 1a (scores supérieurs à 335 mais inférieurs ou égaux à 407 points)
 - niveau 2 (scores supérieurs à 407 mais inférieurs ou égaux à 480 points)
 - niveau 3 (scores supérieurs à 480 mais inférieurs ou égaux à 553 points)
 - niveau 4 (scores supérieurs à 553 mais inférieurs ou égaux à 626 points)
 - niveau 5 (scores supérieurs à 626 mais inférieurs ou égaux à 698 points)
 - niveau 6 (scores supérieurs à 698).
- Selon l'OCDE (l'Organisation de coopération et de développement économiques), le niveau 2 peut être considéré comme un niveau seuil de compétence, auquel les élèves commencent à manifester les compétences en lecture qui leur permettront de participer à la vie efficacement et de manière productive. Les élèves dont le rendement se situe à des niveaux inférieurs au niveau 2 peuvent exécuter certaines tâches de lecture avec succès, mais ils ne

possèdent pas certaines des compétences fondamentales propres à les préparer à entrer sur le marché du travail ou à poursuivre des études postsecondaires.

- Lorsque l'on compare les scores entre les pays, les provinces ou les sous-groupes de population, les tableaux du PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) identifient les différences statistiquement importantes. L'importance statistique est définie par des formules mathématiques et tient compte d'éléments telles les erreurs d'échantillonnage et de mesure. Les erreurs d'échantillonnage se produisent car le rendement est calculé d'après les scores obtenus par des échantillons aléatoires d'élèves de chaque pays et non d'après ceux obtenus par la population des élèves de chaque pays. Par conséquent, on ne peut affirmer avec certitude qu'une moyenne d'échantillon a la même valeur que la moyenne de la population qu'on aurait obtenue si tous les élèves de 15 ans avaient été évalués. De plus, un degré d'erreur de mesure est associé aux scores décrivant le rendement de l'élève puisque ces scores sont estimés à partir des réponses de l'élève aux questions du test.
- On s'appuie sur l'erreur-type et les intervalles de confiance pour procéder à ces tests statistiques de comparaison. L'erreur-type exprime le degré d'incertitude associé à l'erreur d'échantillonnage et à l'erreur de mesure. On peut se servir de l'erreur-type pour produire un intervalle de confiance, qui indique la probabilité qu'une certaine marge d'erreur (définie par l'erreur-type) dans les statistiques de l'échantillon concerne le nombre d'individus dans une population donnée. Les résultats du PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) sont statistiquement différents si les intervalles de confiance ne se chevauchent pas. En outre, un autre test a été effectué pour confirmer la différence statistique.
- Il est possible avec le PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) de comparer les changements dans les performances des étudiants au fil du temps dans chacun des domaines car un certain nombre de questions communes sont utilisées dans les tests de chacune des enquêtes. Cependant comme le nombre d'items communs utilisés est limité, les probabilités d'erreurs de mesure sont plus importantes. C'est la raison pour laquelle une erreur supplémentaire, l'erreur de couplage est ajoutée à l'erreur standard. Les erreurs standards qui incluent les erreurs de couplage doivent être utilisées lorsque des comparaisons entre les différentes évaluations sont effectuées (mais elles ne sont pas nécessaires pour effectuer des comparaisons entre les pays/économies ou sous-populations qui ont participé à la même évaluation).
- Cet indicateur compare la performance des étudiants à l'évaluation du PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) 2009 avec celle de la première évaluation de chacun des domaines alors que ce domaine était le domaine principal: lecture en 2000 (tableau C.4.4), mathématiques en 2003 (tableau C.4.10) et sciences en 2006 (tableau C.4.5). Il n'est pas possible d'inclure dans ces comparaisons les résultats des évaluations d'un domaine secondaire avant qu'il n'ait fait l'objet de l'évaluation en tant que domaine principal, la raison étant que le cadre conceptuel du domaine n'est pas pleinement développé tant qu'il ne fait pas l'objet d'une évaluation en tant que domaine principal. C'est pourquoi les résultats de l'évaluation d'un domaine secondaire observés lors des années antérieures ne sont pas comparables.

Limites

- L'examen du rendement relatif de divers groupes d'élèves à l'égard d'évaluations identiques ou similaires, pour différentes périodes, permet de déterminer si le niveau de rendement change. De toute évidence, les résultats d'une seule évaluation ne peuvent servir à évaluer un système scolaire, de nombreux facteurs se combinant pour produire les résultats moyens indiqués ici. Il s'agit toutefois d'un des indicateurs du rendement global.
- Comme les données ne sont disponibles que pour deux périodes seulement, il est impossible d'évaluer dans quelle mesure les différences observées sont valables pour de plus longues périodes.
- La signification statistique est déterminée à l'aide de formules mathématiques et dépend de facteurs tels que l'échantillonnage. Que la différence entre les résultats ait une signification en éducation est une question d'interprétation. Il est par exemple possible qu'une différence statistiquement significative soit très petite et n'ait que peu de signification. Il y a également des situations où une différence perçue comme ayant une signification en éducation n'a en fait aucune signification statistique.

Sources des données

- Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) et Statistique Canada, 2010, *À la hauteur : Résultats canadiens de l'étude PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) de l'OCDE (l'Organisation de coopération et de développement économiques) – La performance des jeunes du Canada en lecture, en mathématiques et en sciences – Premiers résultats de 2009 pour les Canadiens de 15 ans*, Statistique Canada N° (numéro) 81-590-XIF au catalogue.
- Organisation de coopération et de développement économiques, 2010, *Résultat du PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) 2009 : Savoirs et savoir-faire des élèves : Performance des élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences (Volume 1)*.
- Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro 5060.

Programme pancanadien d'évaluation (PPCE)

Tableaux C. 4.13, C.4.14, C.4.15, C.4.16, C.4.18, C.4.19 et C.4.20

L'indicateur **C4** présente le rendement des élèves dans les trois matières étudiées (appelées aussi « les domaines ») soit les mathématiques, les sciences, et la lecture. Il examine également le processus de résolution de problèmes en mathématiques. Ce sous-indicateur examine le rendement des élèves à l'aide des résultats obtenus au Programme pancanadien d'évaluation (PPCE), une initiative des provinces et des territoires réalisée par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC].

Des renseignements détaillés sur le rendement des élèves canadiens de 8e année en mathématiques, le domaine principal du PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) de 2010 sont présentés. Les scores moyens et la répartition des élèves par niveaux de rendement pour le domaine global des mathématiques et les scores moyens pour les sous-domaines des mathématiques et pour le processus de résolution de problèmes (tableaux C.4.18 et C.4.19) sont aussi mentionnés. Le rendement des élèves en sciences et en lecture à l'évaluation de 2010 (tableau C.4.13) est également présenté ainsi que leur performance en lecture au fil du temps (tableau C.4.20). Les résultats sont présentés selon la langue du système d'éducation.

Concepts et définitions

- Le **Programme pancanadien d'évaluation (PPCE)** est un programme cyclique d'évaluations qui mesure le rendement des élèves de 8e année au Canada. Il est administré par le Conseil des ministres de l'Éducation, (Canada) [CMEC]. Le PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) présente des résultats plus détaillés de chacun des domaines l'année où celui-ci constitue le domaine principal à l'étude (la lecture en 2007, les mathématiques en 2010, et les sciences en 2013), ainsi que des évaluations secondaires pour les deux autres domaines d'évaluation. La première évaluation du PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) qui s'est déroulée en 2007 a remplacé le Programme d'indicateurs du rendement scolaire (PIRS) du CMEC (Conseil des ministres de l'Éducation, (Canada)). PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) a été conçu pour déterminer si les élèves atteignent, dans tout le Canada, un niveau de rendement similaire dans ces matières principales à un âge à peu près identique et complète les évaluations effectuées présentement dans chaque instance.
- Les **mathématiques** : les mathématiques sont évaluées comme un outil conceptuel que les élèves peuvent utiliser pour accroître leur capacité à calculer, à décrire et à résoudre des problèmes.
- Le domaine des mathématiques du PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) est divisé en quatre sous-domaines qui reflètent la manière traditionnelle de regrouper les compétences et les connaissances en mathématiques : nombres et opérations, géométrie et mesure, régularités et relations, et gestion des données et probabilités. L'évaluation en mathématiques permet également à l'élève de démontrer la façon d'acquérir et d'utiliser les contenus mathématiques : la résolution de problèmes, la communication, la représentation, le raisonnement ainsi que l'établissement de liens.
- Les **sciences** : L'évaluation en sciences du PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) était basée sur la culture scientifique comme l'objectif global des programmes d'études en sciences au Canada. La culture scientifique est un concept selon lequel l'élève développe des compétences grâce auxquelles il peut mettre en œuvre des attitudes, des habiletés et des connaissances liées aux sciences. Elle inclut également une compréhension de la nature des sciences permettant de faire de la recherche, de résoudre des problèmes et de prendre des décisions fondées sur des preuves quant aux enjeux liés aux sciences.
- La définition de culture scientifique englobe la connaissance des sciences de la nature, des sciences physiques (chimie et physique) et des sciences de la Terre et de l'Univers, ainsi qu'une compréhension de la nature des sciences comme sphère d'activité humaine.
- La **lecture** : on considère la lecture comme un processus dynamique et interactif par lequel la lectrice ou le lecteur construit un sens à partir de textes. Une lecture efficace comporte une interaction de la lectrice ou du lecteur, du texte et de l'objectif de la lecture ainsi que du contexte avant, pendant et après la lecture.
- Bien que les trois domaines du PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) soient évalués à chaque cycle, un seul constitue le principal domaine d'un cycle, et englobe un nombre plus important d'items d'évaluation que les deux autres domaines. Le PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) a été et sera administré aux élèves aux dates suivantes :

Trois domaines du Programme pancanadien d'évaluation des élèves (PPCE) évalués

Domaine	2007	2010	2013
Principal	Lecture	Mathématiques	Sciences
Secondaire	Mathématiques	Sciences	Lecture
Secondaire	Sciences	Lecture	Mathématiques

Méthodologie

- Près de 32 000 élèves de 8e année des dix provinces canadiennes et du Yukon ont pris part au PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) 2010. Les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut n'ont pas encore participé au PPCE (Programme pancanadien d'évaluation).
- Quand le PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) a débuté en 2007, la population cible était celle des élèves de 13 ans. En 2010, la population cible a été modifiée pour être administré aux élèves de 8e année, indépendamment de leur âge. La sélection des élèves était plus simple et les écoles et les classes moins dérangées. En 2007, une large proportion de l'échantillon des élèves de 13 ans du PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) était en 8e année alors qu'une plus faible proportion se retrouvait en 7e ou 9e année.
- Pour sélectionner les participantes et les participants du PPCE (Programme pancanadien d'évaluation), la méthode suivante a été utilisée :
 - sélection au hasard d'écoles de chaque instance, à partir d'une liste complète des écoles financées par les fonds publics fournie par l'instance;
 - sélection au hasard de classes de 8e année à partir d'une liste de toutes les classes de 8e année admissibles dans chacune des écoles;
 - sélection de tous les élèves inscrits dans les classes de 8e année retenues;
 - lorsqu' une classe entière de 8e année, n'a pu être choisie, une sélection au hasard d'élèves de 8e année a été faite.
- Le taux de participation au PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) a été de plus de 85 % des élèves échantillonnés. L'école déterminait si oui ou non un élève pouvait être exempté de participer au PPCE (Programme pancanadien d'évaluation). Il s'agissait d'élèves présentant une incapacité fonctionnelle, une déficience intellectuelle, des troubles socio-affectifs ou d'élèves qui ne maîtrisaient pas la langue de l'évaluation.
- La structure actuelle du PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) a été conçue pour s'harmoniser avec le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE). Une part importante des élèves de la cohorte de 8e année qui ont participé au PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) 2010 participeront vraisemblablement à l'évaluation du PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) 2012 à l'âge de 15 ans. Le domaine principal du PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) 2012 étant également les mathématiques, des comparaisons entre les tendances en matière de rendement pourront être faites des deux évaluations.

- Environ 24 000 élèves ont répondu à l'évaluation du PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) 2010 en anglais et 8 000 en français. Les résultats du Canada francophone sont ceux des élèves qui fréquentent le système d'éducation francophone de leur province ou territoire respectif. Les résultats du Canada anglophone sont ceux des élèves qui fréquentent le système anglophone de leur province ou territoire respectif. Les résultats globaux sont ceux de l'ensemble des élèves, peu importe le système fréquenté. Les résultats obtenus par les élèves des programmes d'immersion en français qui ont subi le test en français sont inclus dans les résultats du système anglophone puisque ces élèves sont considérés comme faisant partie de la cohorte anglophone. (Il est recommandé d'être prudent au moment de comparer le rendement en fonction d'instruments d'évaluation préparés dans deux langues différentes. En dépit des efforts importants mis en œuvre afin de garantir un test équivalent dans les deux langues, chaque langue a ses caractéristiques uniques qui rendent les comparaisons difficiles.)
- Les résultats obtenus sont présentés pour les domaines principaux sur une échelle globale (représentant le rendement global des élèves à toutes les questions de l'évaluation dans ce domaine) ainsi que pour les sous-domaines formant chaque échelle globale. Comme un moins grand nombre d'éléments sont évalués dans le contexte des domaines mineurs, seuls les résultats globaux sont disponibles.
- Lorsque les scores obtenus par diverses populations sont destinés à des comparaisons entre années et entre versions d'un même test, il devient essentiel d'élaborer une façon commune de présenter les scores obtenus qui permettra de faire directement des comparaisons entre les populations et entre les tests. La méthode commune utilisée consistait à faire une conversion numérique des scores bruts en « scores d'échelle standard ». Dans le cas du PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) de 2010, les scores bruts ont été convertis à une échelle sur laquelle la moyenne de la population canadienne était établie à 500, avec un écart-type de 100. À partir de cette conversion, les scores de deux tiers de tous les élèves participants se sont trouvés dans l'intervalle de 400 à 600 points, ce qui représente une « distribution statistiquement normale » des scores.
- Les résultats à l'évaluation du PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) dans un domaine principal d'études peuvent être également présentés selon la proportion des élèves qui obtiennent les différents niveaux de performance. Les niveaux de rendement représentent les résultats des élèves en fonction du niveau cognitif et du degré de difficulté des items. Le niveau cognitif est défini par le niveau de raisonnement auquel l'élève devra avoir recours pour répondre correctement à un item, d'une exigence élevée à une exigence faible. Le degré de difficulté est déterminé de manière statistique, selon le rendement collectif des élèves à l'évaluation. Le volet sur les mathématiques du PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) 2010 comporte quatre niveaux de rendement :
 - Niveau 4 (les scores sont supérieurs à 668)
 - Niveau 3 (les scores se situent entre 514 et 668)
 - Niveau 2 (les scores se situent entre 358 et 513)
 - Niveau 1 (les scores sont inférieurs à 358).
- Selon les attentes, les élèves de 8e année doivent faire preuve d'un rendement de niveau 2. Le niveau 1 représente le rendement des élèves dont le niveau est inférieur aux attentes pour leur année d'études. Les niveaux 3 et 4 sont des niveaux de rendement supérieurs. Les attentes en matière de rendement ont été établies par un groupe de spécialistes des milieux de l'éducation et de l'évaluation provenant de l'ensemble du Canada. Les réponses réelles des élèves au test ont confirmé qu'elles étaient raisonnables.
- Lorsque l'on compare les scores entre les provinces et territoires ou les sous-groupes de population, il est important de considérer les différences statistiquement significatives. On s'appuie sur l'erreur-type et les intervalles de confiance pour procéder à ces tests statistiques de comparaison. L'erreur-type exprime le degré d'incertitude associé à l'erreur d'échantillonnage et à l'erreur de mesure. On peut se servir de l'erreur-type pour produire un intervalle de confiance. L'intervalle de confiance représente la fourchette dans laquelle la note de la population est susceptible de se retrouver avec une probabilité de 95 %. Il est calculé comme une fourchette de plus ou moins deux erreurs-type autour du score moyen. La différence entre les scores moyens est statistiquement significative quand les intervalles de confiance ne se chevauchent pas.
- Cet indicateur compare la performance des étudiants à l'évaluation du PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) 2010 avec celle de la première évaluation principale de ce domaine en 2007. Il n'est pas possible d'inclure dans ces comparaisons les résultats des évaluations d'un domaine secondaire avant qu'il n'ait fait l'objet de l'évaluation en tant que domaine principal, la raison étant que le cadre conceptuel du domaine n'est pas pleinement développé tant qu'il ne fait pas l'objet d'une évaluation en tant que domaine principal. C'est pourquoi les résultats de l'évaluation d'un domaine secondaire observés lors des années antérieures ne sont pas comparables.
- Les résultats de 2007 peuvent être comparés avec ceux de l'évaluation de 2010 mais ne peuvent pas être comparés directement avec les résultats originaux de 2007. La raison en est que les scores de 2007 utilisés pour les comparaisons ont été rééchelonnés sur l'échelle de 2010, en utilisant les items communs (appelés « des items d'ancrage ») qui relient les deux tests en lecture (2007 et 2010). En outre, les scores de 2007 sont fondés uniquement sur le rendement des élèves de 8e année qui ont participé au test et non sur la population entière des élèves qui avaient 13 ans en 2007. En 2010, il est possible que les élèves de 8e année n'aient pas tous le même âge.
- En plus de l'évaluation des connaissances et compétences des élèves en mathématiques, lecture et sciences, le PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) administre également un questionnaire contextuel aux élèves, enseignants et écoles.

Limites

- L'examen du rendement relatif de divers groupes d'élèves à l'égard d'évaluations identiques ou similaires, pour différentes périodes, permet de déterminer si le niveau de rendement change. Cependant, de toute évidence, les résultats d'une seule évaluation ne peuvent servir à évaluer un système scolaire, de nombreux facteurs se combinant pour produire les résultats moyens indiqués ici. Il s'agit toutefois d'un des indicateurs du rendement global.
- Comme les données ne sont disponibles que pour deux périodes seulement, il est impossible d'évaluer dans quelle mesure les différences observées sont valables pour de plus longues périodes.
- La signification statistique est déterminée à l'aide de formules mathématiques et dépend de facteurs tels que l'échantillonnage. Que la différence entre les résultats ait une signification en éducation est une question d'interprétation. Il est par exemple possible qu'une différence statistiquement significative soit très petite et n'ait que peu de signification. Il y a également des situations où une différence perçue comme ayant une signification en éducation n'a en fait aucune signification statistique.

Source des données

- *Programme pancanadien d'évaluation, PPCE (Programme pancanadien d'évaluation) de 2010: Rapport de l'évaluation pancanadienne en mathématiques, en sciences et en lecture*, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], 2011.

C5 Les technologies de l'information et des communications (TIC)

Tableaux C.5.1, C.5.6, C.5.7 et C.5.8

Cet indicateur **C5** présente des données sur la disponibilité d'ordinateurs et de logiciels dans les écoles ([tableaux C.5.1 et C.5.6](#)), l'utilisation des ordinateurs par les élèves à l'école ([tableau C.5.7](#)), et la confiance qu'ont les élèves lorsqu'ils exécutent des tâches associées aux technologies de l'information ([tableau C.5.8](#)). Les données présentées sur le Canada, les provinces, et certains pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sont tirées du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2009 de l'[OCDE \(Organisation de coopération et de développement économiques\)](#).

Concepts et définitions

- Les renseignements pour cet indicateur sont tirés du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2009, qui vise à déterminer dans quelle mesure les jeunes de 15 ans ont acquis certaines des connaissances et compétences essentielles à une pleine participation à la société moderne et qui fait la lumière sur une gamme de facteurs qui contribuent à la réussite des élèves, des écoles et des systèmes d'enseignement. L'information sur la disponibilité des ordinateurs et des logiciels dans les écoles provient du questionnaire contextuel de l'école dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) dans lequel les directeurs ont fourni de l'information sur la disponibilité d'ordinateurs dans leur école et ont indiqué si une pénurie d'ordinateurs était un obstacle à l'enseignement dans leur école. L'information sur l'utilisation des ordinateurs par les élèves à l'école et l'auto-évaluation de leur confiance dans l'exécution de tâches associées aux technologies de l'information a été obtenue du questionnaire facultatif sur les technologies de l'information faisant partie du questionnaire contextuel de l'élève.
- Le **nombre d'ordinateurs par élève** est souvent utilisé comme une approximation renvoyant à la technologie mise à la disposition des élèves. Il désigne le nombre total d'ordinateurs accessibles à des fins éducatives aux élèves dans les écoles, selon l'année modale du pays pour les élèves de 15 ans (10e année ou l'équivalent au Canada), divisé par le nombre total d'élèves dans l'année modale.
- **La pénurie ou l'inadéquation signalée en matière d'ordinateurs ou de logiciels** a été explorée dans le questionnaire contextuel de l'école du [PISA \(Programme international pour le suivi des acquis des élèves\)](#) 2009 selon un autre angle pour analyser l'accès des élèves aux ressources de [TIC \(technologies de l'information et des communications\)](#). Sur le questionnaire de l'école du [PISA \(Programme international pour le suivi des acquis des élèves\)](#), la directrice ou le directeur a indiqué si une pénurie ou une inadéquation d'ordinateurs ou de logiciels a nui à l'enseignement que l'école est à même de dispenser en classe. On juge qu'il y a pénurie ou inadéquation d'ordinateurs ou de logiciels lorsque la direction de l'école a répondu que la situation nuit « dans une certaine mesure » ou « beaucoup » à l'enseignement. La perception qu'ont les directrices et directeurs d'école d'une pénurie est subjective et doit être interprétée avec prudence. En effet, les facteurs culturels, les attentes et les pratiques pédagogiques peuvent influencer sur la gravité de cette pénurie aux yeux des directrices et directeurs. Ces derniers peuvent faire état d'un problème de pénurie ou d'inadéquation parce qu'ils ont de plus grandes aspirations dans le domaine de l'utilisation de l'informatique à des fins pédagogiques et non parce qu'ils disposent de moins d'ordinateurs à usage pédagogique.
- **L'Indice de confiance en soi dans l'exécution de tâches de haut niveau associées aux technologies de l'information et des communications** a été créé pour faire le point sur le degré de confiance qu'ont les élèves dans l'exécution de certaines tâches informatiques. Cet indice est un résultat combiné, basé sur les indications des élèves, du degré selon lequel ils sont capables d'exécuter les cinq types de tâches techniques suivants : retoucher des photographies numériques ou d'autres images graphiques; créer une base de données; utiliser un chiffrier pour tracer un graphique; créer une présentation; créer une présentation multimédia. Pour chaque tâche, il y avait quatre réponses possibles : je sais très bien le faire tout seul; je sais le faire avec l'aide de quelqu'un; je sais de quoi il s'agit mais je ne sais pas le faire; je ne sais pas de quoi il s'agit. Cet indice est normalisé de sorte que la valeur de l'élève moyen de l'[OCDE \(Organisation de coopération et de développement économiques\)](#) est égale à 0 et que la valeur de deux tiers environ de l'effectif d'élèves de l'[OCDE \(Organisation de coopération et de développement économiques\)](#) est comprise entre -1 et 1. Un résultat négatif à cet indice révèle un niveau de confiance en soi inférieur à la moyenne calculée pour les élèves de tous les pays de l'[OCDE \(Organisation de coopération et de développement économiques\)](#). Le jugement subjectif des élèves lié à leur capacité de réaliser les tâches concernées peut varier selon les secteurs de compétence. Chaque indice est indépendant, c'est-à-dire que le résultat d'un secteur de compétence pour un indice donné ne peut pas être directement comparé avec son résultat pour un autre secteur.
- **L'Indice d'utilisation de l'ordinateur à l'école** vise à donner une idée de la fréquence avec laquelle les élèves s'adonnent, à l'école, à divers types d'activités liées aux technologies de l'information et des communications (TIC). Il s'agit d'un score composite déterminé à la lumière des réponses des élèves à une question leur demandant à quelle fréquence ils s'adonnent aux neuf activités suivantes : clavarder en ligne; utiliser le courrier électronique; naviguer sur Internet pour un travail d'école; télécharger, consulter des documents sur le site Web de l'école ou y déposer des fichiers; afficher des travaux sur le site Web de l'école; jouer avec des logiciels de simulation; faire des exercices (par exemple, pour un cours de langue ou de mathématiques); faire des devoirs sur un ordinateur; et utiliser des ordinateurs pour un travail de groupe ou pour communiquer avec d'autres élèves. Pour chacune des activités il y avait quatre réponses possibles: Jamais ou presque jamais; Une ou deux fois par mois; Une ou deux fois par semaine; Tous les jours ou presque. Cet indice est normalisé de sorte que la valeur de l'élève moyen de l'[OCDE \(Organisation de coopération et de développement économiques\)](#) est égale à 0 et que la valeur de deux tiers environ de l'effectif d'élèves de l'[OCDE \(Organisation de coopération et de développement économiques\)](#) est comprise entre -1 et 1. Si la valeur d'indice est positive, la fréquence d'utilisation de l'informatique est supérieure à la moyenne. Chaque indice est indépendant; ainsi, le résultat d'une instance à un indice ne peut être directement comparé à celui d'un autre indice.
- **L'année modale du pays pour les élèves de 15 ans** s'agit de l'année fréquentée par la majorité des élèves de 15 ans dans le pays ou l'économie participant. Au Canada, la majorité des élèves de 15 ans est en 10e année (ou l'équivalent).
- **Le statut socioéconomique des élèves** est mesuré par l'indice de statut économique, social et culturel du [PISA \(Programme international pour le suivi des acquis des élèves\)](#) (SESC (statut économique, social et culturel)). Il est important d'insister sur le fait que cet indicateur présente l'information reliée au statut socio-économique de l'élève et non celui de l'école qu'il fréquente.

- **L'indice de statut économique, social et culturel (SESC) du PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves)** fournit une mesure du statut socioéconomique des élèves. Cet indice a été créé en fonction des renseignements fournis par un échantillon représentatif d'élèves de 15 ans qui ont rempli le questionnaire de base du **PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves)**. Les réponses à ce questionnaire de 30 minutes permettaient d'obtenir de l'information sur l'environnement de ces élèves, notamment sur leurs antécédents scolaires, leur situation familiale et à la maison, leurs activités de lecture et les caractéristiques de leur école. L'indice a été dérivé des variables suivantes : l'indice socioéconomique international de la situation au niveau de la profession du père ou de la mère (celle qui est la plus élevée); le niveau d'études du père ou de la mère (celui qui est le plus élevé) converti en années d'études; et l'indice sur les biens possédés à la maison, qui a été obtenu en demandant aux élèves s'ils avaient un bureau pour étudier à la maison, leur propre chambre, un endroit calme où étudier, un ordinateur qu'ils peuvent utiliser pour leurs travaux scolaires, des logiciels éducatifs, une connexion Internet, leur propre calculatrice, des livres de littérature classique, des livres de poésie, des œuvres d'art (p. ex. (par exemple), des peintures), des livres pour les aider avec leur travail scolaire, un dictionnaire, un lave-vaisselle, un lecteur de DVD (vidéodisques numériques) ainsi que trois autres objets spécifiques à chaque pays, et leur demandant combien de téléphones cellulaires, de télévisions, d'ordinateurs, de voitures et des salles de bain à la maison. La raison pour laquelle ces variables ont été retenues était la suivante : les antécédents socioéconomiques sont généralement perçus comme étant déterminés par la situation sur le plan de la profession, l'éducation et la richesse. Comme **PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves)** ne disposait pas de mesures directes du revenu ou de la richesse des parents, ces renseignements sur l'accès à des objets de maison ont été utilisés pour les remplacer dans la mesure où les élèves savaient s'ils avaient ou non ces objets à la maison. Ces questions ont été sélectionnées pour élaborer les indices en se basant sur des considérations théoriques et des recherches antérieures. Une modélisation d'équations structurelles a été utilisée pour valider les indices.
- Les plus grandes valeurs de l'indice **SESC (statut économique, social et culturel)** représentent des antécédents sociaux plus avantageux, alors que des valeurs plus petites représentent des antécédents sociaux moins avantageux. Une valeur négative indique que le statut socioéconomique est inférieur à celui de la moyenne des pays de l'**OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)**. L'indice est divisé en quartiles, en se basant sur les valeurs des élèves relativement à l'indice **SESC (statut économique, social et culturel)**. En conséquence, les élèves se situant dans le quartile inférieur sont ceux qui se situent dans le quartile le plus bas des élèves selon l'indice **SESC (statut économique, social et culturel)**, et ceux se situant dans le quartile supérieur sont ceux qui se situent dans le quartile le plus haut des élèves en se basant sur l'indice **SESC (statut économique, social et culturel)**.

Méthodologie

- La population cible du **PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves)** 2009 comprenait les personnes âgées de 15 ans qui fréquentaient l'école dans une des 10 provinces du Canada. Les territoires avaient choisi de ne pas participer. Les élèves des écoles situées dans des réserves indiennes étaient exclus, de même que ceux des écoles pour élèves ayant de graves troubles d'apprentissage et des écoles pour malvoyants et malentendants, ainsi que les élèves qui étudiaient à domicile.
- En 2009, le **PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves)** a été mis en œuvre dans 65 pays et économies, incluant le Canada ainsi que tous les autres pays membres de l'**OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)**. Entre 5 000 et 10 000 personnes âgées de 15 ans et provenant d'au moins 150 écoles ont participé au **PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves)** dans la plupart des pays. Au Canada, près de 23 000 élèves fréquentant environ 1 000 écoles des dix provinces y ont pris part. Cet important échantillon canadien était nécessaire afin de produire des estimations fiables pour chaque province.
- L'information pour cet indicateur a été obtenue de certaines réponses à trois questionnaires contextuels administrés dans le cadre de l'évaluation principale de **PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves)** : un questionnaire donnant de l'information sur les élèves et leur maisons ; un questionnaire sur la familiarité des élèves avec les technologies de l'information ; et un questionnaire visant les directeurs d'école. Le cadre conceptuel tenant lieu de base aux questionnaires ainsi que les questionnaires eux-mêmes se retrouvent dans *Le cadre d'évaluation de PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) 2009 : Les compétences clés en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en sciences* (**OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)** 2010), disponible à www.oecd.org.
- Tous les pays membres de l'**OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)** ont participé à l'évaluation principale du **PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves)** en 2009 (qui comprenait les questionnaires de base sur les élèves et sur l'école, une source de données principale pour cet indicateur), et 29 pays membres ont choisi de faire remplir le questionnaire facultatif sur les technologies de l'information et de la communication (TIC). Cet indicateur présente l'information pour un sous-ensemble de ces pays participants, à savoir, les pays du G8 (le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni, et les États-Unis) et neuf pays de l'**OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)** sélectionnés pour leur comparabilité au Canada sur le plan social et économique et qui présentaient donc un intérêt tout particulier pour la comparaison. Ces neuf pays sont : l'Australie, le Danemark, la Finlande, l'Irlande, la Corée, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède, et la Suisse.
- Les statistiques prises en compte dans l'indicateur sont des estimations basées sur des échantillons d'élèves et non des valeurs obtenues à partir de l'ensemble des élèves dans chacun des pays. Cette distinction est importante, car on ne peut affirmer avec certitude qu'une estimation à partir d'un échantillon a la même valeur que les paramètres de population qu'on aurait obtenus si tous les élèves de 15 ans avaient été évalués. Par conséquent, il importe de mesurer le degré d'incertitude des estimations. Dans le cadre du **PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves)**, à chaque estimation est associé un degré d'incertitude, exprimé dans l'erreur type. L'erreur type peut à son tour servir à déterminer un intervalle de confiance autour de l'estimation (calculé comme suit : estimation +/- 1,96 x erreur type), ce qui permet d'apporter des inférences aux paramètres de population, reflétant ainsi l'incertitude associée aux estimations basées sur un échantillon. En utilisant cet intervalle de confiance, on peut inférer que la moyenne ou la proportion de la population sera comprise dans l'intervalle de confiance dans 95 répétitions sur 100 de la mesure, effectuées sur des échantillons aléatoires différents prélevés à partir de la même population.
- Lorsque l'on compare les scores entre les pays, les provinces ou les sous-groupes de population, il faut tenir compte du degré d'erreur de chaque moyenne afin de déterminer si les moyennes de populations réelles diffèrent vraisemblablement les unes des autres. On peut s'appuyer sur les erreurs-types et les intervalles de confiance pour procéder à ces tests statistiques de comparaison. La différence est statistiquement significative si les intervalles de confiance ne se chevauchent pas.
- Dans le **tableau C.5.6**, l'importance statistique des différences dans le pourcentage d'élèves dont les directeurs ont signalé une pénurie ou inadéquation en matière d'ordinateurs ou de logiciels entre le quartile supérieur et le quartile inférieur de l'indice **PISA (Programme international pour le suivi des acquis des**

élèves) du statut économique, social et culturel a été analysée au Centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada. La méthode d'analyse consistait à calculer les intervalles de confiance entourant le pourcentage d'élèves dont les directeurs avaient signalé des inadéquations en matière d'ordinateurs ou de logiciels à la fois au quartile supérieur et au quartile inférieur de l'indice. Si ces intervalles de confiance ne se chevauchaient pas, la différence était alors considérée comme statistiquement significative à un niveau de confiance de 95 %.

Limites

- Quelques données présentées auparavant à l'indicateur C5 du Programme d'indicateurs pancanadiens de l'éducation (PIPCE) ne sont pas disponibles dans le cadre du PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) 2009, puisque certaines questions n'étaient pas reprises ou que l'information n'est pas comparable avec celle des itérations passées de l'évaluation du PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves).
- Les questionnaires de base du PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) portant sur les TIC (technologies de l'information et des communications) ne visent pas à évaluer la qualité de l'utilisation des TIC (technologies de l'information et des communications) à l'école, ni le degré d'intégration des TIC (technologies de l'information et des communications) dans les pratiques pédagogiques ou leurs effets sur les aptitudes cognitives des élèves.
- Les territoires avaient choisi de ne pas participer.

Source des données

- Statistique Canada, Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), base de données de 2009; Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), base de données du PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves) de 2009.



Section D : Études postsecondaires

D1 Effectifs aux études postsecondaires

Apprentis enregistrés

Tableaux D.1.1 à D.1.3

De façon globale, l'indicateur **D1** se rapporte aux effectifs de l'enseignement postsecondaire. Ce sous-indicateur présente des renseignements sur le nombre d'apprentis enregistrés dans les provinces et territoires du Canada ([tableau D.1.1](#)), ventilés selon le sexe et les grands groupes de métiers ([tableau D.1.2](#)), ainsi que selon le groupe d'âge ([tableau D.1.3](#)).

Concepts et définitions

- Les renseignements sur le nombre d'**apprentis enregistrés** sont fondés sur les données fournies par les directions provinciales et territoriales chargées des programmes d'apprentissage et englobent toutes les personnes inscrites à un programme d'apprentissage, qu'elles aient suivi ou non une formation en classe au cours de l'année. Ces données proviennent du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI), qui recueille des renseignements sur les personnes qui suivent une formation et celles qui obtiennent un certificat de qualification professionnelle dans le cadre d'une formation en apprentissage; plus précisément, il s'agit du nombre d'apprentis inscrits qui suivent en classe ou en milieu de travail une formation dans les métiers portant ou non le Sceau rouge, que la formation en apprentissage soit obligatoire ou non. L'enquête SIAL (Système d'information sur les apprentis inscrits) recueille également des données sur le nombre de certificats provinciaux et interprovinciaux décernés aux apprentis et aux ouvriers qualifiés (challengers)¹.
- Les administrations provinciales et territoriales coordonnent les programmes d'apprentissage offerts sous leur juridiction. La plus grande partie de la formation de l'apprenti est dispensée en milieu de travail par des gens de métier expérimentés, habituellement sur une période de trois à quatre ans. Une partie du programme d'apprentissage est dispensée sous forme d'enseignement en classe, normalement dans un collège ou dans une école de formation professionnelle avant ou pendant la période d'apprentissage.
- Le nombre d'apprentis enregistrés est présenté pour les **25 grands groupes de métiers** suivants, selon le sexe : entretien d'automobiles; charpentiers; éducateurs et aides éducateurs de la petite enfance; travailleurs des services sociaux et communautaires; électriciens²; électronique et instrumentation; finition extérieure; services alimentaires; coiffeurs et esthéticiens; mécaniciens d'équipement lourd; conducteurs d'équipement lourd et opérateurs de grues²; finition intérieure; techniciens et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture; machinistes; métallurgistes (autres); mécaniciens de chantier; foreurs et personnel de mise à l'essai et autres services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz; plombiers, tuyauteurs et monteur de conduites de vapeur; mécaniciens en réfrigération et en climatisation; tôlier; agents de soutien aux utilisateurs; soudeurs; mécaniciens de machines fixes et opérateurs de centrales électriques; travailleurs de la construction (autres); et autres grands groupes d'occupation³. Le SIAL (Système d'information sur les apprentis inscrits) utilise la Classification nationale des professions (CNP) pour produire un regroupement spécial des 25 principaux groupes de métiers.
- Le nombre ou le pourcentage d'apprentis inscrits est indiqué pour les sept **groupes d'âge** suivants : moins de 20 ans; de 20 à 24 ans; de 25 à 29 ans; de 30 à 34 ans; de 35 à 39 ans; de 40 à 44 ans; 45 ans et plus; et pour les personnes dont l'âge n'est pas connu.

Méthodologie

- Le **Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI)** est un recensement annuel qui recueille des données sur tous les apprentis enregistrés et ouvriers qualifiés (challengers), sans échantillonnage. La participation à l'enquête est obligatoire et les données sont recueillies directement auprès des répondants et extraites des dossiers administratifs. On demande aux répondants de fournir l'information sous forme d'enregistrements individuels, chaque enregistrement représentant un apprenti inscrit ou un ouvrier qualifié (challenger). Cependant, les enregistrements multiples dans plus d'un métier pour un individu existent dans les données. La période de référence correspond à l'année civile; la période de collecte s'étend de février à septembre de l'année de référence.
- Le SIAL (Système d'information sur les apprentis inscrits) a recueilli des données agrégées selon le programme de métier de 1980 à 1990; ces données comprennent le nombre de nouvelles inscriptions, le nombre total d'inscriptions ainsi que le nombre d'abandons, le nombre d'apprentis ayant terminé leur formation et le nombre de certificats décernés. En 1991, en réponse à la demande pour plus d'information sur les apprentis, on a commencé à demander des renseignements supplémentaires sur le sexe et l'âge des apprentis et à recueillir les informations par enregistrement individuel. Il est à noter que les rapports agrégés existaient toujours pour quelques juridictions jusqu'en 2007. À partir de 2008, toutes les provinces apportaient à un niveau individuel.
- En 2008, le SIAL (Système d'information sur les apprentis inscrits) a subi un remaniement majeur. On a demandé aux juridictions de fournir de l'information sur plusieurs nouveaux éléments. Ces nouveaux éléments portent sur le nombre d'heures techniques complétées et sur le nombre d'heures de formation complétées en milieu de travail par les apprentis durant leur formation.
- Depuis 2008, le SIAL (Système d'information sur les apprentis inscrits) utilise la Classification nationale des professions (CNP) pour produire un regroupement spécial des 25 principaux groupes de métiers (tel que présenté dans ce tableau). Toutes les données historiques du SIAL (Système d'information sur les apprentis inscrits) ont été mises à jour pour refléter ces 25 groupes.

Limites

- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les comptes sont aléatoirement arrondis à un multiple de 3. Étant donné que le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De même, la somme des répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir de données arrondies, ne correspond pas nécessairement à 100 %.
- Les renseignements sur le nombre et la répartition en pourcentage des apprentis enregistrés selon le groupe d'âge incluent une catégorie « âge inconnu » parce que l'âge n'est pas disponible pour certains enregistrements.

Source des données

- Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête 3154.

Collèges

Tableaux D.1.4 et D.1.7

De façon globale, l'indicateur **D1** se rapporte aux effectifs de l'enseignement postsecondaire. Ce sous-indicateur fournit des renseignements sur les effectifs des collèges selon le sexe, le type d'inscription et le type de programme (tableau D.1.4.1 et tableau D.1.4.2). Les chiffres présentés concernent les étudiants à temps plein et à temps partiel. Ils font aussi état du pourcentage de femmes dans l'ensemble de l'effectif collégial à temps plein par type de programme (tableau D.1.7.1 et tableau D.1.7.2), tant au Canada que dans les provinces et les territoires.

Concepts et définitions

- L'information fournie se rapporte aux **effectifs collégiaux**⁴. Les chiffres représentent le nombre d'étudiants qui étaient inscrits à des cours le 31 octobre et constituent donc un profil instantané des effectifs ce jour-là.
- Les **collèges** sont créés en vertu de la loi sur les collèges d'une province ou l'équivalent ou en vertu d'une loi sur les sociétés ou l'équivalent, et leur but principal est l'enseignement. Ces établissements sont créés avant tout pour offrir des programmes visant l'obtention d'un certificat, d'un diplôme et des programmes de passage à l'université ou de formation continue et de perfectionnement professionnel nécessitant moins de trois ans d'études à temps plein. Leur pouvoir est souvent limité par les administrations publiques auxquelles ils doivent demander l'approbation pour lancer de nouveaux programmes, notamment des programmes menant à un grade. L'achèvement des études secondaires est généralement une condition d'admission à ces programmes.
- Le terme « **collèges** » désigne les collèges communautaires, les cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel au Québec), les instituts de technologie, les écoles de sciences infirmières, de radiographie, de technologies médicales et d'archives médicales régionales et en milieu hospitalier, ainsi que les établissements offrant une formation technologique dans des domaines spécialisés.
- Le **régime d'études** rend compte du nombre d'étudiants à temps plein et à temps partiel inscrits le jour où a été établi le profil instantané. Comme il n'existe pas de définition commune du régime d'études des étudiants à temps plein et à temps partiel, ce régime est défini par les établissements d'enseignement postsecondaire déclarants.
- L'information présentée concerne les **types de programmes** d'enseignement offerts dans les collèges, énumérés ci-après.
 - **Le total, tous les programmes**, pour les étudiants à temps plein et à temps partiel comprend également la catégorie « Autre niveau d'études » qui n'est pas inclus dans ce tableau. « Autre niveau d'études » comprend les niveaux de programme sans objet ou élément hors programme (assister à des cours non crédités ou des cours à unités sans chercher à obtenir une attestation).
 - **Les programmes menant à des certificats ou à des diplômes et à d'autres titres de niveau collégial** englobent les programmes postsecondaires collégiaux, les programmes d'enseignement collégial postérieurs au diplôme, les programmes de grade collaboratifs, les programmes de passage à l'université de niveau collégial ou du niveau du cégep (incluant les diplômes associés) et les cours préparatoires ou préalables à l'enseignement collégial.
 - Les programmes de **premier cycle** comprennent les programmes menant à un baccalauréat, à un grade appliqué, les cours préparatoires à l'université ou préalables au baccalauréat, ou encore les programmes menant à un certificat ou à un diplôme de premier cycle.
 - Les cycles **supérieurs** se rapportent aux programmes menant à une maîtrise ou à d'autres certificats ou diplômes d'enseignement de deuxième ou troisième cycle.

Méthodologie

- Les données sur les **effectifs collégiaux** ont été extraites du **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)**, enquête nationale qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les inscriptions aux établissements publics d'enseignement postsecondaire du Canada et sur les diplômés de ces établissements. Mis en œuvre en 2000, le **SIEP (Système d'information sur les étudiants postsecondaires)** a remplacé trois enquêtes : le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU), le Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) et l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers (EPFP).
- Le **SIEP (Système d'information sur les étudiants postsecondaires)** est un recensement comportant un volet transversal et un suivi longitudinal. Les données sont recueillies pour toutes les unités de la population cible, sans échantillonnage. Jusqu'à 2007 inclusivement, la population cible englobait les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés sans but lucratif canadiens (universités, collèges communautaires et centres de formation professionnelle). Depuis 2008, la population cible se compose des établissements d'enseignement postsecondaire publics financés à l'aide de fonds publics par les ministères de l'Éducation provinciaux ou leur équivalent. Chaque établissement postsecondaire (l'« unité de collecte ») fournit des données sur ses programmes et ses étudiants à Statistique Canada.
- Les données des collèges présentées ici excluent les étudiants complétant un des programmes suivants : programme préalable à l'emploi, formation d'apprenti, formation fondamentale ou perfectionnement des compétences professionnelles, formation en langue seconde, programmes préparatoires à l'emploi ou d'orientation.

Limites

- D'année en année, on constate une augmentation du nombre d'établissements qui signalent des données à l'aide du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). On demande aux établissements qui rapportent des données à l'aide du **SIEP (Système d'information sur les étudiants postsecondaires)** d'inclure les effectifs du premier cycle et des cycles supérieurs. Cette manière de procéder amène généralement les établissements à signaler un plus grand nombre d'effectifs. Depuis 2000-2001, les effectifs des établissements privés non subventionnés qui participaient à l'enquête ne sont plus inclus.
- On ne doit pas comparer les chiffres portant sur le nombre d'effectifs collégiaux avec les chiffres publiés avant l'introduction du **SIEP (Système d'information sur les étudiants postsecondaires)** en 2000. Toutes les données du **SIEP (Système d'information sur les étudiants postsecondaires)** peuvent faire l'objet d'une révision.
- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les chiffres sont aléatoirement arrondis à un multiple de 3. Comme le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De la même façon, les répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir des données arrondies, ne correspondent pas nécessairement à 100 %.
- Comme les chiffres concernant les effectifs collégiaux des deux sexes incluent des personnes dont le sexe n'a pas été déclaré, il se peut que ces chiffres ne correspondent pas au total obtenu quand on additionne les effectifs de sexe masculin et féminin.

- Le dénominateur utilisé pour calculer le **pourcentage de femmes dans l'effectif collégial à temps plein** exclut les effectifs de la catégorie « sexe non déclaré ».

Source des données

- Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête [5017](#).

Universités

Tableaux D.1.5 et D.1.6

De façon globale, l'indicateur **D1** examine les tendances de l'effectif aux études postsecondaires. Ce sous-indicateur donne des renseignements sur l'effectif universitaire, selon le sexe, le type d'inscription et le type de programme ([tableau D.1.5](#)). Les comptes sont présentés pour les étudiants à temps plein et à temps partiel. Le pourcentage de femmes dans l'effectif universitaire à temps plein selon le type de programme est également présenté ([tableau D.1.6](#)). Les données sont fournies pour le Canada, ainsi que pour les provinces (il n'y a pas d'universités dans les territoires).

Concepts et définitions

- L'information fournie se rapporte aux **effectifs universitaires**⁵. Les comptes représentent le nombre d'étudiants qui étaient inscrits à temps plein dans une activité éducative le 1er décembre (le 1er novembre en Ontario) et sont un instantané de l'effectif à ce jour.
- Les **universités** sont créées en vertu de la loi sur les universités d'une province ou l'équivalent ou en vertu d'une loi sur les sociétés ou l'équivalent, et leur but principal est l'éducation. Ces établissements sont fondés avant tout dans le but d'offrir des programmes menant à un grade et d'effectuer des travaux de recherche. Ils ont généralement le pouvoir absolu d'établir leurs priorités et leurs normes d'enseignement. Au sein de l'établissement, un conseil composé majoritairement de membres du corps professoral détient le pouvoir suprême sur toutes les politiques concernant l'enseignement.
- Le **régime d'études** rend compte du nombre d'étudiants à temps plein et à temps partiel inscrits le jour où a été établi le profil instantané. Comme il n'existe pas de définition commune du régime d'études des étudiants à temps plein et à temps partiel, ce régime est défini par les établissements d'enseignement postsecondaire déclarants.
- L'information présentée concerne les **types de programmes** suivants offerts dans les universités :
 - **Total, tous les programmes**, pour les étudiants à temps plein et à temps partiel comprend les catégories de programmes suivants, qui ne sont pas présentés dans ce tableau mais qui sont offerts par les universités : « Certificat ou diplôme de formation technique et professionnelle, et de formation préparatoire », « Certificat ou diplôme collégial et autre niveau collégial », et « Autre niveau d'études ». « Autre niveau d'études » comprend les niveaux de programme sans objet ou élément hors programme (assister à des cours non crédités ou des cours à unités sans chercher à obtenir une attestation).
 - **Premier cycle** se rapporte aux programmes menant à un baccalauréat, à un premier grade professionnel, à un grade appliqué, aux cours préparatoires à l'université ou préalables au baccalauréat, aux programmes menant à un certificat ou à un diplôme de premier cycle, à la licence de premier cycle et à la licence ou « testamur ».
 - **Deuxième et troisième cycles** comprend les programmes menant à la maîtrise ou au doctorat, ainsi que les « autres programmes de deuxième et troisième cycles » qui incluent la propédeutique, les certificats ou les diplômes d'enseignement de deuxième et troisième cycles, les cours préparatoires au doctorat, l'internat (études médicales postdoctorales aussi nommées « post M.D. ») et les résidences (médicales, dentaires, vétérinaires).

Méthodologie

- Les données sur les **effectifs universitaires** ont été extraites du **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)**, enquête nationale qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les inscriptions aux établissements d'enseignement postsecondaire du Canada et sur les diplômés de ces établissements. Mis en œuvre en 2000, le **SIEP (Système d'information sur les étudiants postsecondaires)** a remplacé trois enquêtes : le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU), le Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) et l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers (EPFP).
- Le **SIEP (Système d'information sur les étudiants postsecondaires)** est un recensement comportant un volet transversal et un suivi longitudinal. Les données sont recueillies pour toutes les unités de la population cible, sans échantillonnage. Jusqu'à 2007 inclusivement, la population cible englobait les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés sans but lucratif canadiens (universités, collèges communautaires et centres de formation professionnelle). Depuis 2008, la population cible se compose des établissements d'enseignement postsecondaire publics financés à l'aide de fonds publics par les ministères de l'Éducation provinciaux ou leur équivalent. Chaque établissement postsecondaire (l'« unité de collecte ») fournit des données sur ses programmes et ses étudiants à Statistique Canada.

Limites

- D'année en année, on constate une augmentation du nombre d'établissements qui signalent des données à l'aide du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). On demande aux établissements qui rapportent des données à l'aide du **SIEP (Système d'information sur les étudiants postsecondaires)** d'inclure les effectifs inscrits hors-programme. Cette manière de procéder amène généralement les établissements à signaler un plus grand nombre d'effectifs.
- On ne doit pas comparer les chiffres portant sur les effectifs universitaires avec les chiffres publiés avant l'introduction du **SIEP (Système d'information sur les étudiants postsecondaires)** en 2000. Les effectifs de 2004-2005 à 2007-2008 ont été révisés et toutes les données du **SIEP (Système d'information sur les étudiants postsecondaires)** peuvent faire l'objet d'une révision.

- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les chiffres sont aléatoirement arrondis à un multiple de 3. Comme le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De la même façon, les répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir des données arrondies, ne correspondent pas nécessairement à 100 %.
- Le nombre d'effectifs universitaires pour les deux sexes comprend les effectifs de la catégorie « sexe non déclaré » et peut ne pas correspondre exactement aux totaux obtenus en faisant la somme des effectifs masculins et féminins.
- Le dénominateur utilisé pour calculer le **pourcentage de femmes dans l'effectif universitaire à temps plein** exclut les effectifs de la catégorie « sexe non déclaré ».
- Depuis 2005-2006, les effectifs pour l'Université de Régina ne sont pas disponibles.
- Les institutions suivantes, auparavant des collèges, ont maintenant le statut d'université et sont incluses dans les comptes de 2008-2009 pour la Colombie-Britannique : Capilano University, Vancouver Island University, Emily Carr University of Art and Design, Kwantlen Polytechnic University and University of the Fraser Valley. L'augmentation du nombre d'effectifs dans les universités au Canada pour l'année 2008-2009, dont la majeure partie était dans des programmes de « Certificat ou diplôme collégial et autre niveau collégial » et « Certificat ou diplôme de formation technique et professionnelle, et de formation préparatoire », est entièrement attribuable au fait que ces cinq collèges de la Colombie-Britannique aient obtenu le statut d'université.

Source des données

- Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête [5017](#).

D2 Obtention d'un diplôme d'études postsecondaires et taux d'obtention du diplôme

Diplômés des programmes destinés aux apprentis enregistrés

Tableaux D.2.1 et D.2.2

De façon globale, l'indicateur D2 examine les tendances de l'obtention de diplômes d'études postsecondaires. Ce sous-indicateur présente des renseignements sur le nombre de personnes qui terminent un programme destiné aux apprentis enregistrés dans les provinces et territoires du Canada ([tableau D.2.1](#)), ventilés selon le sexe et les grands groupes de métiers ([tableau D.2.2](#)).

Concepts et définitions

- L'information sur les **diplômés des programmes destinés aux apprentis enregistrés** repose sur les données fournies par les directions provinciales et territoriales chargées des programmes d'apprentissage et englobe les apprentis enregistrés qui ont terminé leur programme et obtenu un certificat interprovincial ou provincial, ainsi que les ouvriers qualifiés (challengers)¹, qui ont reçu un certificat de qualification professionnelle. Ces données sont recueillies au moyen du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI), enquête annuelle qui recueille des renseignements sur les personnes qui suivent une formation et celles qui obtiennent un certificat de qualification professionnelle dans le cadre d'une formation en apprentissage; plus précisément, il s'agit du nombre d'apprentis inscrits qui suivent en classe ou en milieu de travail une formation dans les métiers portant ou non le Sceau rouge, que la formation en apprentissage soit obligatoire ou non. Les diplômes multiples pour un individu peuvent exister. Le [SIAI \(Système d'information sur les apprentis inscrits\)](#) recueille également des données sur le nombre des apprentis inscrits, qui comprend les apprentis toujours inscrits depuis l'année précédente (ceux qui n'ont pas encore terminé leur formation et qui n'ont pas abandonné) et les apprentis nouvellement inscrits pour l'année en cours et ceux qui ont auparavant interrompu leur apprentissage mais ont été réintégrés dans le même métier au cours de l'année déclarée.
- Le nombre de diplômés des programmes destinés aux apprentis enregistrés, selon le sexe, dans les **25 grands groupes de métiers** suivants : entretien d'automobiles; charpentiers; éducateurs et aides éducateurs de la petite enfance; travailleurs des services sociaux et communautaires; électriciens²; électronique et instrumentation; finition extérieure; services alimentaires; coiffeurs et esthéticiens; mécaniciens d'équipement lourd; conducteurs d'équipement lourd et opérateurs de grues²; finition intérieure; techniciens et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture; machinistes; métallurgistes (autres); mécaniciens de chantier; foreurs et personnel de mise à l'essai et autres services relatifs à l'extraction de pétrole et de gaz; plombiers, tuyauteurs et monteur de conduites de vapeur; mécaniciens en réfrigération et en climatisation; tôlier; agents de soutien aux utilisateurs; soudeurs; mécaniciens de machines fixes et opérateurs de centrales électriques; travailleurs de la construction (autres); et autres grands groupes d'occupation³. Le [SIAI \(Système d'information sur les apprentis inscrits\)](#) utilise la Classification nationale des professions (CNP) pour produire un regroupement spécial des 25 principaux groupes de métiers.

Méthodologie

- Le **Système d'information sur les apprentis (SIAI)** est un recensement annuel qui recueille des données sur toutes des apprentis enregistrés et ouvriers qualifiés (challengers), sans échantillonnage. La participation à l'enquête est obligatoire et les données sont recueillies directement auprès des répondants et extraites des dossiers administratifs. On demande aux répondants de fournir l'information sous forme d'enregistrements individuels, chaque enregistrement représentant un apprenti inscrit ou un ouvrier qualifié (challenger). Cependant, les enregistrements multiples dans plus d'un métier pour un individu existent dans les données. La période de référence correspond à l'année civile; la période de collecte s'étend de février à septembre de l'année de référence.
- Le [SIAI \(Système d'information sur les apprentis inscrits\)](#) a recueilli des données agrégées selon le programme de métier de 1980 à 1990; ces données comprennent le nombre de nouvelles inscriptions, le nombre total d'inscriptions ainsi que le nombre d'abandons, le nombre d'apprentis ayant terminé leur formation et le nombre de certificats décernés. En 1991, en réponse à la demande pour plus d'information sur les apprentis, on a commencé à demander des renseignements supplémentaires sur le sexe et l'âge des apprentis et à recueillir les informations par enregistrement individuel. Il est à noter que les rapports agrégés existaient toujours pour quelques juridictions jusqu'en 2007. À partir de 2008, toutes les provinces apportaient à un niveau individuel.

- En 2008, le SIAL (Système d'information sur les apprentis inscrits) a subi un remaniement majeur. On a demandé aux juridictions de fournir de l'information sur plusieurs nouveaux éléments. Ces nouveaux éléments portent sur le nombre d'heures techniques complétées et sur le nombre d'heures de formation complétées en milieu de travail par les apprentis durant leur formation.
- Depuis 2008, le SIAL (Système d'information sur les apprentis inscrits) utilise la Classification nationale des professions (CNP) pour produire un regroupement spécial des 25 principaux groupes de métiers (tel que présenté dans ce tableau). Toutes les données historiques du SIAL (Système d'information sur les apprentis inscrits) ont été mises à jour pour refléter ces 25 groupes.

Limites

- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les comptes sont aléatoirement arrondis à un multiple de 3. Étant donné que le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De même, la somme des répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir de données arrondies, ne correspond pas nécessairement à 100 %.

Source des données

- Système d'information sur les apprentis enregistrés (SIAI), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête [3154](#).

Collèges

Tableaux D.2.5 et D.2.9

De façon globale, l'indicateur **D2** examine les tendances de l'obtention de diplômes d'études postsecondaires. Ce sous-indicateur donne des renseignements sur le nombre de certificats, de diplômes et de grades décernés par les collèges, selon le sexe des diplômés et le type de programme ([tableau D.2.5](#)) et selon le sexe et le domaine d'études ([tableau D.2.9](#)). Les données sont fournies pour le Canada, ainsi que pour les provinces et les territoires pour une année scolaire donnée.

Concepts et définitions

- L'information présentée examine les tendances de l'obtention de diplômes d'études postsecondaires **au niveau collégial**, c'est-à-dire le **nombre de certificats, de diplômes et de grades décernés par les collèges**^a. Tous les chiffres se rapportent à l'année scolaire définie par le collège, qui commence généralement le premier jour suivant la fin du semestre d'hiver.
- Les **collèges** sont créés en vertu de la loi sur les collèges d'une province ou l'équivalent ou en vertu d'une loi sur les sociétés ou l'équivalent, et leur but principal est l'enseignement. Ces établissements sont créés avant tout pour offrir des programmes visant l'obtention d'un certificat, d'un diplôme et des programmes de passage à l'université ou de formation continue et de perfectionnement professionnel nécessitant moins de trois ans d'études à temps plein. Leur pouvoir est souvent limité par les administrations publiques auxquelles ils doivent demander l'approbation pour lancer de nouveaux programmes, notamment des programmes menant à un grade. L'achèvement des études secondaires est généralement une condition d'admission à ces programmes.
- Le terme « **collèges** » désigne les collèges communautaires, les cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel au Québec), les instituts de technologie, les écoles de sciences infirmières, de radiographie, de technologies médicales et d'archives médicales régionales et en milieu hospitalier, ainsi que les établissements offrant une formation technologique dans des domaines spécialisés. Les programmes préalables à l'emploi, les programmes d'apprentissage, de formation de base ou de perfectionnement des compétences professionnelles, de formation en langue seconde, de formation préparatoire à l'emploi ou d'orientation ne sont pas inclus dans les chiffres concernant l'obtention de diplômes d'études postsecondaires.
- L'information présentée concerne les **types de programmes** d'enseignement offerts dans les collèges énumérés ci-après.
 - Les **programmes menant à des certificats ou à des diplômes et à d'autres titres de niveau collégial** englobent les programmes postsecondaires collégiaux, les programmes d'enseignement collégial postérieurs au diplôme, les programmes de grade collaboratifs, les programmes de passage à l'université de niveau collégial ou du niveau du cégep (incluant les diplômes associés) et les cours préparatoires ou préalables à l'enseignement collégial.
 - Les programmes de **premier cycle** comprennent les programmes menant à un baccalauréat, à un grade appliqué, les cours préparatoires à l'université ou préalables au baccalauréat, ou encore les programmes menant à un certificat ou à un diplôme de premier cycle.
 - Les cycles **supérieurs** se rapportent aux programmes menant à une maîtrise ou à d'autres certificats ou diplômes d'enseignement de deuxième ou troisième cycle.
- Les données sur les **domaines d'études** sont présentées selon la Classification des programmes d'enseignement (CEP), classification officielle utilisée à Statistique Canada. Le nombre de certificats, de diplômes et de grades décernés par les collèges est fourni pour les domaines d'études suivants : agriculture, ressources naturelles et conservation; architecture, génie et technologies connexes; commerce, gestion et administration publique; éducation; santé, parcs, récréation et conditionnement physique; sciences humaines; mathématiques; informatique et sciences de l'information; autre; services personnels, de protection et de transport; perfectionnement et initiation aux loisirs; sciences physiques et de la vie et technologies; sciences sociales et du comportement et droit; arts visuels et d'interprétation et technologies des communications.

Méthodologie

- Les données sur le nombre de certificats, diplômes et grades décernés par les collèges ont été extraites du **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)**, enquête nationale qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les inscriptions aux établissements publics d'enseignement postsecondaire du Canada et sur les diplômés de ces établissements. Mis en œuvre en 2000, le SIEP (Système d'information sur les étudiants postsecondaires) a remplacé trois enquêtes : le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU), le Système d'information

statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) et l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers (EFPF).

- Le SIEP (Système d'information sur les étudiants postsecondaires) est un recensement comportant un volet transversal et un suivi longitudinal. Les données sont recueillies pour toutes les unités de la population cible, sans échantillonnage. Jusqu'à 2007 inclusivement, la population cible englobait les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés sans but lucratif canadiens (universités, collèges communautaires et centres de formation professionnelle). Depuis 2008, la population cible se compose des établissements d'enseignement postsecondaire publics financés à l'aide de fonds publics par les ministères de l'Éducation provinciaux ou leur équivalent. Chaque établissement postsecondaire (l'« unité de collecte ») fournit des données sur ses programmes et ses étudiants à Statistique Canada.
- Les données des collèges présentées ici excluent les étudiants complétant un des programmes suivants : programme préalable à l'emploi, formation d'apprenti, formation fondamentale ou perfectionnement des compétences professionnelles, formation en langue seconde, programmes préparatoires à l'emploi ou d'orientation.

Limites

- D'année en année, on constate une augmentation du nombre d'établissements qui signalent des données à l'aide du Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP). On demande aux établissements qui rapportent des données à l'aide du SIEP (Système d'information sur les étudiants postsecondaires) d'inclure les récipiendaires de titres du premier cycle et des cycles supérieurs (diplômés). Cette manière de procéder amène généralement les établissements à signaler un plus grand nombre de diplômés. Depuis 1999-2000, les diplômés des établissements privés non subventionnés qui participaient à l'enquête ne sont plus inclus.
- On ne doit pas comparer les chiffres portant sur le nombre de diplômes collégiaux avec les chiffres publiés avant l'introduction du SIEP (Système d'information sur les étudiants postsecondaires) en 2000. Toutes les données du SIEP (Système d'information sur les étudiants postsecondaires) peuvent faire l'objet d'une révision.
- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les chiffres sont aléatoirement arrondis à un multiple de 3. Comme le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De la même façon, les répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir des données arrondies, ne correspondent pas nécessairement à 100 %.
- Comme les chiffres concernant l'obtention de diplômes collégiaux par des étudiants des deux sexes incluent des personnes dont le sexe n'a pas été déclaré, il se peut que ces chiffres ne correspondent pas au total obtenu quand on additionne les diplômés de sexe masculin et féminin.

Source des données

- Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête [5017](#).

Universités

Tableaux D.2.3 et D.2.8

De façon globale, l'indicateur **D2** examine les tendances de l'obtention de diplômes d'études postsecondaires. Ce sous-indicateur donne des renseignements sur le nombre de grades, de diplômes et de certificats décernés par les universités, selon le sexe des diplômés et le type de programme ([tableau D.2.3](#)) et selon le sexe et le domaine d'études ([tableau D.2.8](#)). Les données sont fournies pour le Canada, ainsi que pour les provinces (il n'y a pas d'universités dans les territoires) pour une année civile donnée.

Concepts et définitions

- L'information présente les tendances de l'obtention de diplôme d'études postsecondaires dans les **universités**, c'est-à-dire **le nombre de grades, de diplômes et de certificats décernés par les universités**⁷. Tous les chiffres rendent compte du nombre de diplômés au cours de l'année civile.
- Les **universités** sont créées en vertu de la loi sur les universités d'une province ou l'équivalent ou en vertu d'une loi sur les sociétés ou l'équivalent, et leur but principal est l'éducation. Ces établissements sont fondés avant tout dans le but d'offrir des programmes menant à un grade et d'effectuer des travaux de recherche. Ils ont généralement le pouvoir absolu d'établir leurs priorités et leurs normes d'enseignement. Au sein de l'établissement, un conseil composé majoritairement de membres du corps professoral détient le pouvoir suprême sur toutes les politiques concernant l'enseignement.
- L'information présentée concerne les **types de programmes** suivants offerts dans les universités :
 - **Premier cycle** se rapporte aux programmes menant à un baccalauréat, à un premier grade professionnel, à un grade appliqué, aux cours préparatoires à l'université ou préalables au baccalauréat, aux programmes menant à un certificat ou à un diplôme de premier cycle, à la licence de premier cycle et à la licence ou « testamur ». Il comprend aussi les « autres programmes de premier cycle », c'est-à-dire les cours préparatoires à l'université ou préalables au baccalauréat, les certificats ou diplômes de premier cycle, les licences de premier cycle et les licences ou « testamur ».
 - **Deuxième et troisième cycles** comprend les programmes menant à la maîtrise ou au doctorat, ainsi que les « autres programmes de deuxième et troisième cycles » qui incluent la propédeutique, les certificats ou les diplômes d'enseignement de deuxième et troisième cycles, les cours préparatoires au doctorat, l'internat (études médicales postdoctorales aussi nommées « post M.D. ») et les résidences (médicales, dentaires, vétérinaires).
 - Les programmes **collégiaux** comprennent les programmes menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme collégial ou les autres programmes de niveau collégial (programmes d'enseignement collégial postérieur au diplôme et programmes de grade collaboratif), décernés par les universités.
 - Les programmes de **formation technique et professionnelle** englobent les certificats ou les diplômes de formation professionnelle et de formation préparatoire décernés par les universités.

- Les données sur les **domaines d'études** sont présentées selon la Classification des programmes d'enseignement (CEP), classification officielle utilisée à Statistique Canada. Le nombre de certificats, de diplômes et de grades décernés par les collèges est fourni pour les domaines d'études suivants : agriculture, ressources naturelles et conservation; architecture, génie et technologies connexes; commerce, gestion et administration publique; éducation; santé, parcs, récréation et conditionnement physique; sciences humaines; mathématiques; informatique et sciences de l'information; autre; services personnels, de protection et de transport; perfectionnement et initiation aux loisirs; sciences physiques et de la vie et technologies; sciences sociales et du comportement et droit; arts visuels et d'interprétation et technologies des communications.

Méthodologie

- Les données sur le nombre de grades, diplômes et certificats décernés par les universités ont été extraites du **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)**, enquête nationale qui permet à Statistique Canada de publier de l'information sur les inscriptions aux établissements d'enseignement postsecondaire du Canada et sur les diplômés de ces établissements. Mis en œuvre en 2000, le **SIEP (Système d'information sur les étudiants postsecondaires)** a remplacé trois enquêtes : le Système d'information statistique sur la clientèle universitaire (SISCU), le Système d'information statistique sur la clientèle des collèges communautaires (SISCCC) et l'Enquête sur les effectifs des programmes de formation professionnelle au niveau des métiers (EPFP).
- Le **SIEP (Système d'information sur les étudiants postsecondaires)** est un recensement comportant un volet transversal et un suivi longitudinal. Les données sont recueillies pour toutes les unités de la population cible, sans échantillonnage. Jusqu'à 2007 inclusivement, la population cible englobait les établissements d'enseignement postsecondaire publics et privés sans but lucratif canadiens (universités, collèges communautaires et centres de formation professionnelle). Depuis 2008, la population cible se compose des établissements d'enseignement postsecondaire publics financés à l'aide de fonds publics par les ministères de l'Éducation provinciaux ou leur équivalent. Chaque établissement postsecondaire (l'« unité de collecte ») fournit des données sur ses programmes et ses étudiants à Statistique Canada.

Limites

- On ne doit pas comparer les chiffres portant sur le nombre de diplômes universitaires avec les chiffres publiés avant l'introduction du **SIEP (Système d'information sur les étudiants postsecondaires)** en 2000. Toutes les données du **SIEP (Système d'information sur les étudiants postsecondaires)** peuvent faire l'objet d'une révision.
- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, tous les chiffres sont aléatoirement arrondis à un multiple de 3. Comme le total et les totaux partiels sont arrondis séparément, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles. De la même façon, les répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir des données arrondies, ne correspondent pas nécessairement à 100 %.
- Le nombre de diplômes universitaires pour les deux sexes comprend les diplômés de la catégorie « sexe non déclaré » et peut ne pas correspondre exactement aux totaux obtenus en faisant la somme des diplômés masculins et féminins.
- Depuis 2005, les grades, diplômes et certificats décernés par l'Université de Regina ne sont pas disponibles.
- Pour le Québec, les grades, diplômes et certificats décernés n'incluent pas les microprogrammes et les attestations.
- Les institutions suivantes, auparavant des collèges, ont maintenant le statut d'université et sont incluses dans les comptes de 2008 pour la Colombie-Britannique: Capilano University, Vancouver Island University, Emily Carr University of Art and Design, Kwantlen Polytechnic University and University of the Fraser Valley. L'augmentation du nombre de sanctions d'études décernées par les universités au Canada pour l'année 2008, dont la majeure partie était dans des programmes de « Certificat ou diplôme collégial et autre niveau collégial » et « Certificat ou diplôme de formation technique et professionnelle, et de formation préparatoire », est entièrement attribuable au fait que ces cinq collèges de la Colombie-Britannique aient obtenu le statut d'université.
- Suite à la mise-à-jour des institutions pour l'enquête, les institutions suivantes ne sont pas incluses dans les données de 2008 : en Ontario, Institut de pastorale des Dominicains, Tyndale University College and Seminary, Redeemer University College, Royal Military College of Canada; en Alberta, Newman Theological College; en Colombie-Britannique, Vancouver School of Theology, Trinity Western University, et Seminary of Christ the King.

Source des données

- Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête [5017](#).

D3 Personnel enseignant au niveau universitaire

Tableaux D.3.1 à D.3.4

L'indicateur **D3** fournit des renseignements sur le personnel enseignant au niveau universitaire, pour le Canada et les provinces. Il indique le nombre d'enseignants à temps plein des universités, et donne leur répartition par rang et par sexe ([tableau D.3.1](#)). Il indique également la répartition par âge du personnel enseignant, selon le sexe ([tableau D.3.2](#)), ainsi que la répartition selon l'âge des enseignants par rapport à la population active en général ([tableau D.3.3](#)). Des données sur le salaire moyen, selon le rang et le sexe, sont également présentées ([tableau D.3.4](#)).

Concepts et définitions

- Les **personnel enseignant à temps plein dans les universités** désigne tout membre du **personnel enseignant** à temps plein dans les universités du Canada.
- Le **personnel à temps plein** comprend :
 - le personnel à temps plein dont la période de nomination est d'au moins 12 mois (y compris le personnel en congé);

- le nouveau personnel embauché à temps plein (p.ex. (par exemple), qui ont un contrat d'une durée de plus de 12 mois) et qui sont dans l'établissement pour moins de 12 mois au cours de la première année; et
- le personnel nommé pour une période de 12 mois ou plus et qui, par la suite, conclut une entente officielle avec l'établissement en vue de réduire sa charge de travail. Une telle situation vise généralement le personnel enseignant sur le point de prendre sa retraite.
- Le **personnel enseignant** désigne :
 - les enseignants de toutes les facultés, qu'ils détiennent un rang académique ou non;
 - le personnel qui enseigne dans les hôpitaux;
 - les enseignants invités des facultés; et
 - le personnel de recherche qui détient un rang académique et dont l'échelle salariale correspond à celle du personnel enseignant.
- Dans le [tableau D.3.4](#), la définition du personnel enseignant à l'université à temps plein correspond à la définition utilisée dans les [tableaux D.3.1](#), [D.3.2](#) et [D.3.3](#), mais elle exclut le personnel en congé sans solde, tout le personnel religieux et corps militaire ou tout personnel similaire rémunéré conformément à des échelles salariales moins élevées que celles qui s'appliquent au personnel régulier/laïc, et le personnel sans salaire ou dont le salaire n'est pas déclaré.
- Les **rangs professoraux** suivants sont utilisés :
 - Les **professeurs titulaires** forment le rang le plus élevé;
 - Les **professeurs agrégés** constituent le rang intermédiaire; les qualifications requises varient considérablement d'un établissement ou d'un département à l'autre;
 - Les **professeurs adjoints**, le niveau le moins élevé des professeurs qui détiennent un rang;
 - Les **autres rangs**, auxquels on se réfère sous les dénominations de chargé de cours ou d'enseignement.
- L'**écart entre les sexes** est défini comme le salaire moyen des femmes en pourcentage du salaire moyen des hommes.

Méthodologie

- Les données sur le personnel enseignant à plein temps des universités proviennent du **Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges (SPEUC)**, une enquête annuelle qui permet de recueillir à l'échelle nationale de l'information comparable sur l'effectif et les caractéristiques socioéconomiques des enseignants à temps plein des établissements canadiens conférant des diplômes universitaires (universités et collèges). L'information est recueillie pour chaque personne qui était membre du personnel de l'établissement au 1er octobre de l'année universitaire et donne un aperçu du personnel à cette date.
- La répartition (en pourcentage) par âge et l'âge médian du personnel enseignant des universités sont basés sur les membres du personnel dont l'âge est déclaré.
- Le salaire et les échelles salariales du personnel enseignant à plein temps des universités du Canada comprennent le taux annuel de rémunération plus les allocations. Les données sont en dollars courants. Pour convertir ces données en dollars constants afin de permettre la comparaison dans le temps, il est recommandé d'utiliser l'Indice des prix à la consommation. Pour plus de détails sur l'indice veuillez consulter le [tableau F.1.3](#) dans la section des statistiques de référence.
- Les données de l'Enquête sur la population active utilisées pour comparer la répartition par âge de la population active ayant un emploi à plein temps avec celle du personnel enseignant à l'université à temps plein sont basées sur une moyenne mensuelle établie de septembre à avril.

Limites

- Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, on applique aux données un processus d'arrondissement aléatoire. Par conséquent, lorsque des données sont totalisées ou regroupées, la valeur totale peut ne pas correspondre à la somme des valeurs individuelles, étant donné que le total et les totaux partiels sont arrondis séparément. De même, la somme des répartitions en pourcentage, qui sont calculées à partir de données arrondies, ne correspond pas nécessairement à 100 %.

Sources des données

- Système d'information sur le personnel enseignant des universités et collèges, Statistique Canada. Pour plus d'information consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada enquête numéro [3101](#).
- Enquête sur la population active, Statistique Canada. Pour plus d'information consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada enquête numéro [3701](#).

D4 Recherche et développement

Tableaux D.4.1 à D.4.5

L'indicateur **D4** présente des renseignements sur la recherche et le développement (R.-D.) axés sur la R.-D. entreprise dans le secteur de l'enseignement supérieur. Le contexte des activités de R.-D. effectuées dans le secteur de l'enseignement supérieur est défini grâce à l'examen des dépenses intérieures totales au titre de la R.-D. en pourcentage du PIB dans une perspective internationale et nationale ([tableau D.4.1](#) et [tableau D.4.2](#)). L'indicateur présente les dépenses

au titre de la R.-D. par secteur d'activité ([tableau D.4.3](#) et [tableau D.4.4](#)), de même que les sources de financement pour les dépenses au titre de la R.-D. dans le secteur de l'enseignement supérieur ([tableau D.4.5](#)).

Concepts et définitions

- Les données du présent indicateur sont assemblées d'après les lignes directrices du *Manuel Frascati*⁸ de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Ce manuel définit le **recherche et développement (R.-D.)** comme étant le travail créatif entrepris systématiquement afin d'augmenter les connaissances scientifiques et techniques et de les utiliser de façon inédite. La caractéristique principale de la R.-D. doit comporter un élément important de nouveauté et d'incertitude. Nouveauté recherchée surtout au niveau des connaissances, des produits et des procédés. Le travail est habituellement exécuté ou surveillé par des personnes possédant une formation postuniversitaire dans le domaine des sciences naturelles ou du génie. Un projet en R.-D. présente en général trois points particuliers : un élément important d'incertitude, de nouveauté et d'innovation; un schéma de projet bien conçu; et un compte rendu des modalités et des résultats de ce projet.
- Les **dépenses intérieures totales au titre de la R.-D.** ([tableaux D.4.1](#), [D.4.2](#) et [D.4.3](#)) représentent la valeur totale des dépenses nationales de tous les organismes consacrées à la R.-D. dans les divers secteurs d'activité (administration publique, entreprises, enseignement supérieur, et organismes privés sans but lucratif). Elles comprennent la R.-D. exécutée sur le territoire national et financée par l'étranger mais ne tiennent pas compte des paiements pour des travaux de R.-D. effectués à l'étranger.
- La définition des dépenses intérieures totales au titre de la R.-D. dans un contexte provincial ou territorial est semblable à la définition ci-dessus. On attribue les dépenses à la province ou au territoire où se trouve l'établissement qui exécute la R.-D. Le personnel habite parfois dans une province ou un territoire voisin (p. ex., la Région de la capitale nationale) et, les fournitures et l'équipement peuvent provenir d'une autre province, d'un autre territoire ou d'un autre pays. Il faut tenir compte de ces détails lorsqu'on se sert de cette statistique comme indicateur provincial/territorial de l'activité de la R.-D.
- **Les secteurs d'activités de R.-D.** sont répartis selon les catégories suivantes :
 - **Administration fédérale** : comprend les ministères et agences de cette administration.
 - **Administrations provinciales** : comprennent les ministères et agences provinciaux et municipaux canadiens et les organismes de recherches provinciaux.
 - **Entreprises** : comprend les entreprises commerciales et gouvernementales, dont les services publics et les entreprises du gouvernement (p. ex., la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et Ontario Hydro).
 - **Enseignement supérieur** : en référence aux statistiques pancanadiennes de la R.-D., comprend les universités et les établissements affiliés, tels que les hôpitaux de recherche, les instituts de recherche, les stations d'expérimentations et les cliniques qui travaillent sous le contrôle direct des établissements d'enseignement supérieur, ou qui sont administrés par ces derniers. Bien que les lignes directrices de l'OCDE demandent que les activités de R.-D. de l'ensemble du secteur postsecondaire soient présentées, les données pour le Canada sont limitées à la R.-D. dans les universités et les établissements affiliés étant donné que Statistique Canada ne procède actuellement pas à la collecte des données concernant la R.-D. dans les collèges et établissements similaires.
 - **Organismes privés sans but lucratif** : comprend les fondations de bienfaisance, les organismes bénévoles de la santé et autres organisations dont le but n'est pas de faire des profits.
- **Les sources de financement de la R.-D. dans le secteur de l'enseignement supérieur** sont réparties comme suit :
 - **Administration fédérale** : par l'intermédiaire du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), de la Fondation canadienne pour l'innovation, du Programme des chaires de recherche du Canada et les autres ministères et organismes fédéraux.
 - **Administrations provinciales** : y compris les administrations municipales.
 - **Entreprises** : y compris les dons, legs et contrats de particuliers et d'entreprises.
 - **Organismes privés sans but lucratif** : y compris les dons, legs et contrats de fondations et d'organismes sans but lucratif.
 - **Sources étrangères** : sources de financement établies à l'étranger.
 - **Secteur de l'enseignement supérieur** : les établissements d'enseignement supérieur financent elles-mêmes une partie de leur R.-D. grâce à deux sources de revenus :
 - **Fonds généraux** : il s'agit de transferts gouvernementaux (ou subventions globales) aux établissements d'enseignement supérieur, que ces dernières utilisent pour financer la R.-D. Ces fonds représentent essentiellement des dépenses publiques indirectes au titre de la R.-D. mais, pour les besoins des statistiques pancanadiennes, on les assimile au financement des établissements d'enseignement supérieur parce qu'il est difficile de distinguer les fonds provinciaux des fonds fédéraux. Cependant, dans le cas de comparaisons internationales, ces fonds sont compris dans le financement public indirect au niveau global.
 - **Sources de revenus propres** : il s'agit des sources d'autofinancement des établissements d'enseignement supérieur, dont les frais de scolarité, le revenu de placements, le revenu de la vente de services et de produits par l'établissement et les redevances liées aux licences et aux brevets.

Méthodologie

- Statistique Canada estime le total des dépenses intérieures au titre de la R.-D., par secteur, source de financement et type de science, à l'aide d'enquêtes et de modélisations⁹. À partir de 2007, le total des dépenses intérieures au titre de la R.-D. pour le Québec et pour l'Ontario, comprennent les dépenses de R.-D. engagées par l'administration fédérale dans la Région de la capitale nationale. Cette révision inclut rétroactivement les données à partir de 1988. Les dépenses fédérales en matière de R.-D. dans la Région de la capitale nationale ne figuraient précédemment que dans le total pour le Canada.

- À partir de 2009, les dépenses au titre de la R.-D. par les administrations provinciales non sont pas estimés pour les provinces qui n'ont pas participé à l'Enquête annuelle sur les activités de recherche et développement des organismes provinciaux. Des données d'enquête pour l'année de référence 2009 sont disponibles pour Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Les augmentations des dépenses de R.-D. du gouvernement provincial pour la Saskatchewan en 2009 sont le résultat de la cueillette de données; pour les années précédentes, les données avaient été estimées.
- Les dépenses du secteur de l'enseignement supérieur au titre de la R.-D. ([tableau D.4.4](#)) sont dérivées d'une méthode d'estimation qui repose sur les éléments suivants :
 - a. Les recherches directes subventionnées;
 - b. Les recherches directes non subventionnées (le temps accordé à la R.-D. lorsque celle-ci est effectuée dans le cadre de la fonction enseignante, en tenant compte de la portion du temps que le corps professoral accorde à ce type d'activité, ainsi que de ses salaires;
 - c. les coûts indirects des recherches subventionnées et non subventionnées;
 - d. les coûts directs et indirects de la R.-D. effectuée dans les hôpitaux affiliés qui ne sont pas inclus ailleurs dans la source principale de données.
- La principale source de données de la méthode d'estimation susmentionnée est l'enquête annuelle *Information financière des universités et collèges* effectuée avec le concours de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU)¹⁰.
- Les sources de financement des dépenses en recherche et développement dans le secteur de l'enseignement supérieur sont dérivées d'une méthode d'estimations. Les données sur lesquelles s'appuie la méthode proviennent de l'enquête *Information financière des universités et collèges*. Deux aspects de ces données sur les sources de financement de la R.-D. doivent être peaufinés avant de pouvoir être utilisés : il faut réconcilier les définitions des secteurs et les différences entre les données relatives aux dépenses et aux revenus.
- Les données sur la R.-D. dans le secteur de l'enseignement supérieur sont fondées sur la méthode d'estimation révisée qui a été utilisée pour la première fois pour produire les estimations de 1998-1999.
- Au cours de la procédure d'estimation de 2001-2002, une subvention unique octroyée aux universités par le gouvernement fédéral en vue des les aider à assumer les coûts indirects des activités de recherche universitaires est incluse dans les dépenses en R.-D. du secteur de l'enseignement supérieur. Le système d'estimation a dû être modifié afin de veiller à ce que ces coûts soient attribués à la source fédérale et non pas compter deux fois. En 2003-2004, la subvention des coûts indirects de la R.-D. dans les universités s'est transformée en paiement annuel.
- Dans le [tableau D.4.1](#) on compare le Canada aux autres pays membres de l'OCDE. Pour faciliter l'examen à l'échelle internationale, les comparaisons subséquentes englobent les pays du G-7 et les quatre pays de l'OCDE les mieux classés sur le plan des ressources consacrées à la R.-D. par rapport au produit intérieur brut; ces pays offrent donc des points de référence utiles.
- Les données concernant les dépenses en R.-D. et les sources de financement sont exprimées en dollars courants. Pour convertir ces données en dollars courants en des données en dollars constants à des fins de comparaisons dans le temps, il est conseillé d'avoir recours à l'Indice implicite du Produit Intérieur Brut (PIB) pour convertir les données nationales et provinciales. Cet indice constitue le déflateur approprié pour les statistiques économiques car il tient compte des coûts des marchandises pour les ménages, le gouvernement et l'industrie. Le [tableau F.1.2](#) présente l'indice et de plus amples détails sur les conversions.
- Les totaux de l'OCDE présentés dans les tableaux [D.4.1](#), [D.4.2](#) et [D.4.3](#) considèrent les pays de l'OCDE comme étant une seule et même entité, car chaque total est constitué de la somme de toutes les valeurs fournies par chaque pays. Par exemple, dans le [tableau D.4.1](#), le total de l'OCDE pour les dépenses nationales totales en R.-D. en pourcentage du PIB a été obtenu en divisant le total des dépenses nationales dans tous les pays de l'OCDE par le PIB total dans l'ensemble des pays de l'OCDE.

Limites

- La définition de la R.-D. revêt une importance particulière. En effet, une certaine ambiguïté persiste lorsqu'on veut définir la R.-D. de façon précise : par exemple, dans le cas d'un projet en cours, il est difficile de préciser le point où les travaux dépassent les frontières de la R.-D. et se transforment en exploitation d'un procédé ou d'un produit pour lequel on peut dire que l'étape R.-D. est terminée. Cette ambiguïté est peut-être moins grave dans le cas des séries chronologiques internes, où l'on peut s'attendre à ce que l'application annuelle de la définition par la même unité recensée soit cohérente.
- La DIRD, comme toute autre statistique économique ou sociale, n'a qu'une exactitude approximative. La précision de ses composantes varie : dans le cas des estimations de secteurs, l'intervalle de confiance se situe probablement entre 5 % et 15 %. Toutefois, les estimations DIRD sont suffisamment fiables pour leur utilisation principale, soit celle d'un indicateur global de la politique scientifique.
- L'OCDE est la source de statistiques comparatives à l'échelle internationale sur la R.-D. Selon les directives de l'OCDE, on doit déclarer les données sur la R.-D. effectuée dans tout le secteur postsecondaire (à savoir l'ensemble des universités, collèges de technologie et autres établissements d'enseignement postsecondaire, indépendamment de leur source de financement ou de leur statut juridique). Toutefois, les données du Canada sont limitées aux activités de R.-D. menées dans les universités et les établissements associés (dont les hôpitaux de recherche) et les collèges universitaires décernant des grades, car on ne dispose pas de données sur la R.-D. effectuée dans les collèges et les établissements analogues.
- Bien que l'OCDE s'emploie à améliorer la déclaration des statistiques de la R.-D. à l'échelle internationale, il existe d'autres problèmes de comparabilité, comme en témoignent les figures et les tableaux internationaux présentés ici. En raison de ces problèmes de comparabilité, il importe d'interpréter ces statistiques avec prudence.

Sources des données

- OECD *StatsExtracts*, base de données des *Principaux indicateurs de la science et de la technologie*, Organisation de coopération et de développement économiques.
- *Estimations des dépenses canadiennes au titre de recherche et développement au Canada et dans les provinces (DIRD)*, n^o (numéro) 88-221 au catalogue, Statistique Canada.

- *Statistique des sciences : Estimations des dépenses au titre de la recherche et du développement dans le secteur de l'enseignement supérieur, 2009-2010*, Édition d'octobre 2011, n^o (numéro) 88-001 au catalogue, vol. (volume) 35, n^o (numéro) 3, Statistique Canada.
- CANSIM, tableau 358-0001, *Dépenses intérieures brutes en recherche et développement, selon le type de science et selon le secteur de financement et le secteur d'exécution, annuel (dollars)*, données publiées en janvier 2012, Statistique Canada.

D6 Niveau de scolarité

Tableau D.6.3

Cet indicateur porte sur les niveaux de scolarité de la population du Canada âgée de 25 à 64 ans¹¹, souvent considérée comme la population en âge de travailler. Les données pour la population autochtone hors réserve, la population non-autochtone, et la population totale sont présentées pour le Canada et pour les provinces et territoires (tableau D.6.3).

Concepts et définitions

- La **population autochtone hors réserve** désigne les personnes ayant indiqué appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Premières Nations, Métis ou Inuit. Ceci est basé sur la propre perception de l'identité autochtone de chaque individu¹².
- Le **niveau de scolarité** reflète le niveau de scolarité le plus élevé atteint par une personne. Pour cet indicateur, qui est basé sur les données de l'Enquête sur la population active (EPA), le niveau de scolarité¹³ comprend :
 - **Inférieur aux études secondaires** : comprend les personnes qui n'ont pas de scolarité ou qui ont un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires;
 - **Études secondaires** : Comprend les diplômés des études secondaires et les personnes ayant suivi des études postsecondaires sans obtenir de certificat ou de diplôme (n'ont pas complété);
 - **Formation professionnelle** : Comprend certificat ou diplôme d'une école professionnelle ou formation d'apprenti;
 - **Études collégiales** : Comprend diplôme ou certificat non universitaire d'un collège communautaire, cégep, école de sciences infirmières et des programmes semblables de ce niveau; certificat universitaire inférieur au baccalauréat;
 - **Études universitaires** : Comprend le baccalauréat; diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat.

Méthodologie

- L'**Enquête sur la population active (EPA)** est une enquête mensuelle de Statistique Canada qui a été conçue à la suite de la Deuxième Guerre mondiale pour répondre à un besoin en données fiables et à jour sur le marché du travail. Les données de l'**EPA (L'Enquête sur la population active)** sont utilisées pour produire le très connu taux de chômage ainsi que d'autres indicateurs de base du marché du travail tel que le taux d'emploi et le taux d'activité. L'échantillon de l'**EPA (L'Enquête sur la population active)** est représentatif de la population canadienne civile non institutionnalisée de 15 ans et plus. L'enquête est menée dans l'ensemble du pays, tant dans les provinces que dans les territoires. Sont exclus du champ de l'enquête les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, les membres à temps plein des Forces canadiennes et les pensionnaires d'établissements. Réunies, ces personnes exclues de l'enquête représentent moins de 2 % de la population Canadienne de 15 ans et plus.
- Les estimations de l'**EPA (L'Enquête sur la population active)** pour l'ensemble du pays sont établies à partir des données de l'**EPA (L'Enquête sur la population active)** recueillies dans les provinces ; les territoires sont exclus. La pondération des données de la population autochtone a été révisée par l'**EPA (L'Enquête sur la population active)** ce qui a entraîné la révision de nombreuses estimations publiées précédemment.
- Les données présentées pour cet indicateur reposent sur une moyenne de 12 mois compris entre janvier et décembre.
- Le pourcentage de la population âgée de 25 à 64 ans qui avait atteint un niveau de scolarité précis a été obtenu en divisant le nombre de personnes âgées de 25 à 64 ans qui avaient les études requises par le nombre total de personnes âgées de 25 à 64 ans, puis en multipliant le quotient par 100.

Limites

- Les chiffres présentés ayant été arrondis, donc leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.
- Les personnes vivant dans les réserves et dans d'autres établissements autochtones ne sont pas incluses dans l'échantillon des provinces. En revanche, l'échantillon des territoires comprend à la fois les communautés autochtones et les communautés non autochtones.
- Il convient de faire attention en interprétant les taux par province/territoire et les différences de taux entre provinces/territoires et dans le temps, parce que des populations relativement petites peuvent présenter des variations dues à l'échantillonnage assez importantes. Les estimations pour des petites régions géographiques, pour des groupes d'âge restreints ou pour des combinaisons de variables sont en général soumises à une plus importante variabilité.
- Les données ne peuvent pas être comparées directement avec les données fondées sur le recensement en ce qui concerne la population autochtone.
- Les données du tableau ne peuvent pas être comparées directement avec les données fondées sur le recensement en ce qui concerne la population autochtone.

Source des données

- Enquête sur la population active, Statistique Canada. Pour obtenir plus de renseignements, consulter la section « Définitions, sources de données et méthodes », site Web de Statistique Canada, enquête [3701](#).

Notes :

1. Un ouvrier qualifié (challenger) est une personne qui a reçu un certificat de qualification dans un métier pour lequel la formation en apprentissage est volontaire. Cette personne ne s'est pas inscrite à la formation en apprentissage mais a réussi à obtenir la certification dans le métier en question.
2. Le nombre d'apprentis déjà inscrits reportés en 2008, a diminué, dû à des changements à Emploi-Québec particulièrement dans les métiers d'« Électricien industriel » et de « Conducteurs d'équipement lourd et opérateurs de grue ».
3. « Autres » regroupe divers métiers et professions non classés ailleurs.
4. Pour obtenir des renseignements sur les **effectifs universitaires**, veuillez consulter la section du manuel intitulée « Effectifs aux études postsecondaires, universités ».
5. Pour obtenir des renseignements sur les **effectifs collégiaux**, veuillez consulter la section du manuel intitulée « Effectifs aux études postsecondaires, collèges ».
6. Pour obtenir des renseignements sur le **nombre de grades, de diplômes et de certificats décernés par les universités**, veuillez consulter la section du manuel intitulée « Obtention d'un diplôme d'études postsecondaires, universités ».
7. Pour obtenir des renseignements sur le **nombre de certificats, de diplômes et de grades décernés par les collèges**, veuillez consulter la section du manuel intitulée « Obtention d'un diplôme d'études postsecondaires, collèges ».
8. Le *Manuel Frascati* est un document qui décrit la méthodologie de collecte et d'utilisation de statistiques sur la recherche-développement dans les pays membres de l'OCDE. Pour en savoir plus, consulter www.ocde.org.
9. Pour de plus amples détails voir la publication de Statistique Canada « Estimations des dépenses canadiennes au titre de recherche et développement au Canada et dans les provinces (DIRD) », no (numéro) 88-221-X au catalogue.
10. Pour en savoir plus, voir *Statistique des sciences*, Vol. (volume) 35, no. (number) 3 (octobre 2011) no. (number) 88-001-X au catalogue, Statistique Canada.
11. Veuillez consulter la série *Indicateurs de l'éducation au Canada : une perspective internationale* (Statistique Canada, numéro de catalogue no (numéro) 81-604-X) pour les renseignements en ce qui concerne le niveau de scolarité dans un contexte international. Dans ces rapports, l'Indicateur A1, « Niveau de scolarité de la population adulte, » présente les chiffres pour le Canada, les provinces et territoires, ainsi que les moyennes internationales qui proviennent de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Toutes ces données sont classifiées selon la Classification internationale type de l'éducation (CITE).
12. Voir la « Section 3: Dictionnaire des concepts et définitions » dans le *Guide de l'Enquête sur la population active* (Statistique Canada numéro de catalogue 71-543-G).
13. Voir « Niveau de scolarité » dans la « Section 3: Dictionnaire des concepts et définitions » dans le *Guide de l'Enquête sur la population active* (Statistique Canada numéro de catalogue 71-543-G).



Section E : Transitions et résultats

E1 Transitions aux études postsecondaires

Participation en éducation

Tableaux E.1.1, E.1.2.1 et E.1.2.2

L'indicateur **E1** se penche sur la transition de l'école secondaire aux études postsecondaires des jeunes. Les taux de participation aux études, qui proviennent des données de l'Enquête sur la population active (EPA), sont présentés pour chaque âge de la population âgée entre 15 et 29 ans ([tableau E.1.1](#)), et selon le groupe d'âge pour les populations âgées de 15 à 29 ans ([tableau E.1.2.1](#)) et 18 à 34 ans ([tableau E.1.2.2](#)), au Canada ainsi que dans les provinces et les territoires.

Concepts et définitions

- L'Enquête sur la population active (EPA) pose une question aux répondants au sujet de la **fréquentation scolaire** « d'une école, d'un collège ou université » pendant la semaine précédant l'enquête. Les répondants sont considérés comme des **étudiants** si ils :
 - suivent un « cours donnant droit à des crédits » c'est-à-dire un cours ou un programme d'études pouvant mener à l'obtention d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme;
 - suivent un enseignement en classe ou poursuit des recherches en vue d'obtenir un grade, un certificat ou un diplôme;
 - suivent des cours par correspondance qui sont offerts par un école et qui donnent droit à des crédits ;
 - fréquentent une école de soins infirmiers (même durant les stages pratiques en milieu hospitalier) ;
 - suivent un « cours donnant droit à des crédits », qui est payé par l'employeur et qui est donné dans un établissement d'enseignement public tel une université ou un collège communautaire ;
 - sont qualifiés comme une personne ayant une incapacité physique ou mentale, inscrit à un programme d'étude spécial.
- Dans le cas des étudiants, on demande de quel genre d'école il s'agit et si l'inscription est à temps plein ou à temps partiel, suivant la définition de l'établissement d'enseignement.
- Le **taux de participation aux études** reflète l'effectif total inscrit au niveau primaire-secondaire, collégial ou universitaire exprimé en pourcentage de la population totale de chaque âge ou chaque groupe d'âge.
- L'**âge** est recueilli pour chaque membre des ménages participant à l'Enquête sur la population active, et les données sur l'activité sur le marché du travail sont obtenues pour toutes les personnes âgées de 15 ans et plus. Pour cet indicateur, le taux de participation aux études est présenté pour chaque âge entre 15 et 29 (tableau E.1.1) et selon les groupes d'âges suivantes : 15 à 19; 20 à 24; et 25 à 29 (tableau E.1.2.1) et 18 à 24, 25 à 29, et 30 à 34 (tableau E.1.2.2).
- Le **type d'institution fréquentée** comprend les établissements d'enseignement privés ou publics dans les catégories **primaire/secondaire, collège, ou université** : école primaire, intermédiaire, secondaire ou équivalent; collège communautaire ou Cégep; et université. L'information sur la fréquentation scolaire pour les autres types d'écoles, comme les écoles de secrétariat et les écoles de formation professionnelle, est aussi recueilli; cependant, ces écoles sont exclus des numérateurs pour les totaux présentés dans les tableaux de l'Indicateur E1.

Méthodologie

- L'**Enquête sur la population active (EPA)** est une enquête mensuelle réalisée auprès des ménages. Son échantillon est représentatif de la population canadienne civile non institutionnalisée âgée de 15 ans et plus. L'enquête est menée dans l'ensemble du pays, tant dans les provinces que dans les territoires. Sont exclus du champ de l'enquête les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, les membres à plein temps des Forces canadiennes et les pensionnaires d'établissements institutionnels. Réunies, ces personnes exclues de l'enquête représentent environ 2 % de la population de 15 ans et plus.
- Les estimations de l'**EPA (Enquête sur la population active)** au niveau du Canada sont dérivées en utilisant les résultats de l'**EPA (Enquête sur la population active)** au niveau des provinces. Les résultats de l'**EPA (Enquête sur la population active)** au niveau des territoires ne sont pas inclus dans les estimations au niveau du Canada, mais sont publiés séparément.
- Le nombre d'étudiants, qui est utilisé pour calculer le taux de participation aux études, est basé sur une moyenne mensuelle de septembre à avril, et comprend les étudiants à temps plein et à temps partiel.
- Pour une explication de la variabilité d'échantillonnage des estimations et la méthode pour évaluer cette variabilité à l'aide de l'erreur type, veuillez consulter la section 7, « Qualité des données » du *Guide de l'Enquête sur la population active*, numéro de catalogue 71-543-G de Statistique Canada.

Limites

- Le « type d'institution fréquentée » concerne la variable « genre d'école », où la réponse « autre – précisez » est une option qui inclut : les cours d'anglais langue seconde ou de français qui ne sont pas acceptés comme études de niveau secondaire, collégial ou universitaire; les études dans les écoles de police; les programmes d'informatique ou d'acquisition de compétences en affaires autres que ceux qui sont offerts dans les collèges ou les universités; les études dans les écoles culinaires, les écoles de coiffure ou les écoles de barman; et les cours spéciaux axés sur la vie communautaire et la dynamique de la vie pour les étudiants ayant des besoins spéciaux.
- Nous ne savons pas avec certitude si les programmes de certificat des écoles de métiers se trouvent dans la variable « genre d'école ». Les écoles de métiers pourraient être codées comme faisant partie du type d'établissement « collège communautaire ou cégep » ou pourraient aussi être englobées dans la réponse « autre – précisez », selon la façon dont l'enquêté répond à la question et selon l'interprétation que fait l'intervieweur de la réponse.
- Il convient de faire attention en interprétant les taux par province/territoire et les différences de taux entre provinces/territoires et dans le temps, parce que des populations relativement petites peuvent présenter des variations dues à l'échantillonnage assez importantes. Les estimations pour des petites régions géographiques, pour des groupes d'âge restreints ou pour des combinaisons de variables sont en général soumises à une plus importante variabilité.

Source des données

- Enquête sur la population active, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [3701](#).

Des études secondaires aux études postsecondaires

Tableaux E.1.4 à E.1.6

L'indicateur **E1** se penche sur la transition de l'école secondaire aux études postsecondaires des jeunes. Les tableaux E.1.4, à E.1.6 sont basés sur les données de l'Enquête auprès des jeunes en transition (EJET). Le [tableau E.1.4](#) examine le statut éducationnel d'une cohorte de jeunes adultes à différents moments entre l'âge de 17 ans en 2001 lors du cycle 2 de l'EJET (Enquête auprès des jeunes en transition), et l'âge de 25 ans en 2009 lors du Cycle 6. Les tableaux suivants portent sur les jeunes qui ont abandonné les études secondaires sans avoir complété les exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires. Le [tableau E.1.5](#) porte sur les répondants de l'EJET (Enquête auprès des jeunes en transition) qui avaient quitté les études secondaires en 2003 à l'âge de dix-neuf et fait état de la proportion de ceux qui avaient poursuivi d'autres études au moment où ils ont atteint l'âge de 25 ans en 2009. Le [tableau E.1.6](#) utilise les données des deux cohortes longitudinales de jeunes adultes de l'EJET (Enquête auprès des jeunes en transition) (i.e. (c'est-à-dire), ceux qui étaient âgés de 25 ans en 2005 et ceux qui étaient âgés de 25 ans en 2009) afin de vérifier si la cohorte la plus récente de jeunes adultes est plus ou moins susceptible d'avoir quitté l'école secondaire sans avoir obtenu de diplôme. Les données sont présentées pour le Canada et pour les provinces.

Concepts et définitions

- L'indicateur est fondé sur les données de l'**Enquête auprès des jeunes en transition (EJET)**, une enquête longitudinale élaborée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Statistique Canada. Dans le cadre de cette enquête, deux cohortes de jeunes ont été suivies tous les deux ans pendant un certain nombre d'années. La participation de la première cohorte (appelée « cohorte A¹ » dans l'EJET (Enquête auprès des jeunes en transition)) a commencé en 1999 alors que les jeunes avaient 15 ans; celle de la deuxième cohorte (appelée « cohorte B » dans l'EJET (Enquête auprès des jeunes en transition)) a aussi commencé en 1999, alors que les jeunes avaient entre 18 et 20 ans. Ces deux cohortes ont été suivies jusqu'à l'année de référence 2007 (cohorte B) et 2009 (cohorte A). Il est important de souligner qu'à chaque cycle, les membres des cohortes vieillissent de deux ans. Les [tableau E.1.4](#) et [tableau E.1.5](#) présentent de l'information sur la cohorte A seulement alors que le [tableau E.1.6](#) fait référence aux données des deux cohortes, A et B.
- Le **statut éducationnel** renvoie au statut global du jeune par rapport à la date de référence de l'enquête. Les catégories d'études sont mutuellement exclusives.
 - Le **statut au secondaire** regroupe les trois catégories suivantes :
 - **non finissants du secondaire** – répondants qui n'avaient pas complété les exigences pour l'obtention du diplôme secondaire et qui n'étaient pas à l'école à la fin de la période de référence;
 - **persévérants du secondaire** – répondants qui continuaient leurs études secondaires et n'avaient pas encore obtenu leur diplôme à la fin de la période de référence; et
 - **diplômés du secondaire** – répondants qui avaient complété les exigences pour l'obtention de leur diplôme d'études secondaires ou l'équivalent et qui n'ont pas poursuivi d'études postsecondaires.
 - Les **études postsecondaires** comprennent tout programme supérieur au niveau d'études secondaires, axé sur l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade, et dont la durée est d'au moins trois mois. Les programmes de métiers offerts dans des écoles d'apprentissage, des écoles de formation professionnelle ou des écoles de métiers privées n'exigent pas toujours le diplôme d'études secondaires. Ils sont néanmoins considérés comme des études postsecondaires.
 - Le **statut au postsecondaire** regroupe les catégories suivantes:
 - **non persévérants du postsecondaire** – individus qui avaient entrepris des études postsecondaires et qui ne les poursuivaient plus et qui n'avaient jamais obtenu de diplôme d'un établissement postsecondaire;
 - **persévérants du postsecondaire** – individus qui étaient aux études postsecondaires mais n'avaient pas encore obtenu de diplôme;
 - **diplômés du postsecondaire non persévérants** – individus qui avaient obtenu un diplôme d'un établissement postsecondaire et qui ne poursuivaient pas d'éducation supplémentaire dans un établissement postsecondaire;
 - **diplômés du postsecondaire persévérants** – individus qui avaient obtenu un diplôme d'un établissement postsecondaire et qui poursuivaient des études dans un autre programme postsecondaire.
 - Par « **autres études** » ([tableau E.1.5](#)) on entend une ou plusieurs des possibilités suivantes : achèvement éventuel du secondaire ou l'équivalent, études postsecondaires (ceux qui ont poursuivi des études postsecondaires sans jamais obtenir un diplôme, certificat ou grade) ou diplôme d'études postsecondaires.
 - Les répondants qui ont **déjà interrompu leurs études secondaires** ([tableau E.1.6](#)), sont ceux qui ont quitté l'école élémentaire ou secondaire à un moment donné sans avoir complété les exigences pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, indépendamment du fait qu'ils soient retournés aux études plus tard, soit au secondaire ou au postsecondaire. L'EJET (Enquête auprès des jeunes en transition) demande à tous les répondants s'ils ont déjà abandonné l'école primaire ou secondaire. Il est impossible de faire la distinction entre ceux qui ont abandonné l'école primaire et ceux qui ont abandonné l'école secondaire. Une analyse plus poussée en fonction de l'âge auquel les répondants ont fréquenté l'école pour la dernière fois révèle que le nombre de personnes qui abandonnent l'école primaire est très faible.

Méthodologie

- Dans le cas de la cohorte A, la population cible comprend les personnes nées en 1984 et qui fréquentaient une école quelconque dans les provinces du Canada au cours de l'année scolaire 1999-2000. Ces personnes avaient 15 ans en 1999 (cycle 1) et 25 ans en 2009, l'année de référence du cycle 6. L'échantillon était axé sur les écoles, et celles-ci étaient choisies à la première phase de l'échantillonnage. Les élèves étaient, pour leur part, sélectionnés au sein de ces écoles à la deuxième phase de l'échantillonnage. Les écoles situées dans les territoires et les réserves indiennes étaient exclues. En outre, certaines exclusions ont été faites pour ce qui est des écoles et des élèves. Au total, les exclusions représentaient toutefois moins de 5 % de la population cible pancanadienne souhaitée.

- La population cible pour la cohorte la plus âgée de l'EJET (Enquête auprès des jeunes en transition) (soit la cohorte B) comprend les résidents des 10 provinces du Canada nés entre 1979 et 1981. Ces personnes avaient entre 18 et 20 ans en 1999, l'année de référence du cycle 1, et entre 24 et 26 ans en 2005, l'année de référence du cycle 4.
- Le plan d'échantillonnage de la cohorte B s'inspirait dans une large mesure de celui de l'Enquête sur la population active (EPA). Comme c'était le cas avec l'EPA (Enquête sur la population active), étaient exclus du champ de l'enquête les résidents du Yukon, du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest, les personnes vivant sur les réserves indiennes, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes et les pensionnaires d'établissements institutionnels. Ces groupes représentaient dans leur totalité environ 2 % de la population âgée de 15 ans et plus, dans le cadre de l'EPA (Enquête sur la population active).
- L'EJET (Enquête auprès des jeunes en transition) est une enquête strictement longitudinale. Les échantillons initiaux des jeunes âgés de 15 ans et d'entre 18 et 20 ans choisis au cycle 1 ont fait l'objet de l'enquête tous les deux ans pendant un certain nombre de cycles. Dans le cadre de la méthodologie de l'EJET (Enquête auprès des jeunes en transition), rien n'a été tenté pour augmenter les échantillons d'un cycle à l'autre afin d'assurer une représentation transversale de ces populations. De plus, l'EJET (Enquête auprès des jeunes en transition) perd une partie de son échantillon à chaque cycle, parce que les non-répondants d'un cycle particulier ne font pas l'objet de suivi dans les cycles subséquents de l'enquête. Il faut noter que pour cette raison, seuls les répondants qui avaient 15 ans en 1999 au cycle 1 et qui faisaient toujours partie de l'enquête au cycle 6 ont été utilisés pour le calcul des statistiques des années de référence des tableau E.1.4 et tableau E.1.5.
- L'impact de ces facteurs et des changements dans la population des jeunes adultes au Canada au fil du temps – principalement reliés à l'immigration et l'émigration – est que malgré le fait que la cohorte A soit représentative des jeunes Canadiens qui avaient 15 ans en décembre 1999 (cycle 1 de l'EJET (Enquête auprès des jeunes en transition)) et que la cohorte B soit représentative des jeunes Canadiens qui avaient de 18 à 20 ans pendant le 1er cycle, ces échantillons ne sont plus représentatifs des deux cohortes au fil des cycles de l'EJET (Enquête auprès des jeunes en transition), à mesure qu'elles vieillissent. Par exemple, dans le tableau E.1.4, l'échantillon n'est pas transversalement représentatif de la population des 17 ans (en décembre 2001) ni de celle des 21 ans (en décembre 2005) ou de celle des 25 ans (en décembre 2009).

Limites

- Comme la cohorte A et la cohorte B ont été échantillonnées différemment l'une de l'autre, et comme l'EJET (Enquête auprès des jeunes en transition) a perdu une partie de son échantillon après le cycle 1, il faut faire preuve de prudence pour procéder à une comparaison directe du profil de scolarité de ces deux échantillons de personnes âgées de 25 ans (tableau E.1.6).
- La cohorte A est représentative des jeunes Canadiens qui avaient 15 ans en décembre 1999 (cycle 1 de l'EJET (Enquête auprès des jeunes en transition)) et la cohorte B est représentative des jeunes Canadiens qui avaient de 18 à 20 ans pendant le 1er cycle, ces échantillons ne sont plus représentatifs des deux cohortes au fil des cycles de l'EJET (Enquête auprès des jeunes en transition), à mesure qu'elles vieillissent (voir la partie sur la méthodologie pour plus de renseignements à cet égard).
- Les totaux pour le Canada englobent les répondants qui ont fréquenté l'école secondaire pour la dernière fois dans les territoires, mais les données concernant les territoires ne sont pas présentées séparément puisqu'il n'y avait qu'un petit nombre de répondants.

Source des données

- Enquête auprès des jeunes en transition, 2e à 6e cycles (pour la cohorte A) et 4e cycle (pour la cohorte B), Statistique Canada. Pour plus d'information consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada enquête numéro 4435.

E2 Transitions au marché du travail

Étudiants et travail

Tableaux E.2.1 à E.2.3

L'indicateur **E2** porte sur la transition des études postsecondaires au marché du travail. Les données de l'Enquête sur la population active (EPA) sont utilisées pour examiner la mesure dans laquelle les étudiants âgés de 15 à 29 ans combinent les études et le travail (tableau E.2.1 et tableau E.2.2). La répartition de ce groupe de population, pour les étudiants et non-étudiants, selon le type d'institution fréquentée, l'âge et la situation d'activité, est aussi présentée (tableau E.2.3).

Concepts et définitions

- L'Enquête sur la population active (EPA) pose une question aux répondants au sujet de la **fréquentation scolaire** « d'une école, d'un collège ou université » pendant la semaine précédant l'enquête. Les répondants sont considérés comme des **étudiants** si ils :
 - suivent un « cours donnant droit à des crédits » c'est-à-dire un cours ou un programme d'études pouvant mener à l'obtention d'un grade, d'un certificat ou d'un diplôme;
 - suivent un enseignement en classe ou poursuivent des recherches en vue d'obtenir un grade, un certificat ou un diplôme;
 - suivent des cours par correspondance qui sont offerts par une école et qui donnent droit à des crédits ; fréquentent une école de soins infirmiers (même durant les stages pratiques en milieu hospitalier);
 - suivent un « cours donnant droit à des crédits », qui est payé par l'employeur et qui est donné dans un établissement d'enseignement public tel une université ou un collège communautaire;
 - sont une personne ayant une incapacité physique ou mentale, inscrite à un programme d'études spécial.

- Dans le cas des étudiants, on demande quel genre d'école ils fréquentent et si l'inscription est à temps plein ou à temps partiel, suivant la définition de l'établissement d'enseignement.
- L'EPA divise la population âgée de 15 ans et plus en trois groupes distincts : **les personnes ayant un emploi, les chômeurs et les personnes inactives.**
- Les **personnes ayant un emploi** (occupées) sont celles qui, au cours de la semaine de référence :
 - (a) ont fait un travail quelconque dans le cadre d'un emploi ou dans une entreprise, c'est-à-dire tout travail rémunéré accompli pour un employeur ou à son propre compte; cela comprend aussi le travail familial non rémunéré, c'est-à-dire un travail (non rémunéré) qui contribue directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un cabinet de professionnels appartenant à un membre apparenté du même ménage et exploité par lui; ou;
 - (b) avaient un emploi, mais n'étaient pas au travail à cause d'une maladie ou d'une incapacité, pour obligations personnelles ou familiales, pour des vacances, par suite d'un conflit de travail ou du fait de tout autre facteur (cela n'inclut pas les personnes mises à pied, celles qui étaient inactives entre deux emplois occasionnels et celles qui avaient un emploi devant commencer à une date ultérieure)
- Les **chômeurs** sont les personnes qui, au cours de la semaine de référence :
 - (a) avaient été mises à pied temporairement, mais s'attendaient à être rappelées au travail et étaient disponibles pour travailler; ou
 - (b) étaient sans emploi, avaient activement cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines et étaient disponibles pour travailler; ou
 - (c) devaient commencer un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins à compter de la semaine de référence et étaient disponibles pour travailler.
- Le reste de la population, c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas fourni ou offert leurs services, forme la catégorie des **inactifs**.
- **L'âge** est recueilli pour chaque membre des ménages participant à l'Enquête sur la population active, et les données sur l'activité sur le marché du travail sont obtenues pour toutes les personnes âgées de 15 ans et plus. Pour cet indicateur, la proportion des étudiants qui allient travail et études est présentée pour chaque âge entre 15 et 29 ans (tableau E.2.1) et selon trois groupes d'âges : 15 à 19; 20 à 24; et 25 à 29 (tableau E.2.2). La répartition de la population âgée de 15 à 29 ans, pour les étudiants et non-étudiants, est présenté pour chaque âge entre 15 et 29 ans, et aussi comme total pour le groupe d'âge de 15 à 29 (tableau E.2.3).
- Le **type d'institution fréquentée** comprend les établissements d'enseignement privés ou publics dans les catégories **primaire/secondaire, collège, ou université** : école primaire, intermédiaire, secondaire ou équivalent; collège communautaire ou Cégep; université ; et autre genres d'école, comme les écoles de secrétariat et les écoles de formation professionnelle.
- Le **statut des étudiants** et le **statut sur le marché du travail** (tableau E.2.3) sont présentés comme suit :
- **Non-étudiants** : non-étudiants ayant un emploi ; non-étudiants inactifs ; non-étudiants en chômage.
- **Etudiants** : étudiants universitaires ayant un emploi ; étudiants universitaires inactifs ; étudiants de niveau collégial ayant un emploi ; étudiants de niveau collégial inactifs ; élèves de niveau primaire-secondaire ayant un emploi ; élèves de niveau primaire-secondaire inactifs ; et étudiants en chômage/autre, qui comprend tous les étudiants en chômage qui fréquentent un établissement scolaire, ainsi que les étudiants pour qui le type d'établissement d'enseignement n'a pas été spécifié, indépendamment de leur situation d'activité (des personnes occupées, des chômeurs, ou des inactifs).

Méthodologie

- L'**Enquête sur la population active (EPA)** est une enquête mensuelle réalisée auprès des ménages. Son échantillon est représentatif de la population canadienne civile non institutionnalisée âgée de 15 ans et plus. L'enquête est menée dans l'ensemble du pays, tant dans les provinces que dans les territoires. Sont exclus du champ de l'enquête les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, les membres à plein temps des Forces canadiennes et les pensionnaires d'établissements institutionnels. Réunies, ces personnes exclues de l'enquête représentent environ 2 % de la population de 15 ans et plus.
- Les estimations de l'EPA au niveau du Canada sont dérivées en utilisant les résultats de l'EPA au niveau des provinces. Les résultats de l'EPA au niveau des territoires ne sont pas inclus dans les estimations au niveau du Canada, mais sont publiés séparément.
- Le nombre d'étudiants, qui est utilisé pour calculer le taux de participation aux études, est basé sur une moyenne mensuelle de septembre à avril, et comprend les étudiants à temps plein et à temps partiel.
- Pour une explication de la variabilité d'échantillonnage des estimations et la méthode pour évaluer cette variabilité à l'aide de l'erreur type, veuillez consulter la section 7, « Qualité des données » du *Guide de l'Enquête sur la population active*, numéro de catalogue 71-543-G de Statistique Canada.

Limites

- Il convient de faire attention en interprétant les taux par province/territoire et les différences de taux entre provinces/territoires et dans le temps, parce que des populations relativement petites peuvent présenter des variations dues à l'échantillonnage assez importantes. Les estimations pour des petites régions géographiques, pour des groupes d'âge restreints ou pour des combinaisons de variables sont en général soumises à une plus importante variabilité.

Source des données

- Enquête sur la population active, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [3701](#).

E3 Résultats sur le marché du travail

Taux de chômage

Tableaux E.3.1 à E.3.3

L'indicateur **E3** présente les données récentes et antérieures de l'Enquête sur la population active (EPA) sur les taux de chômage selon le niveau de scolarité et les tendances à l'échelle du Canada pour la population âgée de 15 ans et plus ([tableau E.3.1](#)). Les données chronologiques sur le taux de chômage des personnes âgées de 25 à 29 ans, selon le niveau de scolarité au Canada et dans les provinces ([tableau E.3.2](#)), sont également présentées. Les données sur le taux de chômage des Autochtones vivant hors réserve, âgés de 15 ans et plus, selon le niveau de scolarité, sont également présentés pour le Canada ([tableau E.3.3](#)).

Concepts et définitions

- Selon l'[EPA \(l'Enquête sur la population active\)](#), le **taux de chômage** indique le nombre de chômeurs exprimé en pourcentage de la population active. Le taux de chômage pour un groupe donné (niveau de scolarité, par exemple) correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe exprimé en pourcentage des actifs dans ce groupe également.
- Les **chômeurs** sont les personnes qui, durant la semaine de référence, étaient disponibles pour travailler et avaient été mises à pied temporairement, avaient cherché un emploi au cours des quatre dernières semaines ou devaient commencer un emploi au cours des quatre prochaines semaines
- Les taux de chômage sont présentés pour les **niveaux de scolarité** suivants : tous les niveaux; inférieur aux études secondaires; études secondaires; collège ou formation professionnelle; et universitaire.
- **Inférieur aux études secondaires** : comprend les personnes qui n'ont pas de scolarité ou qui ont un niveau de scolarité inférieur au diplôme d'études secondaires;
- **Études secondaires** : comprend les diplômés des études secondaires et les personnes ayant suivi des études postsecondaires sans obtenir de certificat ou de diplôme (n'ont pas complété);
- **Étude collégiales ou formation professionnelle** : comprend diplôme ou certificat de métier d'une école de métiers ou à la suite d'une période d'apprentissage; diplôme ou certificat non universitaire d'un collège communautaire, cégep, école de sciences infirmières et des programmes semblables de ce niveau; certificat universitaire inférieur au baccalauréat;
- **Études universitaires** : comprend le baccalauréat; et diplôme ou certificat universitaire supérieur au baccalauréat.
- La **population autochtone hors réserve** désigne les personnes ayant indiqué appartenir à au moins un groupe autochtone (c'est-à-dire Premières Nations, Métis ou Inuit). Ceci est basé sur la propre perception de l'**identité autochtone** de chaque individu.²

Méthodologie

- L'**Enquête sur la population active (EPA)** est une enquête mensuelle de Statistique Canada qui a été conçue à la suite de la Deuxième Guerre mondiale pour répondre à un besoin en données fiables et à jour sur le marché du travail. Les données de l'[EPA \(l'Enquête sur la population active\)](#) sont utilisées pour produire le très connu taux de chômage ainsi que d'autres indicateurs de base du marché du travail tel que le taux d'emploi et le taux d'activité. L'échantillon de l'[EPA \(l'Enquête sur la population active\)](#) est représentatif de la population canadienne civile non institutionnalisée de 15 ans et plus. L'enquête est menée dans l'ensemble du pays, tant dans les provinces que dans les territoires. Sont exclus du champ de l'enquête les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, les membres à temps plein des Forces canadiennes et les pensionnaires d'établissements. Réunies, ces personnes exclues de l'enquête représentent moins de 2 % de la population Canadienne de 15 ans et plus.
- Les données pour 2007 à 2010, présentées au [tableau E.3.3](#) sont pour le Canada. Les estimations de l'Enquête sur la population active (EPA) pour l'ensemble du pays sont établies à partir des données de l'[EPA \(l'Enquête sur la population active\)](#) recueillies dans les provinces; les territoires sont exclus. La pondération des données de la population autochtone a été révisée par l'[EPA \(l'Enquête sur la population active\)](#) ce qui a entraîné la révision de nombreuses estimations publiées auparavant. Pour les années 2004, 2005 et 2006, les données comprennent l'ouest du Canada seulement, c'est-à-dire, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.
- Le taux de chômage de l'[EPA \(l'Enquête sur la population active\)](#) est basé sur une moyenne mensuelle de janvier à décembre. En ce qui concerne les données de 2004 présentées au [tableau E.3.3](#), ce taux est basé sur une moyenne mensuelle d'avril à décembre.
- À la fin de 2003, en Alberta, puis en avril 2004 pour le reste de l'Ouest canadien, on a ajouté à l'[EPA \(l'Enquête sur la population active\)](#) des questions sur l'identité autochtone des répondants vivant en dehors des réserves dans le but de produire des statistiques provinciales sur le marché du travail de la population autochtone. Les questions sur l'identité autochtone ont aussi été ajoutées dans les territoires en 2004. Depuis janvier 2007, la question sur l'identité autochtone est étendue à toutes les provinces. Les données sur le marché du travail de la population autochtone pour toutes les provinces sont disponibles depuis l'hiver 2008.

Limites

- L'**Enquête sur la population active (EPA)** exclut les personnes qui vivent dans les réserves et dans d'autres peuplements autochtones des provinces, les membres à temps plein des Forces armées canadiennes et les pensionnaires d'établissements. Réunies, ces personnes exclues de l'enquête représentent environ 2 % de la population âgée de 15 ans et plus². Les territoires sont exclus du total pour le Canada parce que les enquêtes sur la population active menées dans le Nord sont des projets pilotes élargis. Des difficultés à joindre de petites communautés dans les territoires se posent de sorte que, même dans le cadre des projets pilotes, certaines régions des territoires sont exclues. Par ailleurs, comme le plan de sondage, la méthode de renouvellement de l'échantillon et les critères de fiabilité diffèrent de ceux des dix provinces, les estimations relatives aux territoires ne sont pas intégrées aux totaux provinciaux, mais sont plutôt calculées et présentées séparément dans le cadre de chacun des projets pilotes.
- Dans le passé, les réserves indiennes étaient exclues de l'[EPA \(l'Enquête sur la population active\)](#) dû à la tâche énorme nécessaire pour joindre et interviewer les répondants. En effet, plusieurs d'entre eux vivent dans des régions éloignées qui sont difficiles d'accès aux intervieweurs de l'[EPA](#)

(l'Enquête sur la population active). Ceci engendrait de grands efforts et des coûts de déplacements très élevés considérant la courte période de collecte de données, à tous les mois.

- Il convient de faire attention en interprétant les taux par province/territoire et les différences de taux entre provinces/territoires et dans le temps, parce que des populations relativement petites peuvent présenter des variations dues à l'échantillonnage assez importantes. Les estimations pour des petites régions géographiques, pour des groupes d'âge restreints ou pour des combinaisons de variables sont en général soumises à une plus importante variabilité.
- Pour une explication de la variabilité d'échantillonnage des estimations et la méthode pour évaluer cette variabilité à l'aide de l'erreur type, veuillez consulter la section sur la Qualité des données du [Guide de l'Enquête sur la population active](#).

Source des données

- Enquête sur la population active, Statistique Canada. Pour plus d'information, consulter « Définitions, sources de données et méthodes », site internet de Statistique Canada, enquête numéro [3701](#).

Notes :

1. La plus jeune cohorte a aussi pris part au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) alors que les jeunes avaient 15 ans au cycle 1. Il s'agit d'une étude internationale menée par l'Organisation de coopération et de développement économiques et conçue pour évaluer les compétences des jeunes en lecture, en mathématiques et en sciences.
2. Voir la « [Section 3: Dictionnaire des concepts et définitions](#) » dans le *Guide de l'Enquête sur la population active* (Statistique Canada numéro de catalogue 71-543-G), (<http://www.statcan.gc.ca/pub/71-543-g/2010001/part-partie3-fra.htm>).
3. Voir « Population visée » dans la « [Section 4: Méthodologie de l'enquête](#) » dans le *Guide de l'Enquête sur la population active* (Statistique Canada numéro de catalogue 71-543-G), (<http://www.statcan.gc.ca/pub/71-543-g/2010001/part-partie4-fra.htm>)



Annexe 1 : Structure de l'éducation et de la formation au Canada

Au Canada, la responsabilité de l'éducation incombe aux dix provinces et aux trois territoires. Par conséquent, quoique les structures de l'éducation et les établissements d'enseignement se ressemblent beaucoup au pays, chaque province et territoire les a développés en tenant compte de la situation particulière de la population desservie, de sa situation géographique, ainsi que de son patrimoine culturel et historique. La présente annexe décrit l'organisation et les différentes structures de l'éducation et de la formation au Canada aujourd'hui.

Programmes préscolaires

Dans l'ensemble des provinces et des territoires, il existe des programmes d'enseignement préscolaires dispensés par des écoles publiques, privées et fédérales, ainsi que par des écoles pour les malvoyants et les malentendants, qui sont offerts aux enfants âgés ordinairement de 4 ou 5 ans.

La majorité des provinces et des territoires offrent des programmes préscolaires publics d'une année; le Québec, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta offrent généralement une année supplémentaire (figure 1). Dans la plupart des provinces et des territoires, les programmes préscolaires précédant la 1^{ère} année sont offerts aux enfants qui, au cours de l'année scolaire, atteignent l'âge de 5 ans avant une date précisée dans la loi provinciale ou territoriale. Dans la plupart des provinces et territoires, la participation à ces programmes est facultative, sauf en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, où elle est obligatoire. L'intensité de ces programmes varie selon la province ou le territoire : certains offrent des programmes d'une journée complète, d'autres, d'une demi-journée; d'autres encore offrent les deux.

Au Québec, une année supplémentaire d'enseignement préscolaire public est offerte à certains enfants de 4 ans ayant un handicap ou issus de familles à faible revenu. En Ontario, l'offre d'une année supplémentaire d'enseignement préscolaire aux enfants de 4 ans est à la discrétion des conseils scolaires locaux, le financement étant assuré par le ministère de l'Éducation. Dans cette province, tous les conseils scolaires offrent ce programme à leurs élèves. Au Manitoba, où une année supplémentaire d'enseignement préscolaire est offerte à la discrétion de chaque division scolaire, deux divisions scolaires offrent ce programme, qui n'est pas financé par le ministère de l'Éducation. Deux années supplémentaires d'enseignement préscolaire sont financées dans les écoles de la Saskatchewan dans les communautés où une proportion importante des enfants d'âge préscolaire ne sont pas prêts à participer pleinement aux activités d'apprentissage offertes dans les maternelles et en 1^{ère} année. Ces années supplémentaires ne sont pas obligatoires et ne sont pas financées dans toutes les écoles. L'Alberta offre également deux années supplémentaires d'enseignement préscolaire entièrement financées, destinées aux élèves ayant une incapacité ou à ceux qui sont considérés comme très doués.

Parallèlement aux programmes publics, certaines écoles privées de l'ensemble des provinces et des territoires offrent une année ou plus d'enseignement préscolaire. Il importe cependant de signaler que les programmes privés de garderie ou d'éducation de la petite enfance ne sont pas offerts dans le cadre du système d'enseignement régulier et qu'ils sont exclus des données sur les programmes préscolaires.

Enseignement primaire et secondaire

L'éducation publique est gratuite pour toutes les personnes ayant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent, jusqu'à la fin des études secondaires (normalement à l'âge de 18 ans). La durée de la scolarité obligatoire varie selon les provinces ou les territoires. En général, la scolarité est obligatoire à partir de 6 ou 7 ans en fonction d'une date précisée dans la loi provinciale ou territoriale (5 ans au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique), jusqu'à l'âge de 16 ans. Au Nouveau-Brunswick ainsi qu'en Ontario, au Manitoba, et au Nunavut, la scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans ou jusqu'à l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Dans la plupart des provinces et des territoires, l'éducation primaire-secondaire comporte 12 années d'études, de la 1^{ère} à la 12^e année ([figure 1](#)). La seule exception est le Québec dont le système élémentaire-secondaire comporte 6 années de niveau primaire et 5 années de niveau secondaire. À la suite d'un important changement de politique, la 13^e année n'était plus offerte en Ontario après 2002-2003. Ce changement a eu comme conséquence immédiate l'entrée d'une « double cohorte » d'étudiants dans le système postsecondaire en 2003-2004 (elle se composait de la dernière promotion de l'ancien système comprenant la 13^e année et de la première promotion du nouveau système).

Le continuum primaire-secondaire varie, en durée, selon la province ou le territoire, de sorte que le point de transition entre le primaire et le secondaire n'est pas nécessairement le même dans toutes les provinces et tous les territoires.

L'organisation des années d'études varie selon les provinces et les territoires et elle peut aussi varier à l'échelle locale. L'enseignement primaire couvre les quatre à huit premières années de scolarité obligatoire. Les élèves entrent ensuite à l'école intermédiaire ou au premier cycle de l'école secondaire, qui couvre habituellement de la 6^e ou 7^e année à la 8^e ou 9^e année, ou ils peuvent passer directement au niveau secondaire. Dans de nombreuses localités nordiques et rurales, un seul édifice scolaire peut abriter toutes les années d'études (de la maternelle à la 11^e ou 12^e année).

Selon la province ou le territoire, des programmes divers,— enseignement général et enseignement professionnel — sont offerts au niveau secondaire. Certaines provinces et certains territoires offrent des cours qui donnent simultanément aux élèves des crédits de niveau secondaire et postsecondaire.

Le diplôme d'études secondaires est décerné aux élèves qui terminent avec succès les cours obligatoires et facultatifs de leur programme scolaire.

Aux niveaux préscolaire et primaire-secondaire, le financement public provient directement de l'administration provinciale ou territoriale ou d'une combinaison de transferts provinciaux et d'impôts locaux perçus par l'administration locale ou par des conseils scolaires ayant le pouvoir d'imposition. Le financement des écoles privées provient principalement des droits perçus et de fonds de dotation, sauf au Québec, province qui finance également les écoles privées (lesquelles fixent les critères d'admission). Le Manitoba et l'Alberta fournissent également du financement public à des écoles privées qui répondent à certaines exigences provinciales. Le gouvernement fédéral assume les frais de scolarité des enfants autochtones et des enfants d'employés qui vivent sur les terres de la Couronne fédérale (Défense nationale, Agriculture et Agro-alimentaire Canada et Transport Canada).

Enseignement postsecondaire

Une fois ses études secondaires terminées avec succès, l'élève peut poser sa candidature dans une université ou un collège. Jusqu'à récemment, l'inscription à des programmes d'enseignement professionnel au niveau des métiers, comme les programmes d'apprentis, qui préparent à une profession ou à un métier, n'exigeait pas de diplôme d'études secondaires. Cependant, un nombre croissant de programmes exigent maintenant un diplôme d'études secondaires, surtout dans le cas de métiers axés sur une technologie de pointe ou ayant une incidence sur la sécurité publique.

L'apprentissage passe par un contrat entre un employeur et l'apprenti, enregistré auprès de la province ou du territoire, en vertu duquel l'employeur fournit à l'apprenti la formation et l'expérience nécessaires à l'exercice d'un métier. La durée des programmes varie de deux ans à cinq ans, selon le métier. Un apprentissage enregistré combine une expérience en milieu de travail à des périodes de quatre à huit semaines de formation en classe par année du programme. Dans la plupart des provinces et des territoires, la formation en classe est habituellement suivie dans un établissement postsecondaire durant l'apprentissage. Au Québec, cependant, elle est suivie avant le début du programme d'apprentissage.

À l'heure actuelle, au Canada, on compte plus de 200 métiers agréés, dont chacun comporte des normes précises et des exigences en matière de formation fixées par chaque province ou territoire. Pour exercer certains de ces métiers agréés, il est obligatoire de détenir une formation ainsi qu'un certificat d'apprentissage, alors que pour d'autres le certificat d'apprentissage est facultatif bien qu'il indique le niveau de compétence du titulaire. Les métiers à certificat obligatoire et ceux à certificat facultatif varient selon les provinces et les territoires, tout en présentant certaines similitudes puisque les métiers à certificat obligatoire sont habituellement ceux qui sont liés à une technologie de pointe ou à la sécurité publique. Depuis 2009, pour 50 de ces métiers agréés, les provinces et les territoires ont adopté des normes interprovinciales. Pour ces 50 métiers, les candidats qui satisfont à la norme pertinente sont admissibles à la mention du Sceau rouge interprovincial et sont autorisés à travailler partout au Canada sans autre formation ni examen.

Les données relatives aux programmes québécois de formation professionnelle au niveau des métiers qui sont administrés au niveau secondaire sont déclarées à ce niveau.

L'enseignement postsecondaire est offert par les établissements publics et privés, dont certains décernent des grades. Dans l'ensemble des provinces et des territoires, il existe une distinction importante entre les établissements « conférant des grades universitaires » et ceux « ne conférant pas de grades universitaires ». Les établissements — publics et privés — conférant des grades universitaires sont habilités en vertu de la loi provinciale ou territoriale à décerner des grades; ils comprennent les universités, les collèges universitaires et certains collèges communautaires.

Les universités offrent habituellement des programmes de premier cycle, d'une durée de quatre ans, menant au grade de baccalauréat. Les grades supérieurs comprennent la maîtrise, qui exige généralement deux années d'études après l'obtention d'un premier grade, et le doctorat, qui exige de trois à cinq années d'études et de recherche avancées ainsi qu'une thèse. Les universités n'offrent pas toutes des grades de deuxième et troisième cycles, notamment au niveau du doctorat. Outre les universités, il existe les collèges universitaires qui sont des établissements reconnus conférant des grades universitaires et offrant des programmes de baccalauréat d'une durée de trois à quatre ans. Si les universités et les collèges universitaires offrent également des programmes menant à des diplômes et à des certificats, ils mettent surtout l'accent sur les programmes menant à un grade. De plus, un certain nombre de provinces et de territoires ont commencé à donner aux collèges communautaires un pouvoir limité de décerner des grades. Ces établissements continuent toutefois d'offrir des programmes menant à des diplômes et à des certificats. Au nombre de leurs programmes menant à un grade, certains sont d'une durée de deux ans menant à un grade d'associé et d'autres d'une durée de trois à quatre ans menant à un grade appliqué dans un domaine de spécialité de l'établissement.

Une université (ou un autre établissement) peut aussi être fédérée avec une autre université ou lui être affiliée. Un établissement fédéré est un établissement conférant des grades universitaires qui s'autoadministre mais, en vertu de l'accord de fédération, l'octroi des grades relève de l'établissement principal. Un établissement affilié possède un pouvoir limité ou nul de décerner des grades universitaires, l'octroi des grades relevant de l'établissement principal. Un certain nombre de collèges sont habilités à offrir des grades en théologie, mais ne sont pas, à proprement parler, des établissements reconnus conférant des grades universitaires.

Si la majorité des établissements conférant des grades universitaires sont publics, il existe aussi des établissements privés de ce type dans un certain nombre de provinces. Depuis de nombreuses années, certains établissements privés offrent des programmes en théologie. En outre, un nombre croissant d'établissements privés offrent des programmes menant à un grade en arts libéraux, en affaires ou dans un métier.

La plupart des établissements publics canadiens ne conférant pas de grades universitaires ont été créés au cours des années 1960 par les administrations provinciales et territoriales pour offrir des programmes de préparation au marché du travail comme solutions de rechange aux programmes universitaires, qui sont plus théoriques. Selon la province ou le territoire, on les appelle collèges, collèges régionaux, centres, collèges d'arts appliqués et de technologie, collèges communautaires, instituts, écoles ou, au Québec, collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps).

Les établissements publics ne conférant pas de grades universitaires offrent des programmes de formation professionnelle dans une grande variété de domaines semi-professionnels et techniques, qui mènent à des diplômes et à des certificats et, dans le cas du Québec, à des diplômes et à des attestations. Les diplômes sont généralement décernés au terme d'un programme d'une durée de deux ou trois ans (trois ans au Québec), alors que la durée d'un programme menant à un certificat est habituellement d'une année. Au Québec, les attestations sont décernées au terme d'un programme technique, d'une durée plus brève, et sont généralement considérées comme l'équivalent des certificats décernés dans les autres provinces et territoires.

Au Québec, les étudiants qui désirent fréquenter l'université sont généralement tenus de suivre avec succès un programme préuniversitaire d'une durée de deux ans offert par les cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel). Dans certains cas, les étudiants possédant un diplôme d'études collégiales dans un domaine technique peuvent poursuivre des études universitaires.

Plusieurs établissements d'enseignement collégial offrent des programmes de passage à l'université; il s'agit le plus souvent des deux premières années d'un programme universitaire de premier cycle, habituellement offert en collaboration avec une université, où l'étudiant est appelé à suivre le reste du programme.

Les établissements privés ne conférant pas de grades universitaires peuvent être classés en fonction de la réglementation gouvernementale, plus ou moins étendue, dont ils font l'objet. Les établissements reconnus ont reçu de l'administration provinciale ou territoriale le pouvoir de décerner des titres scolaires en vertu de chartes ou de lois qui prévoient des mécanismes visant à assurer la qualité des établissements et des programmes. Les établissements non reconnus, mais autorisés, sont réglementés surtout en vue d'assurer la protection des consommateurs plutôt que la qualité des établissements ou des programmes. Enfin, les établissements non reconnus et non autorisés sont des établissements privés qui ne sont pas réglementés par l'État.

Selon la province ou le territoire, les établissements privés ne conférant pas de grades universitaires sont appelés collèges, instituts, écoles ou académies. Les titres décernés comprennent des diplômes et des certificats, et les programmes sont habituellement plus intensifs et d'une durée beaucoup plus brève que ceux des établissements publics. Au Québec, les établissements privés subventionnés peuvent également offrir des programmes préuniversitaires d'une durée de deux ans et des programmes techniques d'une durée de trois ans.

Au niveau postsecondaire, la source de financement dépend de la nature de l'établissement. Dans le cas des universités et des établissements publics ne conférant pas de grades universitaires, le financement public provient directement des administrations provinciales ou territoriales (surtout sous forme de subventions de fonctionnement et de subventions en capital) ou fédérale (surtout pour la recherche subventionnée). Le financement privé de ces établissements se compose des droits de scolarité et d'autres droits, de dons (y compris les legs), de placements, ainsi que de subventions et de contrats non gouvernementaux. Les établissements privés ne conférant pas de grades universitaires ne reçoivent pratiquement pas de fonds publics, sauf indirectement, par le biais du soutien aux étudiants; le financement de ces établissements privés provient surtout des droits de scolarité.

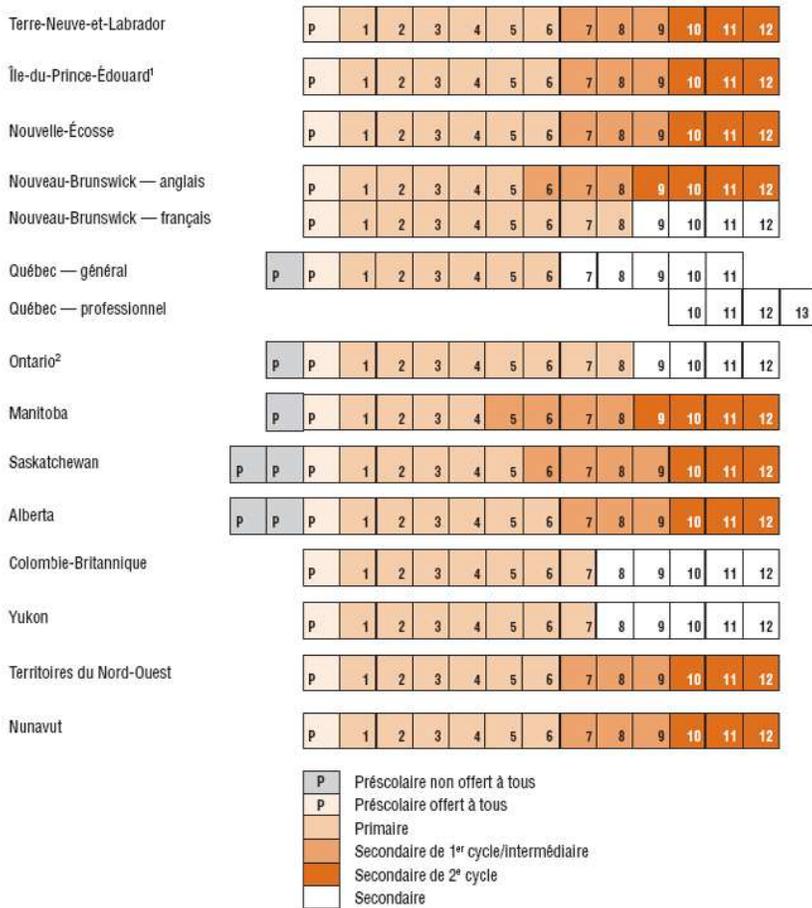
On trouvera un aperçu plus détaillé des systèmes d'enseignement postsecondaire au Canada sur le site du [Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux](http://www.cicic.ca) à l'adresse www.cicic.ca.

Figure 1 Niveaux au sein des écoles préscolaires, primaires et secondaires, selon la province ou le territoire



Figure 1

Niveaux au sein des écoles préscolaires, primaires et secondaires, selon la province ou le territoire



1. L'Île-du-Prince-Édouard a introduit son programme préscolaire en 2000-2001.
2. 2002-2003 était la dernière année du Cours préuniversitaire de l'Ontario (13e année).

Notes : Le continuum primaire-secondaire varie, en durée, selon la province ou le territoire, de sorte que le point de transition entre le primaire et le secondaire n'est pas nécessairement le même dans toutes les provinces et tous les territoires. L'organisation des années d'études varie selon les provinces et les territoires et elle peut aussi varier à l'échelle locale. Après l'école primaire, les élèves entrent à l'école intermédiaire ou au premier cycle de l'école secondaire, ou ils peuvent passer directement au niveau secondaire.

Mis à jour le 13 décembre 2010.



Équipe du projet¹

Nom	Institution
Angelo Elias	Statistique Canada
Parvin Fahr	Statistique Canada
Michael Martin	Statistique Canada
Teresa Omiecinski	Statistique Canada
Barbara Riggs	Statistique Canada

1. Nous remercions le personnel du Centre de la statistique de l'éducation de Statistique Canada pour leur inestimable contributions à ce rapport, ainsi que le personnel de la Division de la diffusion de Statistique Canada.